Mise en place d'un dispositif de veille informationnelle pour les PME-PMI de pêche et de conserverie de produits halieutiques au Sénégal

Djibril Diakhate

▶ **To cite this version:**

Djibril Diakhate. Mise en place d'un dispositif de veille informationnelle pour les PME-PMI de pêche et de conserverie de produits halieutiques au Sénégal. domain_shs.info.conf. 2006. mem_00000366

HAL Id: mem_00000366

https://memsic.ccsd.cnrs.fr/mem_00000366

Submitted on 25 Apr 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

(UCAD)

ECOLE DE BIBLIOTHECAIRES ARCHIVISTES ET DOCUMENTALISTES
(EBAD)

***M*émoire de fin d'études**

SUJET :

Mise en place d'un dispositif de veille informationnelle pour les PME et PMI de pêche et de conserverie de produits halieutiques au Sénégal

Présenté et soutenu publiquement pour l'obtention du

DIPLOME SUPERIEUR EN SCIENCE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
(DSSIC)

Par :

Djibril DIAKHATE

Sous la direction de :

M. Samba AW
Maître-assistant
à l'EBAD

Juillet 2005

Année universitaire 2004 - 2005

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE INFORMATIONNELLE POUR LES PME ET PMI DE PECHE ET DE CONSERVERIE DE PRODUITS HALIEUTIQUES AU SENEGAL

DEDICACES

A mon père Thierno !

A mon oncle, mon Maître, Moustapha Touré !

A tous les êtres qui me sont chers et qui ont quitté ce bas monde pour le repos éternel !

Qu'Allah, le Miséricordieux les accueille dans Son Paradis !

A notre Sénégal, que la paix y règne éternellement !

A l'amitié entre les peuples, les religions et les civilisations

pour un monde

paisible !

REMERCIEMENTS

Ce travail de recherche tient sa réussite à la collaboration d'hommes et de femmes que je ne peux manquer de remercier. Après bien naturellement Allah, le Tout-généreux, qui, encore une fois m'a accordé paix, santé, force et volonté de réussir cette étude, par la grâce de son Prophète, Muhammad (P.S.L), et de notre référence Cheikh Ahmadou Bamba, son fidèle serviteur, je veux citer nommément :

- Ma mère **Awa TOURE** et mon père **Abdou Karim GADIAGA**, qui, de par leur attention, leurs conseils et leurs prières m'ont inconditionnellement soutenu ;
- **M. KEITA** et M. **Alé DIALLO** du service d'information de la Direction des Pêches Maritimes, de par leur disponibilité et la pertinence de leurs orientations,
- **Dr Keita** de la DITP (Direction des Industries de Transformation de la Pêche) et ses collaborateurs ainsi que **M. Waldiodio NDIAYE** du BCQ (Bureau de Contrôle Qualité) dans leur rôle de facilitateur de l'accès aux entreprises. J'avoue que sans cet apport si vital, cette présente étude n'aurait pas été réussie,
- **M. Ibrahima LO**, mon tuteur, bien qu'il était loin de Dakar, ses précieux conseils n'ont cessé de me parvenir pour m'orienter, me guider et surtout m'encourager.
- **Tous les amis**, et **voisins de chambre :** Cheikh Oumar SAKHO, Michel Simon NDIAYE, Alioune FALL, Alioune Badara CISSE… ainsi que l'ensemble de la Promotion 2003 de l'EBAD.
- Ces remerciements vont aussi à l'encontre de tous les **directeurs d'entreprise de pêche** qui ont bien voulu m'accueillir dans leurs structures pour la réalisation des enquêtes.
- Aux amis et collègues de la Chambre de commerce de Dakar : **Mme Gaye, Oumy Thioub**, M. **Samba Aw Dièye** je renouvelle encore une fois de plus ma très profonde gratitude.

J'associe aussi à ces remerciements tous les **étudiants de la deuxième année du second cycle**. Ils ont su s'entraider, se conseiller mutuellement. Dans les moments difficiles, ils ont su faire bloc pour atteindre cet objectif commun.

Je ne peux refermer cette liste sans pour autant donner une mention spéciale à mon Directeur de recherche, **M. Samba AW**, de sa disponibilité, son dévouement et sa rigueur dans l'encadrement. Son sens de la méthode nous a fait éviter de grands retards qui entameraient inévitablement à la qualité de cette étude.

Il en est autant pour tout le **personnel de l'EBAD**, du directeur aux professeurs en passant par le personnel administratif technique et de service.

Que tous ces hommes et femmes cités ou oubliés voient en ces termes l'expression d'un fort et très sincère sentiment de reconnaissance de leur si précieux acte !

Qu'Allah, le Tout-Généreux leur paie leurs bienfaits !

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS 1

I. INTRODUCTION 3

II. LA PROBLEMATIQUE 6

III. LE CONTEXTE 9

3.1. LA PECHE AU SENEGAL 9
3.2. LA PECHE ARTISANALE 9
3.3. LA PECHE INDUSTRIELLE 10
3.4. L'ACTIVITE DES ENTREPRISES DE PECHE 11
3.5. LES ACTEURS DE LA PECHE FACE A LA MONDIALISATION 12
3.6. LA RESSOURCE HALIEUTIQUE 12
3.7. L'APPORT DE LA PECHE DANS L'ECONOMIE SENEGALAISE 13
3.8. LES ENTREPRISES EXPORTATRICES 14
3.9. LES ACCORDS DE PECHE 15
3.10. INFORMATION SCIENTIFIQUE SUR LA PECHE 16

IV. REVUE DE LA LITTERATURE 18

4.1. INFORMATION, DOCUMENTATION, RESEAUX, SYSTEMES D'INFORMATION 18
4.1.1. QU'EST CE QUE L'INFORMATION ? *18*
4.1.2. DOCUMENTATION *19*
4.1.3. LES RESEAUX D'INFORMATION *20*
4.1.4. SYSTEMES D'INFORMATION *23*
4.2. VEILLE INFORMATIONNELLE 25
4.2..1. LES DIFFERENTS TYPES DE VEILLE *27*
4.2.2. INTELLIGENCE ECONOMIQUE ET VEILLE *31*
4.2.3. LA DEMARCHE DE VEILLE *33*
4.2.4. LES OUTILS DE VEILLE *39*
4.3. LES PME - PMI 41
4.3.1. LA PME/PMI SENEGALAISE : DEFINITION ET CARATERISATION *42*
4.3.2 ETUDES SUR LA VEILLE DANS LES PME - PMI *44*

V. LA METHODOLOGIE DE RECHERCHE 46

5.1. LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE 46
5.2. L'ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE 47
5.2.1. PRESENTATION DU QUESTIONNIRE POUR LES ENTREPRISES DE PECHE ET DE CONSERVERIE DE PRODUITS HALIEUTIQUES *47*
5.2.2. LE QUESTIONNAIRE D'EVALUATION DU POTENTIEL'INFORMATION POUR LES ENTREPRISES DE PECHE *47*
5.2.3. L'ECHANTILLONNAGE *48*
5.2.4. LA POPULATION CIBLEE *49*
5.2.5. L'ADMINISTRATION DES QUESTIONNAIRES *49*

VI. ANALYSE ET EXPLOITATION DES DONNEES DE L' ENQUETE 50

6.1. ANALYSE DES BESOINS ET MECANISMES D'INFORMATION DES PME ET PMI DE PECHE 50
6.2. EVALUATION DE LA PERTINENCE DE L'INFORMATION DE VEILLE POUR LES PME ET PMI DE PECHE 63

VII. CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS 76

7.1. BILAN DES CONCLUSIONS 76
7.1.2. CONCLUSION SUR L'ANALYSE DES BESOINS EN INFORMATION DE VEILLE DES ENTREPRISES DE PECHE *76*
7.1.3. CONCLUSIONS SUR LE RAPPORT ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE EN INFORMATION DE VEILLE *80*
7.2. PROPOSITIONS 82

7.2.1. LE SYSTEME D'INFORMATION DE VEILLE ET D'INTELLIGENCE ECONOMIQUE ___ 82
7.2.1.1. CHOIX DU DISPOSITIF ___ 82
7.2.1.2. PROCEDURE DE MISE EN PLACE DU DISPOSITIF ___ 83
7.2.1.3. LES GRANDES FONCTIONS DE VEILLE DU DISPOSITIF ___ 90
7.2.1.4. LES SOURCES PRECONISEES D'INFORMATIONS ___ 92
7.2.1.5. LES PARTENAIRES POTENTIELS DU DISPOSITIF ___ 96
7.2.1.6. STRUCTURATION ET MISE A DISPOSITION DE L'OFFRE POTENTIELLE D'INFORMATION DU DISPOSITIF ___ 98
7.2.1.7. LES CLEFS DE SUCCES DU DISPOSITIF ___ 100

VIII. CONCLUSION GENERALE ___ 103

BIBLIOGRAPHIE ___ 105

GLOSSAIRE ___ 112

SIGLES ET ACRONYMES ___ 116

INDEX DES DESCRIPTEURS ___ 118

LISTE DES TABLEAUX ___ 121

LISTES DES GRAPHES ___ 122

ANNEXES ___ 123

- ***Annexe 1:Questionnaire pour l'étude des besoins en veille et en intelligence économique des entreprises de pêche***
- ***Annexe 2:Questionnaire d'évaluation de l'offre d'information de veille***
- ***Annexe 3:Liste des noms et coordonnées des entreprises enquêtées***

AVANT-PROPOS

Conduire une recherche sur la veille informationnelle dans un mémoire à l'Ecole de Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes n'est pas une grande première. Des travaux de recherche sur la veille portant au Sénégal sur des secteurs aussi divers que l'agriculture, la foresterie, la santé ont été faits et soutenus. Mais des études dans le cadre de la veille axée sur les entreprises n'ont jamais été réalisées. Et pourtant elles sont fortement demandées. En effet, et plus que toutes autres structures, l'entreprise a besoin de maîtriser les flux d'information internes et l'information qui circule dans son environnement commercial, économique, réglementaire… que les autres secteurs.

Ce constat fait parti des principes qui ont présidé au choix de ce sujet de mémoire qui contribue à la recherche sur les conditions de mise en place d'un modèle de dispositif de veille informationnelle dans les entreprises sénégalaises plus spécifiquement dans les PME et PMI de pêche et de conserverie de produits halieutique. Le choix porté sur les PME /PMI est au fait que le marché économique des pays en développement est littéralement dominé par les petites et moyennes entreprises et les petites et moyennes industries. Au Sénégal, 90% des entreprises sont de cette catégorie. Elles contribuent largement au développement économique et social du pays. En quoi est-il bon, donc, de se lancer dans un projet de doter les entreprises sénégalaises de cadre d'organisation et de gestion de l'information stratégique afin de mieux faire face à la rude concurrence internationale si ce projet ne profite pas aux PME/PMI, caractéristique dominante de l'entreprise sénégalaise. C'est cette question que nous jugeons pertinente que nous nous sommes posées, dès le départ.

La pertinence de cette interrogation est encore renforcée par le fait qu'au Sénégal, depuis cinq ans les politiques de développement économique de l'Etat accordent une place de choix aux petites et moyennes entreprises comme en atteste la création, en 2001, d'un ministère qui s'occupe des questions relatives à leur meilleure prise en charge.

Nous osons croire que l'accès à l'information commerciale, économique bref stratégique de ces entreprises sera, dans un court délai, intégré dans ces politiques d'assistance de ces entreprises à la vulnérabilité très avérée.

Cette étude aura l'intérêt, à cet effet, de baliser le terrain, d'identifier les mécanismes et procédures nécessaires à la mise en place de structures moins chères, adéquates et adaptées aux besoins d'information des acteurs de l'entreprise au Sénégal. Les procédures de mise en œuvre et les processus de veille, du fait de leur caractère standard facilitent leur adaptation pour toutes les PME/PMI du secteur étudié au Sénégal.

Cette étude aura aussi pour ambition de contribuer au déploiement et à l'évolution de la fonction de management de l'information stratégique, dans les services d'information et de documentation des entreprises au Sénégal.

Pour la formation en information documentaire, elle plaide pour un renforcement de l'enseignement au niveau des écoles professionnelles telle que l'EBAD sur ces disciplines nouvelles des sciences de l'information.

I. INTRODUCTION

La chute du mur de Berlin et la disparition du bloc soviétique a sonné le glas du monde bipolaire et inauguré l'émergence d'une idéologie unique qu'est le capitalisme.

Il n'est point besoin de rappeler que le capitalisme est le régime économique incarnant la compétitivité et la concurrence entre les différentes entreprises de tous les secteurs.

En effet avec cette nouvelle donne, la carte économique du monde est plus que jamais défigurée : les entreprises les plus grandes écrasent les plus faibles et les moins fortes tentent vainement de résister.

Cette rude concurrence dans le marché, tout en s'accentuant, n'a pas permis à certaines entreprises d'accorder à l'information la place qu'elle mérite à leur sein. Les secteurs tels que la technologie, l'innovation, les recherches de capitaux, les finances ont été privilégiés par rapport à l'information.

Et aujourd'hui, paradoxalement, le monde a changé. On parle plus que jamais de la Société de l'Information. La variable information occupe, selon le discours commun, une place de choix dans toutes les activités dans un monde où l'on parle de plus en plus de Mondialisation et de globalisation de l'économie. Avec beaucoup de prévention, les entreprises du monde actuel s'organisent autant au niveau national, qu'international pour s'imprégner de ce qui se passe et se fait dans leur environnement commercial, concurrentiel, technologique. Un peu partout, on a commencé à investir dans une culture de veille informationnelle dont son apport dans la compétitivité n'est plus à démontrer. En effet du « business intelligence » en Grande Bretagne, on passe au monitoring, au « Benchmarking », à la « competitive intelligence » aux USA. Des dispositions pareilles sont aussi notées dans tant d'autres pays industrialisés tels que le Japon avec son JETRO[1], l'Allemagne, la Suède, l'Israël, la France etc. et dans quelques pays africains en l'occurrence la Tunisie et le Maroc.

En France, par exemple, l'importance suscitée par l'information économique et commerciale a commencé à émerger à partir du Rapport de la Commission dirigée par Henri Martre du commissariat du plan en 1994. Ce rapport avait trait à l'intelligence économique et la compétitivité des entreprises. Les entreprises françaises, au sortir de cette étude ont construit, selon leur besoin, des systèmes de veille (technologique, stratégique, concurrentielle, sociétale, marketing) ou d'intelligence économique pour mieux se positionner et gagner des parts de marché.

[1] Le JETRO, Japan External Trade Organisation est le superpuissant organisme japonais qui se charge de collecter toute information économique sur le Japon ou du Japon pouvant intéresser les entrepreneurs nippons

Les PME/PMI africaines commencent, elles aussi, à avoir des initiatives de veille mais malheureusement ces dernières ne sont pas bien poursuivies et structurées.

Lors de notre stage à la Chambre de commerce d'Industrie et d'Agriculture de Dakar, nous avons pu noter que les entreprises sénégalaises ne sont pas encore portées à fonds vers cette culture de l'information stratégique. Elles ont tendance à la reléguer au second plan si elle n'est pas catégoriquement ignorée. Certaines d'entre elles plus avisées mais secouées par le manque de moyens financiers se rabattent sur des structures nationales disposant de politique d'information plus développée et mieux organisée pour satisfaire leur besoin d'information. Le service de la documentation de la Chambre de commerce d'industrie et d'agriculture de Dakar, est dans ce cadre très sollicité. Il collecte, traite l'information à caractère économique, commercial pour les besoins des opérateurs économiques. Aussi, une collecte tout azimut de données sur l'activité économique du pays est effectuée afin d'alimenter les bases de données du service. Parmi ces bases, le Répertoire des entreprises du Sénégal qui inventorie les informations sur les entreprises s'activant dans les divers secteurs de l'économie, constitue une source d'information pour les dirigeants d'entreprises. Même si cette source est insuffisante, il leur offre un premier outil de veille concurrentielle avec des informations sur la taille de l'entreprise, sur son capital, ses employés et parfois sur son chiffre d'affaires.

Avec un dynamisme plus affirmé que la chambre de commerce, et des méthodes d'organisation et diffusion de l'information assez modernes, le Trade Point Sénégal constitue, lui aussi un espace d'échange d'information commerciale, économique et marketing pour les entreprises locales. A l'aide de réseaux de relations avancées au niveau du pays, le Trade Point collecte, traite et diffuse des informations à haute portée économique (statistiques, opportunités de marchés..). Il joue le rôle d'intermédiaire, dans une certaine mesure, entre les industriels et entrepreneurs nationaux et ceux du monde entier.

Au-delà de l'offre d'information sur les nouveaux marchés et les opportunités d'affaires (demandes de produits/offres de produits) qu'il propose, le Trade Point vient de développer un système de d'information à l'attention des PME et PMI sénégalaises accessibles via Internet. Il s'agit, en effet d'un site web destiné à l'hébergement de pages web de petites entreprises. Ce site répertorie les produits de l'entreprise avec une description détaillée de l'offre, les contacts des dirigeants, et parfois propose un système d'achat en ligne.

De ces exemples, il ressort que le manque de politique d'information stratégique dans les entreprises ne traduit pas l'inexistence du besoin comme en atteste la demande au niveau du Trade Point et de la Chambre de commerce. Des raisons d'ordre financier ou parfois même

une méconnaissance totale de cette fonction poussent les opérateurs économiques à s'orienter vers ces sources au lieu de structurer leur système propre. Pourtant le développement de systèmes internes ou reseautés de veille informationnelle est possible pour certaines entreprises sénégalaises dans un monde où l'accès à l'information n'est plus entravé par la distance. Il est certain que l'information reste toujours une matière relativement chère. Mais l'avènement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ont développé et vulgarisé l'information à tel point qu'aujourd'hui l'on parle de « surinformation » ou d' « infopollution ». Ainsi se pose le problème non pas du coût, mais plutôt celui de sa bonne organisation pour faciliter son accès. Et ceci exige ni plus ni moins une stratégie volontariste de maîtrise de l'information de la part des entreprises.

L'objet de ce mémoire s'inscrit, donc, dans cette logique de montrer la nécessité d'une bonne organisation de l'information stratégique dans les entreprises Sénégalaises en général et surtout dans les PME et PMI qui jouent, dans une certaine mesure un rôle important dans l'économie des pays en développement. Le choix porté sur la pêche réside quant à lui dans une volonté d'appuyer un secteur porteur de l'économie du pays mais en proie à des crises liées notamment à une compétitivité réduite sur le marché international.

II. LA PROBLEMATIQUE

Justification du choix du sujet et les thèmes de recherche

Comme déjà énoncé dans l'introduction, les principes qui ont guidé au choix de ce sujet ne relèvent nullement du hasard. Ils sont liés à la constatation de certains problèmes :

- La société de l'information est caractérisée par une surabondance et une explosion de l'information. Cet état de fait interpelle les professionnels de l'information. Notre société est à bien des égards marquée par le paradoxe de cette démesure informationnelle et les difficultés liés à l'accès à la bonne information ;
- L'émergence des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication est une nouvelle opportunité à saisir pour les professionnels de l'information et de la documentation à l'heure où la documentation classique est en plein essoufflement ;
- L'existence, au Sénégal, d'un secteur de pêche en plein essor mais où la recherche, l'exploitation et la distribution de l'information ne sont pas bien structurées ;
- L'extrême fragilité des PME/PMI de pêche de plus en plus secouées par les faillites ;
- La Mondialisation de l'économie et la possibilité de conquérir de nouveaux marchés extra nationaux qui exigent de nos PME/PMI une attention à l'évolution de l'environnement concurrentiel mondial ;
- L'extrême rareté de cellules de veille structurées dans les entreprises sénégalaises.

Etant conscient de ces problèmes et nourrissant une ferme volonté de travailler dans les nouvelles spécialités de la documentation, nous pensons, à priori, que l'effectivité d'un dispositif de veille informationnelle pour ce secteur de la pêche, est une solution à encourager afin de doter les PME/PMI d'un cadre structuré de recherche, de traitement, d'échange et de distribution de l'information indispensable à leur compétitivité et à leur croissance.

Pour ce faire cette étude portera sur :

- l'état des lieux du marché de la pêche au Sénégal
- caractérisation des PME et PMI
- l'analyse des besoins en informations économiques de ces entreprises
- l'identification des méthodes et comportements d'information des PME/PMI
- les sources possibles d'information économique
- Comment faire de la veille à moindre coût
- Structuration d'un modèle de dispositif de veille informationnelle dans une PME/PMI au Sénégal

Objectifs

L'objectif de cette recherche sera trouver un mécanisme de maîtrise et d'optimisation des processus de recherche, de traitement et d'exploitation de l'information relative à l'activité des PME/PMI de pêche et de conserveries de produits halieutiques au Sénégal. Pour y parvenir, on tentera :

- D'étudier et de constater si les décideurs des PME/PMI ont la bonne information pour décider, prévenir les menaces, saisir les opportunités d'affaire ;
- D'identifier les différentes sources d'information possibles (sources formelles, sources informelles) pour ces entreprises de pêche ;
- Analyser si la variable information est vue comme un facteur de croissance de l'entreprise ;
- Mesurer le degré et l'efficacité du partage et de la circulation de l'information dans l'entreprise (PME/PMI au Sénégal) et dans l'environnement de l'entreprise ;
- Etudier l'implication des acteurs de l'entreprise (collaborateurs, partenaires, agents techniques) dans la recherche de l'information.

S'il est avéré que l'information crée de la valeur ajoutée pour les entreprises, il n'en demeure pas moins indiqué que sa collecte, son traitement, son exploitation et sa validation ne peuvent se faire que par la coordination des actions et des expertises des différents agents de l'entreprise.

Au Sénégal, ce secteur de l'information suscite de plus en plus d'un certain intérêt. Mais, malheureusement, avec l'insuffisance des moyens, son développement est au ralenti. Avec l'avènement d'Internet et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, une nouvelle configuration est en train de s'opérer au sein de certaines entreprises. Mais la notion de veille informationnelle n'y est toujours pas bien connue même si, dans la pratique, il n'est pas rare de voir des structures s'y consacrer timidement.

Cette situation, combinée à celles citées précédemment au niveau de la justification, nous amène à nous interroger sur les questionnements suivants :

Quelles actions et procédures de moindre coût à mettre en œuvre dans une perspective de croissance et de compétitivité des PME/PMI de pêche, pour la bonne maîtrise, la bonne circulation et la valorisation de l'information à caractère économique et commercial. ?

Autrement dit :

1. Quel est le cadre d'organisation et de gestion de l'information qui s'adapte le mieux à la fragilité des PME/PMI de pêche et de conserverie de produits halieutiques ?

2. Quelles sont les sources possibles d'information vitale pour ces entreprises ?
3. Internet est-il un moyen d'accès à la bonne information et au moindre coût pour ces petites structures aux maigres ressources?
4. Quelles stratégies de communication de l'information de veille faudrait-il pour ces entreprises avec l'appui des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ?

III. LE CONTEXTE

3.1. LA PECHE AU SENEGAL

Le Sénégal dispose d'un littoral de plus 718 Km ouvert sur l'Atlantique favorisant le développement de grandes activités maritimes, en l'occurrence la pêche. Cette ouverture sur l'une des zones les plus poissonneuses du monde, couplée à une richesse relative de cours d'eau continentaux, explique aisément l'émergence de ce secteur qui n'a pas encore fini de démontrer son apport dans l'économie sénégalaise.

La pêche, en effet, est devenue, depuis les crises endémiques qui secouent les produits oléagineux, le premier pourvoyeur de devises du Sénégal représentant à elle seule le tiers des exportations et contribue à hauteur de 12% dans le PIB primaire, soit environ 2,3% du PIB national (chiffre de la Direction de la Statistique et de la Prévention). Le milieu de la pêche artisanale et industrielle emploie environ 15% la population active.

Aussi ne devrait-on pas mentionner la richesse des cotes sénégalaises en produits halieutiques qui n'ont cesse de friser l'appétit grandissant des grands bateaux occidentaux. Les accords de pêche et conventions sans cesse renouvelés entre le Sénégal et certains partenaires occidentaux à l'image de l'Union Européenne en disent autant.

Ces aubaines qui arrogent l'activité de pêche au Sénégal ne doivent nullement occulter les difficultés qui la secouent. Entre autres écueils, il convient de citer :

- La surexploitation des produits marins qui fatiguent nos côtes : absence notoire ou non-respect des repos biologiques
- Le manque d'organisation et la lente modernisation de la pêche artisanale face à des concurrents plus compétents et plus professionnels.
- La disparition de certaines espèces marines due à une pêche prématurée.
- Le développement d'entreprises de toute taille qui n'ont pas parfois l'accès à la technologie adéquate d'armement
- Les difficultés d'accès à la bonne information sur les marchés, les concurrents, les financements et les licences surtout pour les PME et PMI qui se caractérisent par une insuffisance de leurs capitaux.

3.2. LA PECHE ARTISANALE

Le Sénégal a très tôt fait le pari de la pêche artisanale pour faire face aux besoins nutritionnels de sa population locale. Les eaux Sénégalaises attirent les flottes du monde mais

elles n'offrent pas partout la même richesse. Sur la Grande cote (de Saint-louis à Kayar) par exemple, l'abondance de la ressource halieutique tient surtout de décembre à juin avec l'arrivée des courants marins froids des Canaries. C'est le phénomène d'Upwelling que ne connaissent pas les cotes du sud de la presqu'île du Cap-vert et les rivières du sud, le sine Saloum, les cotes casamançaises.

Cette mauvaise répartition du potentiel maritime Sénégalais explique l'expédition de nos artisans pêcheurs, le plus clair de leur temps en haute mer souvent dans des embarcations peu adaptées. De ce fait bon nombre d'entre eux ont payé de leur vie ces incursions mal préparées.

La pêche artisanale a été pendant longtemps la pratique de groupes ethniques qui l'ont héritée de leurs ancêtres. A coté de ce pêcheur de tradition existe un autre type de pêcheur qui s'expédie en mer par nécessité. Ils se caractérisent tous les deux par l'utilisation de matériels rudimentaires (pirogues, filets..) et l'insuffisance de leurs moyens de conservations et de transformation leur contraignant ainsi à une éternelle pêche de subsistance.

Au Sénégal on ne peut parler de pêche artisanale sans évoquer les localités comme Guet ndar, Soumbédioune, Kayar, où elle constitue l'activité économique majeure.

Selon la Direction des Pêches maritimes, quelque 330 000 tonnes ont été capturées pendant l'année 2000, et le secteur artisanal y a contribué à 85%.
Le recensement de 1997 indique que plus de 44 000 pêcheurs artisans opèrent à partir de quelque 7 600 pirogues de mer, dont 90% sont motorisées[2].

Cependant il ne faut pas perdre de vue les difficultés liées à ce type de pêche tels que la salubrité des aires de débarquement et de transformation des produits halieutiques, la sécurité en mer. D'ailleurs des projets allant dans le sens de l'amélioration de ce secteur en pleine déperdition sont en vue ou en cours de réalisation comme en atteste le PROPAC, Projet d'Appui à la Pêche artisanale en Casamance centré sur l'appui aux organisations professionnelles des pêcheurs, transformatrices et autres opérateurs du secteur

3.3. LA PECHE INDUSTRIELLE

Plus moderne et dotée de capacité énorme de capture et de transformation de produits marins, la pêche industrielle, à coté de sa sœur artisanale occupe une place centrale dans les exportations et la fourniture de protéines animales à une population en croissance rapide. C'est un domaine générateur de revenu : Plus de six cent mille (600.000) personnes travaillent

[2] Chiffres de la Direction des pêches maritimes

à terre et en mer. Cette activité constitue la première branche exportatrice du pays avec 185,4 milliards F Cfa (282 millions d'Euros) de recettes. C'est un secteur qui contribue de façon déterminante au rééquilibrage de la balance commerciale. La pêche procure d'importantes recettes à l'Etat notamment à travers les divers accords et licences de pêche.

La pêche industrielle Sénégalaise se décompose en :

- Pêche sardinière
- Pêche chalutière
- Pêche thonière

Elle est pratiquée en grande partie les industries de transformation. L'importance du secteur de la transformation des produits de la pêche pour l'économie sénégalaise est à la mesure du nombre d'entreprises, des effectifs employés ou de la valeur des exportations. Cette performance ne lui empêche pas de montrer des signes de faiblesse. En effet, vu la vétusté technologie utilisée, les productions des usines, la concurrence accrue des autres pays, les problèmes liés au financement de l'investissement, à l'utilisation du personnel ou à l'adaptation des produits à l'évolution des marchés, on est en train d'assister à une crise grave du secteur. Heureusement les partenaires, qu'ils soient l'Etat ou les bailleurs de fonds, prennent de plus en plus conscience de l'importance des enjeux et de l'urgence des solutions.

3.4. L'ACTIVITE DES ENTREPRISES DE PECHE

Le secteur de la transformation comprend des entreprises de tailles et de natures variées. Il y a

- les spécialistes d'un produit (les conserveries de thon, les fabriques de farine de poisson, stockage en congelé)
- les transformateurs principalement regroupés au sein du GIMES (Groupement des Industriels, Mareyeurs, Exportateurs au Sénégal)
- les transformateurs – armateurs regroupés au sein du GAIPES (Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal).

Certaines de ces entreprises ne sont qu'un atelier de lavage et de conditionnement du poisson, d'autres n'ont rien à envier aux grosses entreprises (AMERGER CASAMANCE, SNCDS etc.)

La pêche pourrait s'ériger en moteur de l'économie sénégalaise au regard de la richesse de ses produits halieutiques. Malheureusement ceci est loin d'être le cas à cause d'une part, de l'état

de délabrement des armements, et d'autre part de la chute des produits marins dans un marché très compétitif.

3.5. LES ACTEURS DE LA PECHE FACE A LA MONDIALISATION

Avec l'accroissement progressif d'un marché mondial de produits halieutiques et la libéralisation accrue du commerce international, les acteurs de la pêche se doivent de s'organiser localement pour mieux faire face à ces grandes mutations. Les enjeux pour lesquels ils doivent lutter sont de deux ordres[3] :

- l'accès aux ressources halieutiques
- l'accès aux marchés par le biais de la libéralisation du commerce international

En effet, l'économie mondiale est caractérisée par une libéralisation des échanges, qui, en principe, devrait se traduire par une suppression des obstacles (tarifaires et non tarifaires) à la circulation des biens et services. Cependant, la libéralisation du commerce mondial semble plus complexe et est loin d'être effective, quant on sait que ce sont des négociations qui se déroulent sous l'égide de l'OMC, avec des pays qui, en défendant leurs intérêts stratégiques, soulèvent dans la plus part des cas des exceptions à la libre circulation des biens et services et font encore traîner les tractations. Ce qui rend illusoire une effectivité d'un commerce mondial sans obstacles. Les acteurs de la pêche au Sénégal et dans les autres pays du sud doivent aborder cette question dans les négociations internationales, dans une approche réaliste qui devrait leur permettre d'être capables d'acquérir des parts de marchés, tout en ne fragilisant pas leurs unités de production.

3.6. LA RESSOURCE HALIEUTIQUE

La richesse des cotes sénégalaises en produits marins est une aubaine économique incontestable. Diverses espèces y sont recensées allant des grands pélagiques de pêche sportive (voilier, Marlin, dorade coryphène…) au grands pelagiques thons et thonines (thons albacore, bonite à ventre rayé…) en passant par les petits pélagiques (Sardinelle ronde, Sardinelle plate, Cobo). A ces espèces viennent s'ajouter les poissons de fond (Sole, Rouget, Sompatt, Capitaine…), les sélaciens (requins, Raie guitare, Raie), et les céphalopodes

[3] Ndiaye, Pape Gora. – Dynamiques des acteurs de la pêche au Sénégal : vers un partenariat entre le public et le privé pour faire face à la Mondialisation. – Dakar : Enda Diapol (Prospectives Dialogues Politiques). – In : www.enda.sn/diapol/dynamiques.rtf.

(Poulpe, Seiche)[4].

Ainsi pour une exploitation durable des biens maritimes, une politique de gestion et de préservation s'impose inexorablement. En effet les espèces marines connaissent des exploitations différentes allant de la surexploitation pour certains à la sous-exploitation pour d'autres. La rationalisation de leur exploitation est un défi à relever par les acteurs de ce secteur d'autant plus qu'elle induise des impacts négatifs considérables sur les ressources naturelles et sur l'environnement. On peut citer à titre d'exemples :

- la capture d'espèces non ciblées qui conduit à des taux de rejets souvent très importants ;
- l'utilisation, en pêche continentale, d'engins de pêche interdits (chalut et *"killi"*, filet tournant, senne tournante) et le non respect des maillages des filets ;
- les rejets de poissons non vendus sur les plages (problèmes de salubrité des plages) ;
- les effets néfastes de la pêche à l'explosif (notamment dans les secteurs de Ngor, Ouakam, Madeleine)
- la pollution produite par la fumée issue de la transformation des produits halieutiques (Mbour, Joal, etc.)
- l'utilisation du bois de la mangrove pour la transformation des produits halieutiques (en Casamance) ;

Une implication des artisans-pêcheurs, les premiers concernés dans la protection de l'écologie des mers est une considération de taille pour mieux venir à bout de ce phénomène destructeur des aires marines. Des actions allant dans ce sens sont amorcées comme en témoigne ce projet de l'AFDS[5] dont bénéficie l'association Océanim du Sénégal et qui a pour l'objectif majeur de protéger l'écosystème d'eau douce marin et côtier.

3.7. L'APPORT DE LA PECHE DANS L'ECONOMIE SENEGALAISE

Comme l'a été l'arachide, qui depuis de décennies, les produits halieutiques sont devenus la plus importante branche d'exportation de notre économie. Il emploie plus 15% de la population active et ses activités (le mareyage, la production et la transformation et l'exportation) contribuent à hauteur de 12% au PIB primaire, soit environ 2,3% du PIB

[4] FAO. –Guide des ressources halieutiques au Sénégal. – In : www.au-sénégal.com/découvrir/possons.htm.
[5] L'AFDS, Agence du Fonds de Développement Social a élaboré ce projet étalé sur 4 ans et qui s'inscrit dans le cadre de la protection de la biodiversité.

national[6]. La pêche reste de loin le premier pourvoyeur de devise de notre économie avec plus du tiers des exportations.

Les produits exportés sont les conserves de thon, les poissons entiers congelés, les crustacés frais et congelés, les filets de poissons, les calmars, les mollusques etc.

Les forces et faiblesses des entreprises exportatrices sont liées à plusieurs facteurs parmi lesquels on peut citer notamment

- La ligne de production de valeur ajoutée (gamme de produits diversifiés, main d'œuvre qualifiée)
- La capacité de production (approvisionnement insuffisant en matière première, trésorerie insuffisante)
- La technologie de traitement

Ces exportations sont menées par des entreprises dont l'apport varie selon la grandeur. De ce fait les petites entreprises cherchent à développer leur programme pour mieux intégrer le marché extérieur. Ce faisant elles ont besoin d'information commerciale relative par exemple à :

- La liste des acheteurs et d'intermédiaires
- Aux opportunités de marchés
- Des informations générales

Ces informations revêtent une importance cruciale dans un marché de plus en plus étroit avec une concurrence élargie des pays de la sous région aux asiatiques en passant par les Européens et les Sud-américains.

Cette contrainte vient s'ajouter à la liste plus ou moins exhaustive des difficultés liées à la vente sur le marché international. Il s'agit

- des obstacles tarifaires du fait de la formation de zones économique et monétaire
- des obstacles non tarifaires (sanitaires et phytosanitaires)
- des obstacles financiers ou bien dus aux infrastructures d'aide au développement des exportations.

3.8. LES ENTREPRISES EXPORTATRICES

Les entreprises de mareyage et les unités de transformation industrielle qui ont une activité d'exportation de produits halieutiques sont au nombre de soixante onze (71)[7]. Leur

[6] Direction de la Statistique et de la Prévention. – Situation économique et sociale du Sénégal. –Dakar : DPS, 2003. – 199p.

approvisionnement est assuré par un armement qui avoisine les 300 bateaux pêchant dans les ZEE sénégalaises (Zone Economique Exclusive) et une flottille d à peu prés 11.000 pirogues motorisées.

Malgré le contexte économique international incertain, ces entreprises jouissent une force certaine parmi lesquelles notons :

- Une gamme de produit diversifié,
- Outils technologiques adaptés aux normes internationales mais seulement pour les grandes entreprises
- Existence d'une culture ouverte à l'exportation
- Main d'œuvre qualifié et disponible

Malheureusement ces forces, bien que sources non négligeables de motivation s'écroulent sous le poids des faiblesses que l'on peut énumérer comme suit :

- Approvisionnement en matière première irrégulier, en quantité insuffisante et d'un coût à l'achat élevé
- Financement inaccessible malgré l'importance des besoins de financement en fonds de roulement et en équipement
- Capacité de production sous-utilisée pour la plupart des entreprises
- Faible valeur ajoutée des produits exportés
- Armements de pêche souvent vétustes et obsolètes
- Coût de la main d'œuvre élevé
- Besoin en formation important en gestion marketing et management
- Capacités de fret insuffisantes
- Coût élevé du fret à l'exportation
- Aucune assurance à l'exportation

3.9. LES ACCORDS DE PECHE

Le Sénégal entretient différents accords de pêche avec quelques pays ou groupes régionaux telle que l'union européenne. Dans le cadre des relations ACP/Union européenne, des négociations sont engagées depuis longtemps pour trouver une issue favorable à l'épineuse question des subventions des produits occidentaux admis à l'exportation dans

[7] Bureau de Contrôle Qualité. –liste et coordonnées des entreprises de pêche agrées à l'export vers l'UE. – Dakar : BCQ, 2004. - 4p.

lesquels la pêche en fait partie. Un accord qui discipline l'utilisation des subventions a été lié. Il réglemente aussi les actions que peuvent prendre les pays pour contrer les effets des subventions. L'accord définit trois catégories de subventions prohibées, pouvant donner lieu à une action et ne donnant pas lieu à une action. Il s'applique aux produits agricoles aussi bien qu'aux produits industriels y compris les produits halieutiques et autres produits aquatiques, qu'il s'agisse de produits marins ou de pêche continentale ou d'aquaculture.

D'autres accords ont été passés entre le Sénégal et l'union européenne qui reste son premier partenaire. Cependant tout accord doit respecter la réglementation internationale ceci afin de permettre une gestion durable des ressources

3.10. INFORMATION SCIENTIFIQUE SUR LA PECHE

Maîtriser l'information scientifique sur les secteurs de développement, la pêche n'en est pas moins un, est le prix à payer pour prétendre à exploiter toutes les potentialités qu'offrent ces derniers.

Une bonne organisation de l'information relative à la pêche s'impose donc inexorablement pour pouvoir doter les agents et chercheurs de ce secteur des données leur permettant de s'informer quotidiennement et efficacement de l'évolution de leur discipline, chose indispensable pour persévérer dans leur recherche. Malgré un certain nombre de difficultés liées à la collecte et à l'organisation de l'information sur la pêche, il convient tout de même de reconnaître les efforts déployés par certaines directions nationales à l'image de la Direction de la Statistique du Ministère des finances mais surtout de la Direction des pêches maritimes du Ministère de l'économie maritime.

En effet la direction de la Statistique a, depuis longtemps inscrit dans ses habitudes de collecter annuellement toute information dans les secteurs de développement du pays. Ces données traitées et analysées sont publiées dans un document intitulé « Situation économique et sociale du Sénégal ». La pêche, devenue depuis certains temps, un pole d'exportation non négligeable y occupe une place de choix avec des informations sur l'ensemble du territoire nationale, fiables, bien détaillées et souvent enrichies de comparaisons année par année. S'inscrivant dans la même logique d'informer les agents et chercheurs de la pêche, la Direction de la Pêche Maritime (DPM) est encore bien pourvue en information. Elle dispose d'un service de documentation moderne qui collecte toute l'information scientifique sur le secteur afin de les mettre à la disposition de ses utilisateurs. La documentation collectée est très diversifiée allant des ouvrages aux revues spécialisées en passant par les thèses, mémoires

ou autres travaux d'études. Aussi la documentation électronique trouve-t-elle dans ce service toute sa place avec des points d'accès à Internet mais surtout avec l'acquisition de supports électroniques. La disponibilité de la connexion Internet revêt une importance capitale. Elle donne l'occasion aux chercheurs de disposer d'une fenêtre dans le monde de la pêche avec l'échange d'expérience ou de connaissances scientifiques (accès aux bases de données sur les produits halieutiques).

La bonne organisation de la documentation à la DPM tient surtout à l'existence d'une coopération solide avec un organisme à l'image d'ODINAFRICA. Il s'agit d'un réseau d'échange de données et d'informations océanographiques en Afrique crée par la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO sur une des recommandations de la Conférence Panafricaine sur la gestion des ressources durables des zones côtières (PACSICOM). Cette coopération s'est traduite par la mise en place du CNDO – SN (Centre National de Données Océanographiques) depuis novembre 2001 dont le Centre d'information est domicilié à la DPM. Par sa mission de renforcement des systèmes de collecte, de traitement et diffusion de données océanographiques, d'élaboration de produits d'information afin de promouvoir l'accès à l'information documentaire, le CNDO – SN contribuera à une meilleure organisation de l'information scientifique et technique sur la pêche.

A l'instar de la DPM les instituts de recherches aussi disposent des services d'information très développés. Le Centre de Recherche Océanographique de Dakar à Thiaroye (CRODT) en fait parti. Il est doté d'un centre de documentation dont l'objectif est notamment d'accompagner les chercheurs dans leurs recherches. Ces chercheurs sont eux même l'un de ses grands pourvoyeurs de documentations scientifiques. Le CRODT mène des programmes de recherches très pointus desquels découlent une importante et précieuse documentation scientifique. Dans une perspective de l'amélioration de l'accès à l'information océanographique, il profite, à l'image de la Documentation de la DPM de l'arrivée du projet ODINAFRICA au Sénégal. D'ailleurs le CNDO – SN lui-même est domicilié dans les locaux du CRODT.

Ce même dynamisme dans l'organisation de l'information scientifique est noté au niveau de la section pêche de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) dont la production documentaire jouit d'une organisation exemplaire.

IV. REVUE DE LA LITTERATURE

4.1. INFORMATION, DOCUMENTATION, RESEAUX, SYSTEMES D'INFORMATION

4.1.1. QU'EST CE QUE L'INFORMATION ?

L'information, objet de la connaissance scientifique et de l'érudition ne jouit pas de la même conception chez les auteurs. Cette hétérogénéité de la définition est liée au fait que les sciences de l'information sont interdisciplinaires. Les premiers théoriciens de l'information Hartley (1927) et Shannon (1947), des mathématiciens, l'ont présentée sous sa forme transmissible, c'est-à-dire comme un signal et non comme un symbole[8]. Pour les professionnels de l'information et de la documentation, l'information ne peut seulement se restreindre à sa forme technique (signal). Elle est surtout perçue comme un sens, un contenu. Claire Guinchat et Yolande Skouri soutiennent qu'elle est « la matière première sur laquelle vont exercer les techniques documentaires et le produit que l'ont obtient après les traitements documentaires…Elle se présente sous forme de données plus ou moins concrètes, un renseignement, un fait, un concept…C'est un élément de connaissance »[9]

L. Bernat dans la même lancée affirmait « l'information est de l'intelligence, du savoir. Une information n'est pas matérielle, elle est abstraite par nature. Pour s'exprimer dans le monde matériel, elle a besoin d'un support. Le document est ce support. L'information est le contenu du document »[10]

Ces définitions purement documentaires ou scientifiques de l'information se détachent légèrement de celles que proposent les praticiens de l'information stratégique. Selon ces derniers, l'information « désigne un processus (succession d'actions par lesquelles on accroît son stock de données pour élaborer de la connaissance) ou le résultat du processus (c'est-à-dire de la valeur ajoutée cognitive »[11]

Quoique différentes, ces définitions convergent vers les mêmes objectifs : communiquer, renseigner, éduquer et agir. Cependant selon la typologie, on distingue :

- L'information brute diffusée par la presse, les agences de presse permettant d'assouvir la curiosité du public ;

[8] Guyot, Brigitte. –Science de l'information-communication. – Paris : INTD, 1999. - 14p.
[9] Gunchat, Claire; Skouri, Yolande. –Guide pratique des techniques documentaires, vol. 1. –Paris : Edicef : Aupelf, 1996, p.13.
[10] L, Bernat. –information documentation : notre secteur d'activité. – In documentaliste science de l'information, vol.32, no.6, p.270-282. Cite par jean Philippe Accart in le métier du documentaliste
[11] Intelligence Économique et Management Stratégique. – In : http://www.infoguerre.com/article.php?sid=708

- L'information spécialisée telle que l'information scientifique et technique (IST) collectée, traitée et diffusée par les bibliothèques, centre d'information et de documentation des institutions de recherche et destinée aux chercheurs, enseignants, ingénieurs et étudiants. L'information spécialisée intègre aussi l'information scientifique technique et économique (ISTE) qui s'élargit au secteur de l'économie.

Avec l'expansion de nouvelles activités de recherche, de traitement et de diffusion de l'information dans une perspective de maîtriser les flux informationnels de plus en plus intensifie, l'information revêt une nature critique ou stratégique. Elle réduit l'incertitude, et contribue efficacement à la prise de décision.

DOCUMENTATION

La surproduction de l'information qui caractérise la société moderne impose une meilleure gestion des données informationnelles pour en permettre une exploitation efficiente. La documentation, la science qui se charge de cette maîtrise de l'information jouit de trois acceptions. Par documentation, il faut en effet comprendre :

- L'action de se documenter pour appuyer une thèse, approfondir une idée
- Un service exerce la fonction information documentation dans une institution
- Ou enfin l'activité qu'exercent ceux qui recherchent, traitent et diffusent l'information, en l'occurrence les documentalistes.

L'objet de la documentation est naturellement l'information. La documentation est l'activité qui en permet l'accès après un cycle de travail allant de l'étude des besoins à la diffusion de l'information.

La fonction information documentation est exercée par le documentaliste, qui, a partir des besoins identifies assure la maîtrise globale de la chaîne d'information. Il recherche, sélectionne et assure l'approvisionnement des documents de tout support, les enregistre, les indexe, et les classe dans un système manuel ou informatisé. Il exploite le contenu de ces documents sous forme de résumés ou de synthèses en vue de les diffuser de façon plus ou moins individualise via des produits ou des prestations. Enfin le documentaliste effectue des recherches d'information sur demande des utilisateurs ou par anticipation.[12]

Comme discipline des sciences de l'information, la documentation est née de la volonté de deux avocats belges. Paul Otlet et Jean de La Fontaine de mettre sur pied une

[12] Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation. –Paris : Nathan, 1997.

bibliographie universelle. Elle s'est encore affirmée vers 1910 – 1920. Au cours de cette période, des scientifiques qui ont eu du mal à trouver l'information dont ils avaient besoin se sont vus aider par d'autres scientifiques aux méthodes et attitudes différentes de celles des conservateurs traditionnels qu'étaient les bibliothécaires d'alors. La propension à diffuser activement l'information venait de supplanter dans les services d'information la conservation abusive des documents. Ainsi vers 1958, un grand nombre de spécialistes éprouvent la nécessité de s'allier pour la création de *l'Institue of Information Scientists*. Cet organe avait comme principal objectif de promouvoir l'éducation et les normes professionnelles et surtout former les spécialistes de l'information.

Depuis lors cette discipline assez récente n'a cessé de se développer pour intégrer d'autres méthodes d'organisation parmi lesquels, les réseaux.

4.1.3. LES RESEAUX D'INFORMATION

Le terme réseau peut être compris de deux manières : un réseau de personnes qui communiquent entre elles par quelques moyens que se soit, et un réseau technique constitué de plusieurs ordinateurs interconnectés afin de faciliter la communication entre les membres et partager efficacement l'information. Cette préoccupation de fluidifier les données, a tout au début émergé dans certaines entreprises qui se dotaient de réseaux locaux retreint dans leur service.

Les premiers réseaux d'information à large échelle ont été mus par des préoccupations sécuritaires et stratégiques. Il s'agissait d'une idée des militaires américains consistant à éviter, dans un contexte de guerre froide très tendu, que les lignes de communication qui, alors dépendaient de parcours fixes puissent faire l'objet d'attaques ennemies. De cette idée va naître une stratégie de communication par paquet qui permet de scinder les données informationnelles en « modules » ou « batch » et de les faire transiter par des routes différentes qu'offraient les ordinateurs interconnectés.

Avec l'apparition du câblage sous-marin, les réseaux d'information ont gagné en maturité et en performance et ceci va en s'accroissant avec l'avènement de la technologie satellitaire en 1967.[13] Les communications, qui jusqu'alors se restreignaient à un même

[13] Accart, Jean Philippe ; Réthy, Marie Pierre. – le métier su documentaliste. – Paris : ed. du cercle de la librairie, 1999. - 382p.

espace géographique, deviennent intercontinentales avec un effet de temps réel. L'information scientifique et technique se rationalise et les grands serveurs (DIALOG, 1965) se développent.

En 1969 est née aux USA, du nom de ARPANET, un réseau de transmission de données accessibles par ligne téléphonique et restreint à un nombre limité de centres de calcul. Partout ailleurs dans les pays développés prolifèrent des réseaux locaux ou régionaux qui répondent aux besoins de communication. En 1983, la communauté européenne met en place EARC (European Academic Network Research). Parallèlement s'effectuait dans différents pays européens, un maillage informatique des territoires nationaux. Ainsi le réseau RENATER vit le jour en France, DFN en Allemagne, JANET en Grande Bretagne, SURFNET au Pays Bas. Pendant ce temps NORDUNET reliait les pays scandinaves.

Cette organisation en amont des pays du Nord, constitue l'un des accélérateurs du développement du réseau d'information planétaire « INTERNET »

4.1.3.1. INTERNET : UN RESEAU D'INFORMATION PLANETAIRE

Internet, un système d'information et de communication internationale est le résultat de la rencontre des différents efforts nationaux en matière de maîtrise de l'information. Il est aussi le parachèvement de l'intégration des réseaux locaux des entreprises et organisations.

Contrairement à une idée reçue, Internet n'est pas l'apanage d'une seule nation, ou d'une seule institution de recherche même s'il y'a un précurseur à l'image de l'Agence militaire ARPA (Advanced Research Project Agency).

En effet, à la fin des années 60, aux Etats-Unis, est né un réseau d'information du nom ARPANET pour sécuriser les communications militaires. C'est seulement en 1980 que cet important instrument de recherche et d'échange d'information fut élargi aux communautés scientifiques américaines. En 1986, la NASA (National Aeronautic and Space Administration) et la NSP (National Science Foundation) décidèrent de connecter les universités entre elles. Internet n'a acquis son statut d'outil d'information grand public qu'à partir de l'année 1992 grâce au World Wide Web, que Carlo Révelli désigne comme « une immense « toile d'araignée » mondiale qui relie les milliers d'ordinateurs et qui permet un accès convivial aux informations grâce au caractère multimédia de chaque texte publié et le principe de l'hypertexte »[14].

[14] Révelli, Carlo. – Intelligence économique et internet. – Paris : Dunod, 2001, p24.

Ce phénomène d'Internet, tout au début américain, est aujourd'hui d'allure internationale avec la mise en commun de milliers de réseaux appartenant à divers acteurs (sociétés, entreprises, universités, particuliers etc.). Sa facilité d'accès, d'utilisation et de publication contribue à une meilleure circulation de l'information ainsi à un mieux partage de l'information.

Cependant la première conséquence de cette vulgarisation de l'information est la surabondance de l'information qui rend de plus en plus difficile l'accès à la bonne information. D'où l'intérêt des utilisateurs de pouvoir distinguer le vrai du faux. Car il faut se rappeler qu'Internet constitue un réseau d'information ouvert à tous les publics donc susceptibles de regorger toutes sortes d'informations allant du plus véridiques au plus mensongère. Il y va donc de l'intérêt des professionnels de l'information d'investir le réseau et de se l'approprier comme un outil de travail.

4.1.3.2. INTERNET ET LE MONDE DE LA DOCUMENTATION

Pour les professionnels de l'information documentaire, Internet est « un système de médiation informationnelle et documentaire dont les diverses fonctionnalités recouvrent assez logiquement les traditionnelles modalités de production, de présentation, de dissémination et d'exploitation de l'information… « il » s'impose au monde de la documentation comme une source d'information de première importance et comme un outil d travail »[15].

De prime abord, on serait tenté de dire que les missions et fonctions traditionnelles du professionnel de l'information semblent être remplies par les outils d'Internet. Les moteurs de recherches, de plus en plus performants identifient les données plus ou moins pertinentes sur la base de questions formulées par l'utilisateur. Les annuaires et autres portails notamment orientent les requérants vers les sources pertinentes. De facto, on est passé de l'utilisateur passif qui se contentait des propositions du professionnel, à l'utilisateur actif, autonome, qui s'oriente lui-même et tente d'apporter des réponses à ses propres besoins d'information. Mais ceci est sans compter avec l'explosion, sinon même, la surabondance de l'information qui accompagne le phénomène Internet. Aussi l'information sur Internet ne se singularise-t-elle pas par sa nature tantôt mensongère, contradictoire, obsolète tantôt fiable et pertinente et actuelle. Ces différentes caractéristiques démontrent toute la pertinence de la profession information-documentaion. Cependant il reste urgent pour les professionnels de l'information

[15] Michel, Jean. – les documentalistes et internet. – In : Bulletin d'information de l'ABF, no. 182, 1er trimestre, 1998, p1

à arrimer leurs pratiques à ce changement de contexte. Il ne se pose, évidemment pas la question du changement de leur mission qui reste, comme le soutient Jean Michel, à conseiller les utilisateurs dans l'obtention, au bon moment, des informations pertinentes leur permettant de travailler efficacement, de prendre des décisions étayées par des argumentations valables, de consolider les identités culturelles. Il n'est pas non plus moins évident qu' « Internet va considérablement aider les documentalistes à assurer de façon renouvelée leur mission de médiation et développer leur fonction avec des produits et des services appropriés ».[16]

L'arrimage des pratiques professionnelles à la technologie du Web passe naturellement par une meilleure exploitation des multitudes de ressources qu'elle offre.

Internet constitue un espace de communication qui contribue au décloisonnement des professionnels de l'information du monde entier grâce à la technologie des listes de diffusion et des forums de discussion[17]. Ces derniers qui sont des moyens de diffusion et de partage d'information entre les membres d'un même corps ont été investis par les documentalistes, bibliothécaires, archivistes. Aussi avec la messagerie électronique, les fonctions de diffusion sélective de l'information (DSI) et de gestion des profils des utilisateurs sont moins complexes que le système traditionnel. Le mail est un moyen rapide et pratique de constituer de réseaux de professionnels aisément mobilisables pour répondre à une question donnée.

La production de pages web pour les utilisateurs afin de leur permettre d'accéder aux sources pertinentes est, elle aussi, d'une importance capitale d'autant plus que la différence entre la nouvelle catégorie d'utilisateur, qui est venue avec le phénomène Internet et le documentaliste devrait s'affirmer dans le fait que ce dernier a les compétences lui permettant de sortir la bonne information du trop-plein d'information, de sélectionner les bonnes sources, de les valider mais surtout de pouvoir choisir les bases et banques de données selon les types de besoins ,et de savoir les utiliser.

4.1.4. SYSTEMES D'INFORMATION

Une conception ancienne des systèmes d'information voudrait le restreindre au système informatique. Cette aberration est de plus en plus décriée par les professionnels de l'information qui proposent des définitions plus acceptables non plus axée sur une discipline,

[16] Michel, Jean. – les documentalistes et internet. – In : Bulletin d'information de l'ABF, no. 182, 1er trimestre, 1998, p.3

[17] ADBS-info (www.adbs.fr), Biblio-fr, veille-ie sont des listes de diffusion des professionnels de l'information français à accès gratuit qui sont des espaces de veille sur l'évolution de la profession et des lieux de partage d'expérience. D'autres forums et listes sont accessibles sur le site : http://www.francopholiste.org

en l'occurrence l'informatique mais plutôt sur la relation, l'interdépendance, la complémentarité qui peut exister entre les éléments le constituant et parfois sur sa finalité : faciliter la circulation de l'information.

Jacques Mélèse[18] soutient que « le système d'information est l'ensemble interconnecté de tous ce qui informe les éléments d'une organisation ».

A la lumière de cette définition, un système ne saurait se limiter à un de ses éléments quelle que soit son importance. L'aspect interaction entre les éléments qui aboutit à la fluidification de l'information afin d'informer, à temps réel, les agents de l'entreprise constitue l'essence même d'un système d'information.

L'amélioration du fonctionnement de l'entreprise constitue aussi un objectif des systèmes d'information. Dans ce registre, Humbert Lesca et Elisabeth Lesca[19] affirmaient qu'un système d'information est un « dispositif par lequel l'entreprise informe pour gérer son fonctionnement et son évolution ». Pour cela faudrait – il qu'il y' ait une certaine transversalité dans les relations des éléments. Ces derniers, selon les Lesca sont de trois dimensions :

- Les hommes qui sont à l'origine de l'information. Ils la font circuler, les traitent et restent les principaux producteurs internes
- L'organisation qui désigne la façon dont le travail est réparti, les caractéristiques des taches, le dispositif de contrôle, les règles et les procédures de gestion entre autres, la taille de l'entreprise.
- La technologie mise en œuvre dans le système d'information. Cette technologie est de plus en plus nombreuses et diverse. Elle touche l'acquisition des informations, leur stockage, l'exploitation et leur communication.

Cependant compte tenu de la multiplicité des types d'information et des préoccupations spécifiques des entreprises et organisations, le système d'information peut s'appliquer à plusieurs activités parmi lesquelles, la gestion, la comptabilité, le renseignement, la géographie, la documentation, l'archivage, l'expertise, la recherche-développement, la prise de décision et la veille stratégique notamment.

[18] Cité par Aw, Samba In : Cours de documentation, 2e cycle. –Dakar : EBAD, 2002
[19] Lesca, Humber ; Lesca, Elisabeth. – Gestion de l'information : qualité de l'information et performance de l'entreprise. – Paris : ed. Management et société, 1999, p. 51 -57

4.1.4.1. LE SYSTEME D'INFORMATION DE VEILLE

Les systèmes d'information de veille (SIV) sont, à l'image des types de veille, divers et variés. Ils intègrent le système d'information globale de l'entreprise et cohabitent, en général avec d'autres systèmes d'information en l'occurrence le système d'information de gestion et le système d'information documentaire[20]. Sa performance et son efficacité dépendent de sa sectorisation. Le système de veille doit maîtriser parfaitement la collecte et le traitement des informations de type scientifique et technique, technologique et technico-économique mais également normatif et juridique[21]. Les informations collectées doivent être analysées et validées par les experts du domaine concerné. Le dossier d'information résultant de ces opérations est ensuite diffusé aux décideurs pour aider à la prise de décision. Sa mise en œuvre doit préalablement répondre à un certain nombre de questions[22] :

- L'enjeu du système : en quoi est il utile ?
- Types d'informations à prendre en compte ?
- L'organisation de la surveillance
- La couverture du système : est-il général ou sectoriel
- Les outils qu'il faut pour la collecte
- La validation et la diffusion rapide de l'information
- Le coût de la mise en place et du fonctionnement

4.2. VEILLE INFORMATIONNELLE

A l'instar de la société industrielle qui a révolutionné les techniques de production des unités industrielles et, diversifié les produits de consommation, l'avènement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication a eu le mérite de contribuer à la vulgarisation de l'information et au perfectionnement des ses moyens de production, de publication et d'accès. Ces prouesses techniques semblent aujourd'hui être occultées par la surexplosion de l'information qui pose le problème de l'accès aux bonnes sources.

[20] Léveillé, Valerie ; Rostaing, Henri ; Dou, Henri . – Intégration d'un système de veille dans le système d'information de l'entreprise. – Montréal (Canada) : CRRM, 1999. – 9p.
[21] Rostaing, H ; Djaouzi, S. – Analyse bibliométrique multi bases pour l'élaboration d'un dossier électronique de veille technologique. –Actes du colloque : VSST'95 Veille stratégique, scientifique et technologique, Toulouse, octobre 1995 (cité par Léveillé)
[22] Jakobiak, François. – Exemples commentés de veille technologique. – Paris : ed. d'organisation, 1992.

Il n'est pas besoin de rappeler que, dans ce contexte de Mondialisation de l'économie l'accès à l'information pertinente, fiable est devenu indispensable à la survie de nos entreprises dans une économie internationale à la concurrence impitoyable.

La veille informationnelle, l'attitude de l'entreprise à appréhender son environnement afin de prévenir les menaces et d'anticiper les opportunités, est l'activité se proposant de maîtriser l'information aussi bien interne qu'externe se rapportant aux besoins de l'entreprise afin d'aider les dirigeants à la prise de décision.

Cette activité relativement récente (1990) se noie dans un « chao sémantique » et dans des querelles acerbes d'auteurs autour du terme de veille. Pour s'élever au-dessus de ces incompréhensions entre théoriciens, une définition jugée la moins polémique a été édictée par l'AFNOR. Selon l'Association Française de Normalisation, la veille informationnelle est « une activité continue et à grande partie itérative visant à une surveillance accrue de l'environnement technologique, commerciale, etc. pour anticiper les évolutions »[23].

Humbert Lesca, préférant le terme de veille stratégique parce que jugeant le concept de veille trop passive, parle d' « un processus collectif continu par lequel un groupe d'individus traquent de façon volontariste et utilisent les informations à caractère anticipatif concernant les changements susceptibles de se produire dans l'environnement extérieur de l'entreprise dans le but de créer des opportunités d'affaires et de réduire les risques et l'incertitude en général »[24]

Cependant si divergence il y'a dans la définition, ou sur le terme à utiliser, du point de vue de la pratique il n'y a nullement de différence. Bien que le terme renvoie à la passivité, la veille n'a rien de passif dans la démarche. Cette conception est défendue par Carlo Révelli qui soutient que dès l'instant que, de l'information brute exhaustive viennent la stratégie et l'action de l'entreprise, le caractère actif du processus de veille est acquis. Mais contrairement à Lesca, Il préfère l'appellation « Intelligence stratégique » comme synonyme de veille du moment où « une organisation met en œuvre un dispositif efficace afin de collecter, traiter et diffuser les informations pertinentes à la prise de décisions stratégiques pour renforcer sa compétitivité »[25]

[23] AFNOR, Association Française de Normalisation. –Norme expérimentale XP X50 – 053 : Prestation de veille et mise en place d'un système de veille. – Paris : Afnor, 1998

[24] Lesca Humbert. – Veille stratégique : concepts et méthodes de mise en place dans l'entreprise. Accessible in http://www.veille-stratégique.org.

[25] Revelli, Carlo. – Intelligence stratégique sur Internet : Comment développer des activités de veille et d'intelligence économique sur le web. – 2e. ed. – Paris : Dunod, 2004, p.7.

Cependant malgré les différences d'appellation, les auteurs s'accordent sur le fait qu'une veille, pour être efficace doit être sectorisée[26]. Ceci suppose qu'il existe plusieurs types de veille.

4.2..1. LES DIFFERENTS TYPES DE VEILLE

4.2.1.1. LA VEILLE TECHNOLOGIQUE

Elle se propose de rechercher, de traiter et de diffuser, en vue de son exploitation des renseignements, et données relatifs aux informations technologiques ou ayant trait aux acquis scientifiques et techniques, aux procédés de fabrication des produits.

Avec l'état de développement de la recherche scientifique et des innovations technologiques de plus en plus rapides et sophistiqués, une politique de recueil et de gestion des informations relatives aux nouvelles créations, constitue un atout non négligeable pour accroître la performance des entreprises.

La veille technologique couvre à cet effet trois types d'information majeurs[27]

- L'information scientifique qui porte sur les travaux de laboratoire, sur la recherche fondamentale, les articles scientifiques, les thèses et rapports scientifique
- L'information technique : les dépôts de brevets et les normes
- L'information technologique se rapportant aux réalisations industrielles, à l'évolution des technologies, à la rupture technologique et aux procédés de fabrication. Cette information est difficilement accessible. Elle jouit d'une publication restrictive. Appelé aussi « Know- how » ou « savoir-faire », elle est l'apanage exclusive de l'entreprise et se transmet, généralement de bouche à oreille.

4.2.1.2. LA VEILLE STRATEGIQUE

Le concept de « veille stratégique » se confond généralement à celui de « veille informationnelle ». Celle-ci, à l'image de la première, est une démarche globale consistant à la surveillance, dans son ensemble, de l'environnement de l'entreprise. « Elle est une

[26] Levaillé, Valerie ; Rostaing, Hervé; Dou, Henri . – Intégration du système de veille dans le système d'information de l'entreprise. – In :congrès international de génie industriel, Montréal, 26 – 28 mai 1999, p 1241 - 1249

[27] Jakobiak, François. – l'intelligence économique en pratique : comment bâtir son propre système d'intelligence économique. – 2e. ed. –Paris : Ed. d'organisation, 2001, p.8

expression générique qui englobe plusieurs types de veille spécifiques telles que la veille technologique, la veille concurrentielle, la veille commerciale, la veille brevet etc. »[28].

Cependant il n'est pas nécessaire pour les entreprises de mettre en place toutes ces veilles spécifiques. Pour son efficacité elle doit en choisir une qui semble le plus adapté à son évolution.

4.2.1.3. LA VEILLE CONCURRENTIELLE

Activité se rapportant à la recherche, au traitement et à la diffusion de l'information relative à la concurrence, la veille concurrentielle surveille les concurrents directs et indirects, actuels et potentiels. Elle consiste à « pister les démarches actives, les actions de développement, déploiement vers d'autres secteurs, et domaines d'activités, fausses pistes et leurres destinées à égarer les curieux, intrusions diverses etc., et ceci de la part des concurrents »[29]

De manière pratique, la veille concurrentielle a pour principales cibles la stratégie des concurrents, leurs pratiques tarifaires, leurs nouveaux produits ou services, leur recrutement, leurs clients, leurs contrats, communiqués ou articles de presse. A ceux là s'ajoutent les accords et partenariats, les achats, alliances etc. La veille concurrentielle est très répandue dans les entreprises actuelles. Les retombées de sa bonne structuration se mesurent à la performance et à la compétitivité de l'entreprise d'autant plus qu'elle permette à cette dernière de mieux appréhender l'environnement du marché dans lequel elle évolue. Et grâce à une de ses versions développée par les américains, le benchmarking, elle offre à l'entreprise un outil de qualifier ses écarts de performance par rapport à ses concurrents.

Selon David Kearns[30] « Le benchmarking est un processus continu et systématique d'évaluation des produits, des services et des méthodes par rapport à ceux des concurrents ou partenaires les plus sérieux et des organisations reconnues comme leaders ou chefs de files »
Le benchmarking se subdivise en quatre types :

- Le benchmarking interne qui compare les opérateurs entre deux services de l'entreprise
- Le benchmarking de concurrence qui compare les méthodes, produits ou services avec ceux des concurrents,

[28] Lesca Humbert. – Veille stratégique : concepts et méthodes de mise en place dans l'entreprise. Accessible in http://www.veille-stratégique.org
[29] Rouach, Daniel. – La veille technologique et l'intelligence économique. – Paris : PUF, 1998
[30] David T Kearns, ex président et ex chef de la Direction de Xeron Corporation. – document consulté en juin 2003 In http://www.sudqualité.org/documents/mementos/benchmarking/benck.htm

- Le benchmarking fonctionnel dont la comparaison se limite aux fonctions similaires des entreprises non concurrentes mais évoluant dans le même secteur ;
- Enfin le benchmarking générique qui compare toutes les méthodes et processus des entreprises s'activant dans des secteurs différents.

Ces types de benchmarking, bien qu'utiles à l'innovation et au changement de méthode d'organisation, posent souvent le problème de l'accès à l'information de comparaison.

4.2.1.4. LA VEILLE COMMERCIALE ET MARKETING

La veille commerciale porte l'attention sur l'environnement commercial de l'entreprise. Il s'agit de la recherche, du traitement et de la diffusion de l'information afférente aux clients et fournisseurs, à son circuit de distribution et ses prospectus. Une veille commerciale doit se focaliser aussi sur la surveillance des appels d'offres publics et privés, sur la santé financière de ses clients et fournisseurs. Son importance réside dans le fait qu'elle permette aux entreprises d'identifier de nouveaux produits, optimiser les achats ou encore retrouver rapidement une source d'approvisionnement en cas de défaut d'un fournisseur.[31]

Du fait de la proximité de leurs cibles, la veille commerciale est parfois affiliée à la veille marketing. Cette dernière, en plus de surveiller le marché de l'entreprise permet d'informer les dirigeants et agents marketing de l'entreprise sur le comportement des consommateurs, les axes de communication des concurrents ou sur l'efficacité ou non d'une campagne de communication. Pour ce faire les méthodes utilisées varient selon la spécialité de l'entreprise et se partagent entre les études de marché, les sondages et les « chasseurs de tendance ».

4.2.1.5. LA VEILLE ENVIRONNEMENTALE

Sous ce concept se regroupe l'ensemble des autres secteurs de l'entreprise qui n'ont pas été pris en compte par les différents types de veille. Ainsi par veille environnementale, il faut comprendre notamment la veille juridique, la veille financière, la veille sociale et culturelle etc.

La veille juridique, en ce qui la concerne, commence à gagner du terrain dans les grandes entreprises très portées vers le marché international. Ce type de veille permet d'appréhender l'environnement juridique et réglementaire de l'entreprise. En effet l'activité

[31] http://www.doubleveille.com

économique et sociale est naturellement assujettie à un encadrement juridique changeant. Il participe donc de la compétitivité des entreprises d'anticiper tout changement lié à l'adoption d'un texte de loi afin de pénétrer en toute légalité des marchés étrangers à la réglementation spécifique. La surveillance des lois et règlements, les débats parlementaires, les propositions de loi portant sur le secteur d'activité concerné ou sur l'ensemble du tissu économique d'un pays, les propositions patronales, la fiscalité sont autant de sources d'informations dont usent les acteurs de la veille juridique. Aussi la veille concurrentielle ne gagne-t-elle pas en pertinence avec l'instabilité de la configuration des marchés nationaux et internationaux ? Les entreprises du monde entier, parfois pour être plus compétitives sont obligées de se fusionner ou de nouer des alliances ou des accords de partenariat si elles ne veulent pas disparaître pour de bon.

4.2.1.6. INTELLIGENCE ECONOMIQUE

Adaptation du concept anglo-saxon « compétitive intelligence », l'intelligence économique, version française, souffre de ses origines anglaises qui l'assimile, de prime abord, à un espionnage industriel ou économique. L'origine de cette incompréhension est à rechercher dans la signification du mot anglais « intelligency » qui veut dire : espionnage. A ces difficultés de nature étymologique, viennent se greffer d'autres liées à la définition même de l'activité d'intelligence économique ainsi qu'à sa position par rapport à la veille.

Selon Michaël PORTER[32], « l'intelligence économique consiste à : fournir la bonne information, au bon moment, à la bonne personne pour lui permettre de prendre la bonne décision, de bien agir et idéalement de faire évoluer son environnement dans un sens propice ». Cette définition jugée la plus simpliste et fondée sur l'objet de l'intelligence économique (l'information) et son objectif (la bonne décision), ne fédère pas tous les praticiens et théoriciens de la veille. L'ADBS[33] s'inscrivant dans une perspective de rendre compte de tous les concepts, pratiques et connaissances utiles au développement économique de l'entreprise et ou de l'organisation, soutient que « l'intelligence économique est constituée par l'ensemble des concepts, des outils, des méthodologies et des pratiques permettant de mettre en relation, de façon pertinente, différentes connaissances et informations dans la perspective de la maîtrise et du développement de la dynamique économique. Cette mise en relation implique en particulier :

[32] Michael Porter, célèbre consultant américain en intelligence économique et stratégie. – In : http://www.moselle.cci.fr/informer/ie/ie11.htm; consulté en Mars 2004.
[33] ADBS, Association des professionnels de l'information et de la documentation : http://www.adbs.fr

- une mobilisation des hommes ;
- un traitement et une analyse de l'information et de la connaissance orientés vers une finalité opérationnelle ;
- une circulation efficace des informations et des connaissances au sein des organisations concernées »[34].

Cependant la définition la mieux acceptée est celle proposée par le Groupe de Henri Martre. Cette définition proposée à la suite de l'étude qu'il avait dirigée sur « l'intelligence économique et stratégie des entreprises » pour l'Etat Français, en 1994, fait référence chez les spécialistes de la veille en France. En effet Martre évoque l'intelligence économique comme « l'ensemble des actions de recherche, de traitement et de diffusion (en vue de son exploitation) de l'information utile aux acteurs économiques » [35].

Afin de lever tout équivoque entre la démarche d'intelligence économique et l'espionnage industriel, il précise que ses actions doivent être menées « dans le respect des règles légales et déontologiques, dans les meilleures conditions de qualité de délai et de coût ».

A la lumière de ces différentes conceptions de l'intelligence économique on serait tenté d'affirmer que la veille et l'intelligence économique entretiennent des relations étroites.

4.2.2. INTELLIGENCE ECONOMIQUE ET VEILLE

En référence aux définitions des deux concepts précédemment évoqués, il est très difficile de montrer une ligne de démarcation entre la veille et l'intelligence économique. Cette difficulté explique la divergence des auteurs et praticiens sur l'utilisation des concepts.

Malgré qu'elles soient toutes des démarches de management stratégique de l'information pour la compétitivité de l'entreprise, ces deux activités souffrent de leur appellation. Le concept « veille » se refuse dans les entreprises du fait de sa connotation passive ; l'intelligence économique, elle, peine à séduire les entrepreneurs parce qu'assimilée à tort à l'espionnage industriel.

La veille informationnelle est une activité de recherche tout azimut de l'information qui peut intéresser l'entreprise afin d'en définir les actions de développement à prendre. Naturellement c'est une démarche globale qui intègre d'autres types de veilles sectorielles

[34]Portail de la guerre économique. – In : http://www.guerreco.com/index2.php?option=content&do_pdf=1&id=19

[35] Martre, henri. –intelligence économique et stratégie des entreprises. – Paris : la documentation Française, 1994. –212p

choisies en fonction des préoccupations de l'entreprise. Cette immense activité de recherche d'information mobilise des moyens humains, matériels, financiers et technologiques très importants. Ce qui fait qu'elle est, en général, l'apanage des grands groupes internationaux. Cependant la surveillance accrue de l'information fait que l'entreprise est réceptive et très dépendante de son environnement. Aussi avec l'importance des masses d'informations qui seront collectées, la majeure partie du temps de travail sera consacrée au traitement de l'information ; ce qui rend inopérationnel le processus de décision et montre du même coup, l'efficacité des veilles sectorielles ou spécialisées. Selon bon nombre de théoriciens, l'intelligence économique fait partie de ces dernières. Elle est un élément de la veille informationnelle orientée vers le développement économique de l'entreprise. De ce fait tous les secteurs vitaux de l'entreprise seront pris en compte dans la démarche d'intelligence économique. Mais le fait qu'elle appartienne à la veille globale ne lui prive nullement de spécificités.

Carlo Révelli[36] faisant part de certaines de ses singularités, montre, à partir de la définition du Commissariat du Plan, que l'intelligence économique ne se limite pas seulement à la recherche, à la collecte au traitement et à la diffusion de l'information ; elle suppose un ensemble d'actions d'influence soit au niveau de l'entreprise, de son environnement immédiat, soit au sein même de l'appareil étatique, aux administrateurs des collectivités locales, aux acteurs publics et privés. Selon Révelli, cette démarche explique la mise en exergue du concept « exploitation de l'information » dans la définition du Commissariat du Plan.

Appuyant la même idée, François Jakobiak dira que l'intelligence économique, à l'opposé des autres types de veille est bien « une organisation au niveau national et non plus uniquement au niveau de l'entreprise »[37]

Cette conception semble être comprise par l'Etat français en commandant en 1994[38], un rapport sur l'intelligence économique qui a eu le mérite de sensibiliser les entrepreneurs français sur l'intérêt d'avoir une politique de maîtrise de l'information économique ; et un deuxième rapport en 2003 sur « l'intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale »[39] dirigé par Bernard Carayon[40], député et maire de Tarn. Cette dernière étude défend

[36] Revelli, Carlo. – Intelligence stratégique sur Internet : Comment développer des activités de veille et d'intelligence économique sur le web. – 2e. ed. – Paris : Dunod, 2004, p.7
[37] Jakobiak, François . – Intelligence économique avec l'apport des NTIC : comment bâtir son propre système d'intelligence économique.- 2ème édition. Paris : Editions d'Organisation, 2001, p.11
[38] Rapport de Henri Martre, Commissariat du Plan
[39] Regard sur l'intelligence économique, no. 1, janvier – février 2004. – 60p.

l'idée selon laquelle l'intelligence économique devrait être une vrai et grande politique d'Etat à l'instar de ce que sont les politiques de santé, d'environnement et de fiscalité. « Car vivre sans un programme stratégique pour maîtriser l'information, c'est prendre le risque de devenir une puissance économique de seconde zone ».[41]

4.2.3. LA DEMARCHE DE VEILLE

Définir une démarche de veille informationnelle est une épreuve difficile du fait de l'étendu du domaine et la diversité des intervenants dans le processus. Ne faut–il pas rappeler que la veille et l'intelligence économique ne peuvent être le travail d'une personne. « Une personne, seule ne peut accomplir le travail d'intelligence économique, au mieux, elle coordonne l'ensemble de l'activité »[42].

La démarche de veille peut être subdivisée en trois grandes parties :

- le cycle de renseignement
- la protection des informations
- la prise de décision (actions défensives et offensives)

En tant que professionnel de l'information, la partie sur laquelle nous allons appuyer cette étude est la gestion de l'information ou cycle de renseignement.

4.2.3.1. LE CYCLE DE RENSEIGNEMENT

Cette partie, non moins importante, est dédiée aux professionnels de l'information qui ont une meilleure connaissance des sources et une maîtrise avérée des outils de recherche d'information. Le cycle de renseignement est composé de quatre éléments qui sont :

- l'expression des besoins d'informations ;
- La collecte de l'information,
- Le traitement
- La diffusion

[40] Observatoire critique du rapport Carayon. – In : Regards sur l'intelligence économique, no. 1, janvier - février, 2004, p.11-19.
[41] Rémy, Pantrat, Préfet hors classe de mission extraordinaire chargé de l'évaluation, de l'appui des préfet en poste territorial. –In : regard sur l'intelligence économique, no 1.
[42] Etienne, ludovic. –l'intelligence économique et stratégique :les systèmes d'information au cœur de la démarche. –Paris : HEC – ENSMP, 2002. – 116p

L'EXPRESSION DES BESOINS

L'expression des besoins consiste à déterminer quelles sont les informations utiles et prioritaires dont les décideurs auront besoin pour assurer le développement de l'entreprise. Cependant cette phase reste toujours délicate du moment où « les besoins d'information de l'entreprise ne sont pas tous des besoins rationnels. »[43]. Une étude minutieuse des préoccupations de l'entreprise permettra d'identifier, seuls, les besoins d'informations nécessaires à la prise de décision. Pour ce faire elle suppose :

- Une bonne connaissance de l'entreprise et de son environnement
- Une analyse du positionnement stratégique et le choix des axes de développement prioritaires.
- La décomposition des axes en questionnement opérationnel

LA COLLECTE DE L'INFORMATION

Une fois les besoins d'informations identifiés, dans la première phase, il s'agira ensuite de rechercher, à l'extérieur et à l'intérieur de l'entreprise, les informations les plus pertinentes qui y répondent. Cette démarche est cruciale à la survie du dispositif de veille puisse qu'elle permette de répondre à la question : où trouvez l'information utile la prise de décisions ?

La phase de collecte doit également s'opérer de façon méthodologique pour optimiser la rapidité des recherches et la précision. Ce qui va contribuer à minimiser l'accumulation de « bruits », c'est-à-dire les informations inutiles camouflant les informations pertinentes. Pour cela une bonne connaissance des sources d'information s'avère nécessaire. Celles-ci peuvent être formelles ou informelles

LES SOURCES FORMELLES

Connues aussi sous l'appellation « sources ouvertes », les sources formelles sont celles qui existent sur un support papier, informatique et regroupent pour l'essentiel les catégories telles que la presse, les livres, les banques de données, les brevets, les sources d'information légales, les études publiques réalisées par des prestataires etc.[44]

[43] Martinet, Bruno ; Marti, Yves Michel. –l'intelligence économique : comment donner de la valeur concurrentielle à l'information ? – Paris : Editions d'organisation, 2001, p. 17
[44] Martinet, Bruno ; Marti, Yves Michel. –l'intelligence économique : comment donner de la valeur concurrentielle à l'information ? –Paris : les éditions d'organisation, 2001, p.31

Les sources formelles ont l'avantage d'être sûres et exhaustives, d'accès facile et disponibles. Mis à part les sources d'information sur les brevets, elles ne coûtent pas chères. Les sources formelles ne manquent pas non plus d'inconvenants, notamment le risque de trouver une information obsolète.

LES SOURCES INFORMELLES

La spécificité de ce type de source est qu'elle exige un travail personnel de l'individu qui veut la collecter. L'information recueillie nécessite généralement un déplacement, une capacité d'écoute, de perception et fait appel à une grande prudence du fait de la diversité des sources. On peut citer parmi ces dernières :

- Les concurrents eux-mêmes, qui par leur communication commerciale et financière, leur presse interne, les journées « portes ouvertes » etc. divulguent sans le savoir pas mal d'information ;
- Les fournisseurs et sous – traitants : ils recèlent d'information qu'i faut exploiter systématiquement et avec habileté car le fournisseur, lui-même peut aussi être un concurrent potentiel ;
- Les expositions et salons : ce sont de véritables mines d'informations du fait de la densités des choses à voir. Cependant la clé de succès d'une mission réside dans la préparation.
- Les colloques, congrès et clubs : l'importance de ces rencontres est primordiale parce qu'elles constituent des lieux d'échanges d'information. Pour les entreprises, certes les communications qui seront faites dans ces genres de manifestations sont d'un certain intérêt, mais le plus important reste les contacts qui y seront noués et les informations qui circulent dans les couloirs.
- Les étudiants, stagiaires, thésards et autres personnels temporaires : ces derniers constituent une source non négligeable d'information même si des précautions doivent être prises au regard de la déontologie professionnelle.
- Les sources internes de l'entreprise : selon les spécialistes de la veille, en général 80% des informations recherchées par le décideur se trouvent déjà dans l'entreprise. Il est plus efficient donc de cultiver l'information en interne en collaborant avec tous les agents qui sont en contact avec l'extérieur.
- Les prestataires extérieurs : un prestataire est un vendeur de service intellectuel à l'image des consultants et des avocats. Leur avantage réside dans le fait qu'ils travaillent avec un ensemble d'entreprises de tout type, de toute taille et évidemment

de n'importe qu'elle secteur. De ce fait, avec beaucoup d'intelligence et de minutie, on peut leur soutirer des informations sur les concurrents.

- Les réseaux personnels : il est avéré qu'une veille ne peut être efficace sans les relations humaines. L'existence d'un réseau aussi bien à l'interne qu'à l'externe de l'entreprise doit être favorisée par les spécialistes de la veille. Parce que parmi les catégories d'information, il y en a qui ne sont accessibles que par l'activation de ces rapports sociologiques.

La mise en commun de ces différentes sources permet de parvenir efficacement aux types d'information définis dans l'expression des besoins. Les personnes désignées pour la recherche en l'occurrence « les traqueurs » doivent remonter, de la manière la plus rapide, les informations collectées pour qu'elles puissent être évaluées, validées et éventuellement exploiter. Cette remontée d'information est, en général, facilitée par des outils méthodologiques à l'image des rapports d'étonnement qui se caractérisent par leur utilisation simple, leur nature pratique et peu contraignante.

Les rapports d'étonnement, en effet, sont des « outils courants de démarches d'intelligence économique. Il s'agit de « mémo » conçus par des cadres, des employés, des agents de maîtrise ou des dirigeants, soit au sein de l'entreprise, soit au cours de leurs déplacements. Ces mémos contiennent en quelques lignes « ce qui a étonné la personne. » On ne lui demande pas d'analyse ou de justification. Seul l'étonnement de cette personne intéresse les experts »[45].

Dans ce contexte de surexplosion de l'information et de surconsommation de l'information par l'entreprise, la veille ne saurait se limiter à une seule activité de collecte. Cette opération, malgré qu'elle soit l'ossature de l'activité de veille ne génère que de données brutes, abondantes, regorgeant aussi bien des informations de haute valeur ajoutée que des renseignements mensongers qui peuvent varier des rumeurs aux manipulations des concurrentes. La bonne information arrive souvent de façon parcellaire et, pire encore, est noyée dans un flot d'informations inutiles « le bruit ».

[45] Martre, henri. – Intelligence économique et stratégie des entreprises. – Paris : la documentation Française, 1994. –212p

LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Le traitement est l'opération de création de sens[46]. L'information utile arrive rarement sous la forme souhaitée permettant aux décideurs de s'en servir immédiatement. Pour qu'elle soit consommable, il faut l'évaluer, la trier, l'analyser, la synthétiser et enfin la restituer.

Le tri et l'évaluation impliquent une définition de critères qui permettent de juger de la véracité de telle ou telle information et de son enjeu par rapport au développement de l'entreprise. De ces opérations va sortir une information valide mais parfois pas complète, qu'il faudra analyser en profondeur avec la collaboration des experts du domaine, la synthétiser et la reconstituer pour pouvoir enfin agir.

Ainsi vu le traitement des informations de veille est une démarche collective qui mobilise les compétences internes et externes de l'entreprise et s'effectue avec un expert dans le domaine. Il décide que telle information est intéressante, telle autre n'est pas tout à fait vraie et que telle donnée est à développer. Son expérience et son savoir du domaine lui procure une certaine autorité vis à vis de la validité de l'information trouvée.

L'utilisation d'outils méthodologique contribue, elle aussi, à l'efficacité du processus de veille. Cela se justifie par la masse de données collectée mais aussi et surtout par l'urgence de la situation. Parmi ces outils, la bibliométrie et la scientométrie. Elles ont acquis un vari statut dans le processus de traitement. « La bibliométrie, c'est l'application des mathématiques et des méthodes statistiques aux livres et autres moyens de communication »[47]. Elle s'est développée avec l'avènement des bases de données bibliographiques afin de favoriser les comptages statistiques sur les auteurs, les organismes de recherche, les mots clés. La loi de Bradford[48] appartient à cette catégorie d'outils de traitement de l'information.

La scientométrie, quant à elle, est apparue en 1979 aux USA et essaie de comprendre, de mesurer, d'évaluer les mécanismes de production scientifiques (essentiellement les publications) en appliquant les méthodes statistiques à des masses de données.

C'est en 1987 qu'on parle d' « infométrie » qui désigne l'ensemble des activités métriques relatives à l'information, la bibliométrie te la scientométrie incluses.

[46] Lesca Humbert. – Veille stratégique : concepts et méthodes de mise en place dans l'entreprise. Accessible in http://www.veille-stratégique.org

[47] Revelli, Carlo. – Intelligence stratégique sur Internet : comment développer des activités de veille et d'intelligence économique sur le web. – 2e. ed. – Paris : Dunod, 2004, 220p.

[48] Bradford, bibliothécaire anglais qui, en 1934 a énoncé une loi déterministe qui permet au gestionnaire de réduire le désordre d'une documentation scientifique à un état plus ordonné capable d'être rationnellement et économiquement planifié.

LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

La valorisation de l'information de veille passe par sa diffusion au sein de l'entreprise. Une information n'a de valeur que si elle parvient à la personne qui en a besoin au bon moment et sous la forme voulue. Toute l'activité de veille n'a qu'une seule visée : diffuser rapidement et efficacement l'information utile à la personne utile. Cependant cet objectif semble être négligé dans les entreprises qui dépensent la quasi-totalité de leur temps à la collecte et au traitement de l'information. Seule une petite portion est consacrée à la diffusion. Pire encore, cette diffusion souffre d'un manque de feed-back qui affecte considérablement la qualité de l'information. Une si mauvaise circulation de l'information est liée à plusieurs facteurs :

- Absence d'une culture de partage et de communication dans l'entreprise
- L'information est synonyme de pouvoir : certains agents n'hésitent pas à faire une rétention de l'information pour en gagner en statut ou en promotion
- La peur d'être ridiculisé
- La méconnaissance de la valeur de l'information
- Une organisation inadaptée à la bonne circulation de l'information.

Cependant certains outils et pratiques contribuent à l'amélioration de la circulation de l'information en entreprise :

- La communication orale : l'oral reste le vecteur de communication le plus utilisé dans les entreprises. Les lieux informels d'échanges et de discussion (salle de confrontation, machine à café) sont des endroits stratégiques pour récupérer ou faire passer une information intéressante.
- Les systèmes de récompenses : ils dopent les salariés à communiquer leur information. Ces récompenses sont diverses et variées et peuvent aller du poignet de main du directeur, à la promotion en passant par les primes ou la reconnaissance.
- Encourager le feed-back : la performance du processus de veille dépend de la qualité des informations qu'il véhicule. Cette qualité est tributaire à l'appropriation du dispositif de veille par les agents. Une appropriation qui se manifeste par un retour itératif de l'information. Aussi, une éducation des salariés à la culture du feed-back est-elle inévitable pour l'amélioration de la phase de diffusion.

Au-delà de ces outils liés à la culture et aux comportements d'information ou de communication dans l'entreprise, il en existe d'autres plus concrets et très efficaces à la

diffusion de l'information de veille. Nous pouvons en citer notamment les journaux internes, la revue de presse, les lettres d'information, les comptes de rendus de visite, les dossiers d'information stratégique, les synthèses, les listes de diffusion et forums de discussion etc.

Chaque entreprise adapte ces supports en fonction des destinataires et de ses besoins La majeure partie de ces outils peut être sous format électronique. Encore faut-il que l'entreprise soit bien préparée en terme d'organisation informatique et de compétences nécessaires à l'exploitation de ces outils.

4.2.4. LES OUTILS DE VEILLE

Pour assurer tout le processus de collecte, de traitement et de diffusion de l'information, la veille s'offre des outils adaptés, performants et diversifiés. Parmi ces outils nous distinguons :

4.2.4.1. INTERNET, UN OUTIL DE VEILLE

Internet, « une base de connaissance universelle » et un outil impressionnant de communication occupe une place de choix dans les procédures de veille et d'intelligence économique. En quelques années, il a su s'insérer dans le monde des affaires. Le professionnel qui n'a pas d'adresse électronique, à l'image de l'entreprise qui n'a pas de site web est considéré comme rétrograde, dépassé. Les services qu'il offre (messagerie, forums, chat, documentation, divertissement, commerce électronique…) sont autant d'opportunités pour le veilleur d'entreprise pour mieux appréhender son environnement. Internet offre aux différents organismes « l'accès à de nouvelles sources d'information à l'échelle, non seulement national mais également international, cela pour un coût très faible, la plupart des informations actuellement disponibles sur le web étant gratuites »[49].

Toutefois il faut considérer avec attention les limites de cet outil qui souffre de sa banalisation. La facilité de production et de publication de documents sur Internet est à la fois sa première qualité et son principal défaut. La structure même du réseau implique la possibilité pour n'importe quel internaute de pouvoir s'exprimer librement sur la toile. Cette situation autorise les excès c'est à dire la mise en ligne d'informations privées, l'émission de

[49] Diop, Pape Yoro. – la veille informationnelle dans les services d'information à vocation agricole au Sénégal. – Dakar : EBAD, 2003, p.25

jugements purement subjectifs, l'expression de fausses informations sans qu'il puisse y avoir un quelconque contrôle[50].

Le contournement de ces difficultés passe inexorablement par une bonne maîtrise des techniques de recherche et une bonne connaissance des outils de recherche qui se distinguent par leur diversité. Parmi ceux :

- Les annuaires

Ils font partis des instruments de recherches en ligne les plus simples à utiliser. Ils sont très bons pour les débutants parce qu'étant présenté sous forme de listing de sites classés de façon thématique ou géographique.

- Les moteurs de recherche

Les moteurs de recherches appelés aussi robots ou « crawlers » parcourent les documents des sites web à partir d'une requête de l'utilisateur. Ils indexent les documents trouvés et constituent une énorme base de données constamment mise à jour et assurent les pondérations. Les moteurs offrent des recherches sur plusieurs critères : la recherche simple, la recherche avancée avec l'utilisation des opérateurs booléens. Leur performance est liée à leur taux de couverture du web et à la pertinence de leurs résultats. Ils peuvent être gratuits ou payants, généraux ou spécialisés.

- Les méta-moteurs

A l'image de leur nom, ils sont de super moteurs de recherche qui ont la possibilité, à partir d'une seule requête d'interroger plusieurs autres moteurs.

- Le web invisible.

C'est la matière grise d'Internet. Ce sont des sites web qui regorgent des informations de grande qualité mais qui ne sont pas repérables par les moteurs de recherche. Il s'agit des sites web récemment crées ou modifiés, des pages web discrètes, les bases de données, les intranets etc. Le web invisible est des centaines de fois plus large et plus riche que la partie visible. Malheureusement son accès se fait seulement si on vous communique l'adresse exacte

4.2.4.2. LES AGENTS INTELLIGENTS

L'agent intelligent est un programme qui permet d'automatiser une recherche d'informations sur le Web, un processus de veille, de télédécharger, voire de trier les résultats de la requête sur le disque dur de l'ordinateur de consultation. Ils surveillent, en fonction des

[50] Espitalier, Sophie. – L'intégration d'Internet en tant que outil de veille dans une entreprise internationale. – Marseille : ESCMP, 2000, p.26.

sites identifiés préalablement, le contenu et alerte à chaque fois qu'un mouvement apparaît[51]. Selon l'AFNOR (Association Française de Normalisation), un agent intelligent est « un objet utilisant les techniques de l'intelligence artificielle : il adapte son comportement à son environnement et en mémorisant ses expériences, se comporte comme un sous-système capable d'apprentissage : il enrichit le système qui l'utilise en ajoutant, au cours du temps, des fonctions automatiques de traitement, de contrôle, de mémorisation ou de transfert d'information. »

Il existe plusieurs typologies possibles des agents intelligents. La plus simple les regroupe en trois catégories :

- Les agents de recherche d'information automatique : ils fonctionnent comme des méta moteurs de recherche. La seule différence, c'est que ces outils, installés sur l'ordinateur peuvent travailler sans être connecté à Internet. La requête définie préalablement, ils interrogent plusieurs outils de recherche, éliminent les doublons et stockent les résultats sur le disque dur. Ils sont appelés « méta-moteurs de deuxième génération »
- Les agents de veille qui offrent la possibilité de télédécharger sur votre machine l'actualité sur une thématique donnée. Contrairement aux premiers, les « veilleurs » fondent leur action sur l'actualité de l'information
- Les agents pour le commerce électronique quant à eux constituent des outils de recherche et de comparaison de produits ou de services. Ils offrent la possibilité de définir les critères du produit souhaité et sortent le résultat le plus pertinent qui puisse répondre aux critères prédéfinis.

4.3. Les PME - PMI

Vouloir se prévaloir d'une définition unique standardisée de la PME/PMI constitue une tâche difficile tant les réalités économiques diffèrent d'un pays à un autre, d'une région ou d'un continent à l'autre. Toute définition doit tenir compte de l'objectif de la classification, du sous-secteur analysé et du niveau de développement du pays concerné. L'avantage d'une telle conception est qu'elle permet de mieux tenir compte de la fonction des petites et moyennes entreprises dans le processus d'industrialisation du pays et de mieux saisir les relations entre les différentes tailles d'entreprise. Cependant l'inconvénient majeur que

[51] Révelli, Carlo. – Intelligence économique sur Internet : comment développer des activité de veille et d'intelligence économique sur le Web. –Paris : Dunod, 2001, p.82

recèle cette définition est qu'elle ne permet pas une comparabilité internationale ; les grandes entreprises africaines étant de petites entreprises dans le contexte mondial[52].

Ces difficultés de détermination et de caractérisation des petites et moyennes entreprises imposent les différents pays à une organisation à l'interne. C'est dans ce cadre que le Sénégal a institué, depuis décembre 2003, une Charte des PME qui représente un cadre juridique et institutionnel de promotion construit autour de mécanismes de dialogue et de partenariat avec les opérateurs, les institutions représentatives des PME/PMI et les partenaires au développement.

4.3.1. LA PME/PMI SENEGALAISE : DEFINITION ET CARATERISATION

Selon la Charte des Petites et Moyennes Entreprises du Sénégal toute personne physique ou morale productrice de bien ou de services marchands est dite Petite Entreprise (PE) si elle répond aux critères suivants :

- Un effectif compris entre un (01) et vingt (20) employés ;
- Tenue d'une comptabilité allégée ou de trésorerie qui est en accord avec le système comptable en vigueur au Sénégal ;
- Un chiffre d'affaires hors taxe annuelle de 50 millions de F CFA pour les PE de livraisons de bien et de 25 pour les petites entreprises prestataires de service ;

Ou moyenne entreprises si :

- Son effectif est inférieur à deux cent cinquante (250) employés ;
- Sa comptabilité agrée par l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agrées (ONECCA) selon le système en vigueur au Sénégal ;
- Son chiffre d'affaires hors taxe annuel compris entre 50 millions et 15 milliards de FCA ;
- Et l'investissement net doit être inférieur à 1 milliard de FCA.[53]

Cette définition n'est pas figée, elle est appelée à évoluer dans le temps selon le changement de l'environnement national, régional et international.

A l'instar de bon nombre de pays en développement, le tissu économique Sénégalais est quasiment constitué ces petites et moyennes entreprises qui interviennent dans des

[52] Institut Allemand de Développement. –Les petites et moyennes industries après la dévaluation du franc CFA : conséquences, réactions et potentiels au Sénégal. – Berlin : IAD, 1996, p.5
[53] Ministère des petites et moyennes entreprises et de la microfinance. –Charte des PME du Sénégal. –Dakar : MPM, 2003, p.6

domaines aussi diversifiés que le textile et la confection, le bois, la transformation de produits halieutiques, l'agroalimentaire, l'industrie métallique et mécanique, l'imprimerie et l'industrie chimique... Leur apport dans le développement économique et social est, à plus d'un titre, impressionnant. En effet jusqu'au début des années 90, le marché des PME/PMI n'étaient pas assez représentatif au Sénégalais. L'échiquier économique était partagé entre les grandes entreprises publiques ou à forts capitaux étrangers et les micro-entreprises et artisans traditionnels.

Aujourd'hui on assiste à un revirement de situation avec une inflation de l'importance numérique des petites et moyennes entreprises, qui selon certaines études, représentent entre 80 et 90% du tissu des entreprises au Sénégal. Elles intègrent 30% des emplois, 25% du chiffre d'affaires et 20% de la valeur ajoutée nationale.

Au vu de ces chiffres, on relève un paradoxe entre l'importance numérique des PME/PMI et le niveau de contribution dans l'économie nationale, qui, même s'il est appréciable, est loin de ce qu'il devrait être. Ce qui atteste, donc, des difficultés dont cette catégorie d'entreprises fait face. Parmi celles-ci l'accès au crédit bancaire occupe une place très importante ; les critères d'éligibilités des institutions financières étant inaccessibles aux PME/PMI. A cela viennent s'ajouter :

- Le manque de promoteurs compétents et bien formés aux affaires surtout pour la petite entreprise ; celle-ci résultant, en général, d'un glissement d'une activité artisanale à une activité d'une toute autre dimension
- Manque d'assistance dans les choix technologiques : les technologies utilisées, pour la plupart venant des pays développés sont inadaptées au contexte africain.
- Organisation de la production et de la commercialisation : la PME/PMI sénégalaise a besoin de conseils, d'orientation pour assouplir l'organisation de la production, et sur les réseaux de distribution et de commercialisation
- Problèmes de gestion : outre les difficultés d'accès au crédit susmentionnées les PME/PMI souffrent de la concentration des pouvoirs de décisions entre les mains d'une seule personne[54].

Conscient de ses difficultés et du fait que les PME/PMI constituent une force de cohésion sociale, de dynamisme économique et un levier important de développement de l'économie africaine, surtout dans un contexte d'intégration régionale, continentale avec

[54] DIA, Babacar. – Rôles des chambres de commerce d'industrie et d'agriculture dans la promotion des PME/PMI : le cas du Sénégal. – Dakar : CCIAD. –7p

l'avènement du NEPAD, l'Etat sénégalais a fait montre, depuis mai 2001, de sa volonté de leur appuyer, de leur encadrer, de leur faciliter l'accès à certaines ressources en leur dédiant un Ministère entier. Car il est évident que le développement de l'économie national ne peut se faire sans l'appui des pouvoirs publics à ces entreprises qui brillent par leur fragilité et leur peine à faire face à la concurrence aiguë du marché international.

4.3.2 ETUDES SUR LA VEILLE DANS LES PME - PMI

Pendant longtemps considéré comme une politique des grandes entreprises, le management de l'information commerciale, concurrentielle stratégique, technologique… commence à intéresser les petites et moyennes entreprises. Il est évident que les mécanismes ne sont pas les mêmes selon qu'on est une grande entreprise ou une PME. L'erreur qu'il faut éviter c'est de prendre ces entreprises « comme des grandes entreprises en petit »[55]. Les PME, de par leurs caractéristiques spécifiques, doivent être considérées autrement que des grandes entreprises.

Cependant quelque soit la taille de l'entreprise, l'objet de la veille reste inchangé : « fournir une aide « informationnelle » aux dirigeants pour orienter leur processus décisionnel et pour leur permettre d'appréhender les « signaux faibles » de l'environnement et d'améliorer la réactivité de l'entreprise »[56].

Mais, dans les PME/PMI, cette veille se développe timidement. Mis à part les problèmes de budget nécessaire à la mise en œuvre d'un système de veille élaboré, basé sur des outils technologiques qui permettent un gain de temps, le frein majeur reste le temps. Les PME/PMI, en général, sont des entreprises « réactionnaires » qui marchent pour la plupart du temps sur la base de l'intuition. Elles n'accordent pas le temps nécessaire à la recherche de l'information. Le mode d'organisation et de management qu'elles pratiquent explique ce désintéressement à l'information stratégique. L'entreprise tourne autour d'une personne, qui, plutôt, est portée vers la liquidation des tâches quotidiennes. Pourtant, malgré ces contraintes, une veille efficace leur est très accessible. Elle va demander naturellement une bonne organisation dans l'entreprise, une implication de la direction, une sensibilisation des différents agents au partage et à la communication de l'information.

[55] Institut de Recherche en Informatique de Toulouse. – MEDESIE : une méthode d'analyse du besoin n intelligence économique. – accessible in http://ieut1.irit.fr en août 2004.
[56] Chapus, Elisabeth ; Lesca, Humbert ; Raymond, Louis. – Apprentissage collectif d'un dispositif de veille en coopération pour les petites PMI au sein des régions : vers une modélisation. – Lyon : Centre d'études et de recherche Rhônes-Alpes-Canada-Quebec. - 36p.

Selon Sylviane Descharmes, responsable de la veille industrielle au sein de l'Arist Rhone Alpes, la veille dans les PME - PMI « …ne nécessite pas forcément des outils très sophistiqués et peut démarrer simplement en exploitant les ressources sur Internet. »[57] Toutefois l'évolution vers des sources externes est à envisager car l'information en ligne offre, certes, à la PME, une grande capacité d'accès direct à l'information ponctuelle mais n'a pas de réponses à des problèmes complexes qui exigent le recours à des services spécialisés, à des experts, à des réseaux etc.[58]. Arguant dans la même lancée, Humbert Lesca soutient que « l'apprentissage collectif » au partage de l'information à caractère anticipatif reste une possibilité pour les PME-PMI d'investir dans la veille stratégique. Par apprentissage collectif, il fait comprendre le fait que ces entreprises, en général, soient des partenaires naturels et s'insèrent facilement dans des réseaux informels. L'appartenance à un « espace de transaction » leur permet de bénéficier de l'information détenue par d'autres personnes du réseau et de diminuer l'incertitude. Ce système de veille qui s'enrichi de la diversité et de la complémentarité de ses composants est appelée « dispositif de veille en coopération. »

[57] Descharmes, Sylviane. – une veille efficace nécessite un environnement propice. – In : http://management .journaldunet.com/dossiers/040642veille/conseils.shtml.consulté en août 2004.
[58] HASSID, Laurent, MOINET, Nicolas, JACQUES-GUSTAVE, Pascal. - Les PME face au défi de l'intelligence économique. – Paris : Dunod, 1997

V. LA METHODOLOGIE DE RECHERCHE

La conduite de ce travail de recherche a fait appel à une méthodologie partagée entre deux techniques essentielles :

- La recherche documentaire
- L'enquête par questionnaire

Ces deux techniques, dont l'intérêt fondamental s'est révélé dans la revue de la littérature sur la veille et l'intelligence économique, sur l'étude du milieu de la pêche au Sénégal et surtout sur le recueil de données quantitatives, ont étés secondées par d'autres méthodes subsidiaires, en l'occurrence les observations et les entretiens.

5.1. LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

La recherche, l'identification et la collecte de documents ayant trait au sujet n'est pas une conséquence directe de ce mémoire. En effet l'intérêt que je porte à la veille informationnelle et à tout ce qui gravite autour du management de l'information stratégique ou aux nouvelles disciplines des sciences de l'information et de la documentation, m'ont fait collecter, depuis deux ans, bon nombre d'informations sur le sujet.

Cependant la validation du sujet de mémoire nous a permis d'organiser cette documentation et d'accroître la recherche bibliographique. Cette dernière s'est faite à partir d'une indexation du sujet nous permettant de définir le sujet et de le délimiter afin de ne pas nous perdre dans une collecte tout azimut de documents. Ce faisant un certain nombre de mots clés ont été ressortis :

- Veille informationnelle ;
- Intelligence économique ;
- Veille stratégique ;
- Veille concurrentielle ;
- Veille commerciale ;
- Veille technologique ;
- Internet ;
- Information ;
- Documentation ;
- Système d'information ;
- Pêche ;

- Pêche artisanale ;
- Pêche industrielle ;
- Entreprises de pêche ;
- PME, Petites et Moyennes Entreprises,
- Sénégal.

Sur la base de ces concepts une bibliographie (webliographie incluse) de départ, a été constituée à partir de la bibliothèque de l'EBAD, de la bibliothèque universitaire de l'UCAD, du centre de documentation de la DPM, Direction de la Pêche Maritime, du service d'information de la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Dakar (CCIAD) et sur Internet.

Un tri des documents a été fait pour ne retenir des références que celles qui sont pertinentes et surtout accessible.

5.2. L'ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE[59]

Cette technique nous a permis de faire une étude exploratoire sur les entreprises de pêche et sur les services d'informations couvrant totalement ou partiellement le secteur de la pêche. A cet effet deux types de questionnaires ont été élaborés :

5.2.1. PRESENTATION DU QUESTIONNIRE POUR LES ENTREPRISES DE PECHE ET DE CONSERVERIE DE PRODUITS HALIEUTIQUES

Son objet était de faire un état des lieux des besoins, habitudes et mécanismes d'information des PME/PMI de pêches et d'enquêter sur les perspectives en matières de gestion de l'information dans leur structure.

Il comportait trente trois (33) questions partagées en quatre (04) parties qui vont de l'identification de l'entreprise à la veille informationnelle en passant par les activités de recherche et de partage de l'information et l'organisation informatique.

5.2.2. LE QUESTIONNAIRE D'EVALUATION DU POTENTIEL D'INFORMATION POUR LES ENTREPRISES DE PECHE

Constitués de vingt sept (27) questions réparties entre quatre (04) chapeaux (identification du répondant, Informations sur le service ou l'institution, activités de recherche

[59] Voir annexes pour les différents questionnaires

d'information et veille informationnelle), ce questionnaire nous a permis d'évaluer, entre autres, l'offre d'information de certaine structure d'information et de conseil aux entreprises de pêches, et d'étudier leur pratique en terme de veille informationnelle.

5.2.3. L'ECHANTILLONNAGE

Les échantillons de recherche ont été choisis selon deux critères :

- La pérennité de l'entreprise : le caractère mouvementé du secteur de la pêche qui se traduit par des faillites en succession, nous a poussé à collaborer avec la Direction des Industries de Transformations de la pêche (DITP), sise à Thiaroye, pour le choix des entreprises en privilégiant leur pérennité dans le secteur et leur sens de l'organisation. Il a fallu aussi, dans ce choix, veiller à ce que tous les types d'entreprises à savoir les filiales de groupes internationaux, les entreprises nationales, les GIE, Groupement d'Intérêt Economique, soient intégrés. Toutes les entreprises qui ont été choisies se trouvent dans la région de Dakar.
- L'agrément de l'Union Européenne : La pêche au Sénégal est le premier pôle d'exportation depuis quelques années. Les entreprises de pêche sont obligées d'exporter leurs produits pour survivre, les débarquements de la pêche artisanale étant largement suffisants pour assouvir les besoins de la population en produits marins. Cette activité d'exportation est assujettie à certaines normes édictées par l'Union Européenne qui est l'un des principaux partenaires de la pêche au Sénégal et aussi la destination principale des exportations. Aussi est – il besoin de rappeler que la veille est, certes, importante pour toutes les entreprises mais elle est plus vitale pour les entreprises dépendant du marché international. Ces raisons expliquent le fait qu'on ait retenu l'agrément à l'export de l'Union Européenne comme critère de l'échantillonnage. Pour faire le tri nous avons pu bénéficier des services du Bureau de Contrôle Qualité (BCQ ex BCPH) sis au Port Autonome de Dakar, Mole X, qui a la charge de veiller au respect des normes d'hygiène et de qualité des entreprises et industries de pêche.

5.2.4. LA POPULATION CIBLEE

Au départ la population enquêtée était constituée de quinze (15) entreprises et de six (6) structures d'information et de conseil. Chaque entreprise devait répondre au questionnaire. Pour cela deux méthodes ont été utilisées :

- Le questionnaire fait le tour des responsables de l'entreprise pour que chacun puisse répondre à la partie qui le concerne. Cette technique qui était adoptée par les entreprises organisées est mieux pour l'étude parce que garantissant des informations fiables. Cependant elle est plus contraignante pour nous au regard des difficultés liées à la récupération.
- La deuxième méthode, plus simple était de désigner un agent de l'entreprise pour qu'il réponde au questionnaire.

5.2.5. L'ADMINISTRATION DES QUESTIONNAIRES

Tous les questionnaires ont été administrés aux entreprises et service d'information par déplacement. L'accès aux entreprises et au Port Autonome de Dakar qui abritent une grande partie des unités industrielle a largement retardé les enquêtes. Finalement avec le soutien de la DITP, du BCPH et de la DPM, une issue favorable a été trouvée.

La difficulté majeure était, cependant, dans la récupération. Mais après d'importants coups de téléphone pour suivre l'évolution et des rendez-vous maintes fois avortés, un pourcentage des questionnaires jugé suffisant par notre directeur de mémoire pour instruire l'étude, a été récupéré.

VI. ANALYSE ET EXPLOITATION DES DONNEES DE L'ENQUETE

6.1. ANALYSE DES BESOINS ET MECANISMES D'INFORMATION DES PME ET PMI DE PECHE

Sur une quinzaine (15) d'entreprises retenues préalablement comme échantillon de l'étude, seule une dizaine a pu répondre à l'enquête ; ce qui nous fait un pourcentage de 67%.

En ce qui concerne l'enquête sur l'offre d'information de veille, sur les six (6) structures d'informations qui étaient ciblées, seule les cinq (5) ont pu donner suite à notre demande. Ces données, une fois consolidées, ont été présentées sous forme de tableaux et de graphes à l'aide du logiciel tableur Excel. Cette présentation nous a permis de procéder à l'exploitation dont, voici, ci après, les résultats

Tableau 1 : Identification des entreprises

Catégorie	Pourcentage
Petite entreprise	40%
Moyenne entreprise	50%
Grande entreprise	10%
autres	0%

Graphe 1 : Identification des entreprises

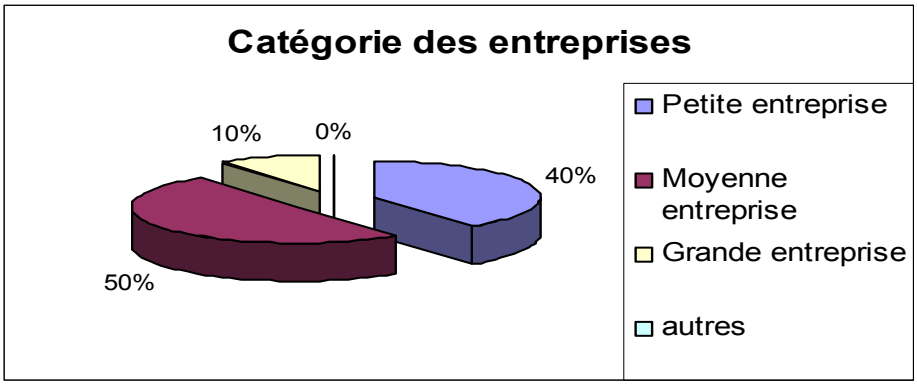

La présentation des entreprises de pêche enquêtées montre une bonne représentation des moyennes entreprises avec un taux de 50%. Le reste est constitué par les petites entreprises (40%) et les grandes entreprises (10%). Cette incursion des grandes entreprises, même si elles ne sont pas concernées, trouve son intérêt dans le fait qu'elle constitue un moyen de comparaison des pratiques informationnelles des PME/PMI et des grandes entreprises.

Tableau 2 : Statut de l'entreprise

Statut	Pourcentage
Public	0%
Parapublic	10%
Privé	90%

Graphe 2: Statut de l'entreprise

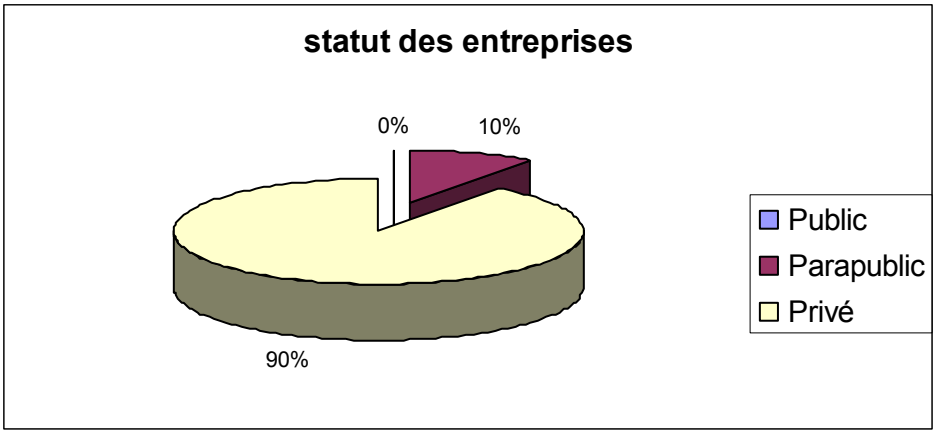

Parmi les entreprises étudiées, il n'existe absolument pas d'entreprises publiques. La quasi-totalité des entreprises (90%) sont privées et les autres 10% sont des structures parapubliques.

Tableau 3: Spécialité de l'entreprise

Spécialité	Pourcentage
Armement	30%
Transformation	70%
Conditionnement	30%
Mareyage	20%
Conservation	10%
Contrôle	0%
Protection et surveillance	0%
Recherche halieutique	0%
Transport	0%
Commercialisation	60%
Financement	0%
Négoce	10%
Technologie maritime	0%

Graphe 3: Spécialité de l'entreprise

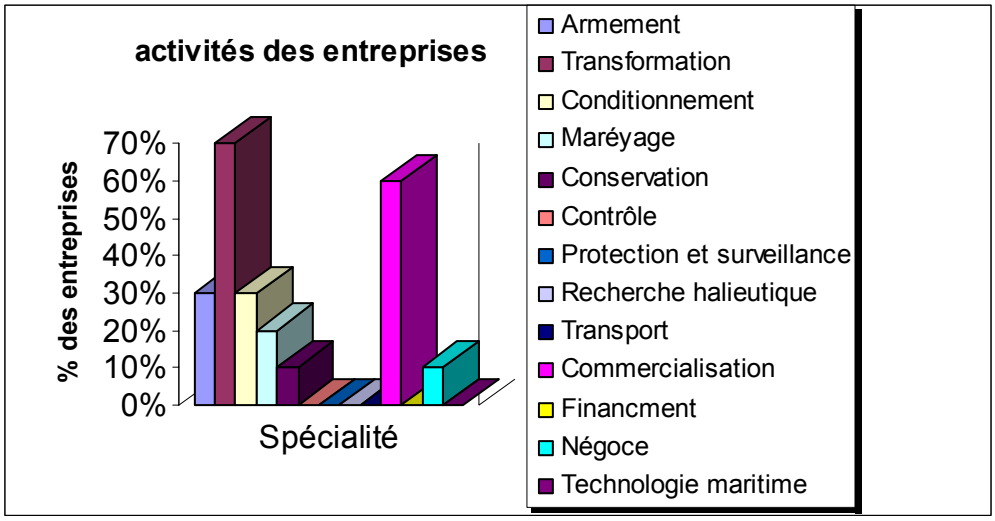

De cette représentation, il apparaît que la spécialisation des entreprises est très diversifiée, Il est très fréquent de voir une industrie de pêche s'activer dans plusieurs sous secteurs (Armement, mareyage, conditionnement ou encore, transformation, conservation, et commercialisation etc.). Cette situation rend l'étude difficile du fait de l'absence d'une représentation qui peut faire apparaître les rapports entre les spécialités. Nous nous sommes convenus, finalement, de représenter les activités les plus répandues dans les entreprises de pêches étudiées. Ainsi la transformation, avec un taux de 70%, et la commercialisation (60%), constituent les activités principales des entreprises. L'armement et le conditionnement, tous deux importants de 30%, arrivent en deuxième place en devançant le mareyage (20%). La conservation et le négoce, avec une représentative respective de 10%, surclassent les autres spécialités.

Tableau 4: Activités d'exportation

activité d'exportation	**Pourcentage**
Oui	100%
Non	0%

Graphe 4: Activités d'exportation

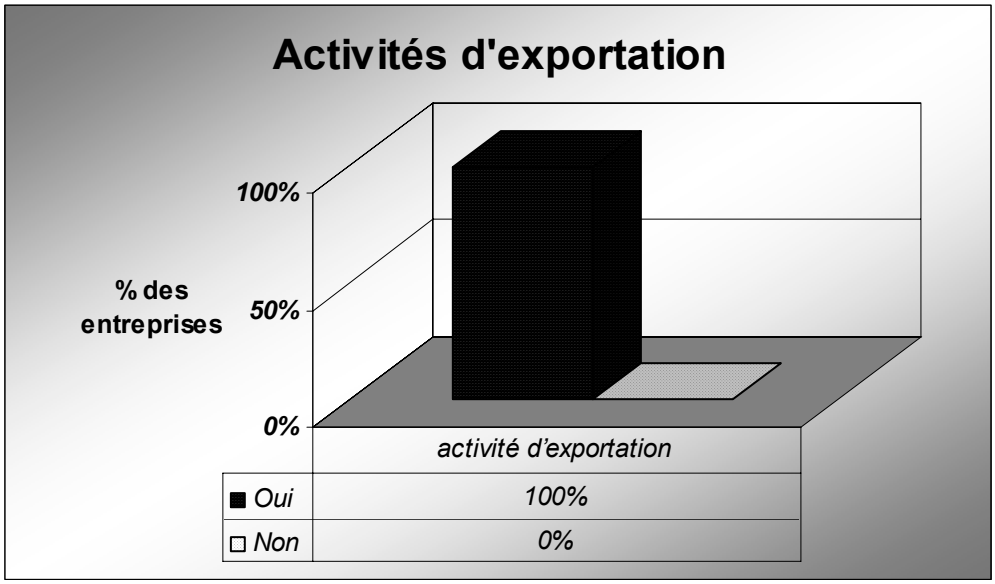

L'exportation des produits de pêche est la principale source de revenues des industries. Cela s'explique par ce graphe montrant que 100% d'entre elles disposent d'activité d'exportation. Cette révélation s'inscrit dans la logique de l'étude du moment où l'agrément de l'union européenne était retenu comme critère de sélection des entreprises à enquêter.

Tableau 5: les produits exportés

Produits	**Pourcentage**
Frais	50%
Frais élaborés	30%
Congelés	50%
Congelé entier	40%
Congelé à bord (navires congélateurs)	20%
Frais fumés (salés, fumés)	0%
Farine	0%
Farine de poisson	0%
Vivant	0%
Autre:	0%

Graphe 5: les produits exportés

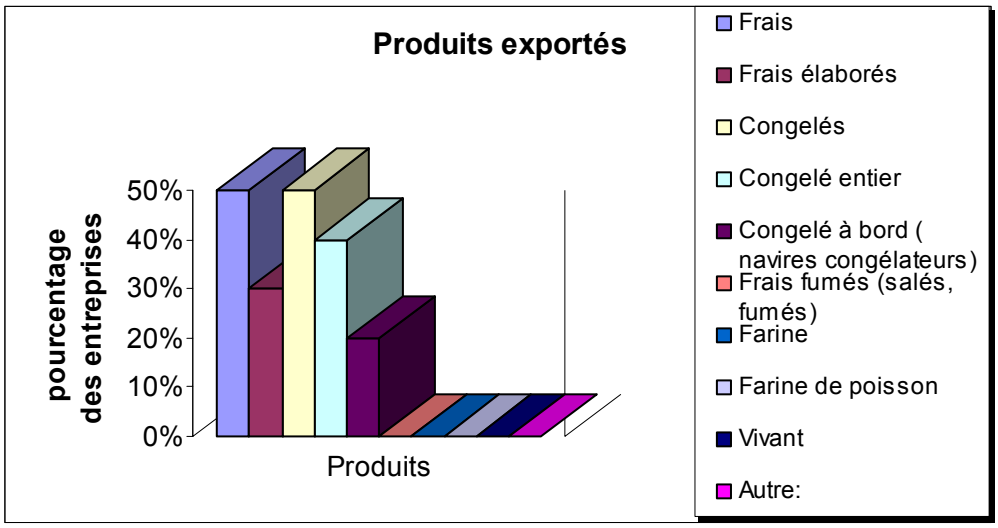

La moitié des entreprises exportent des produits frais et des congelés. Avec respectivement 30%, 40% et 20%, les frais élaborés, les congelés et les congelés à bord, occupent une place non négligeable dans les exportations. Les autres types de produits (fumés, salés, farine de poisson notamment) n'entrent pas dans l'offre des entreprises étudiées

Tableau 6: Agrément de l'Union Européenne

Agrément de l'Union européenne	Pourcentage
Oui	100%
Non	0%

Graphe 6: Agrément de l'Union Européenne

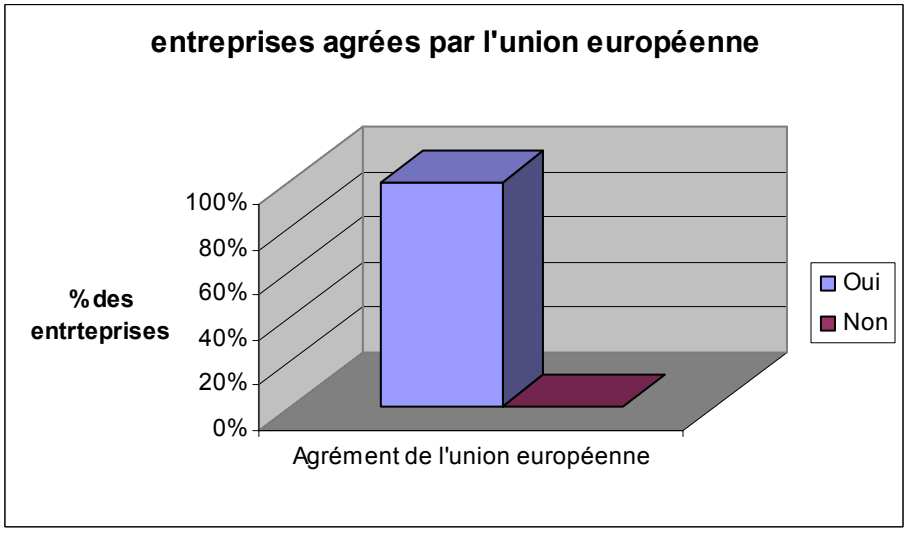

L'agrément de l'union européenne attestant que l'entreprise est apte à exporter ses produits dans les 25 Etats de l'union au regard des normes en vigueur, est une aubaine pour les industriels de pêche. De ce fait, toutes les entreprises en question (100%) disent en bénéficier

Tableau 7: Destination des exportations

Continents	**Pourcentage**
Amérique	50%
Afrique	10%
Europe	100%
Asie	40%
Océanie	0%

Graphe 7: Destination des exportations

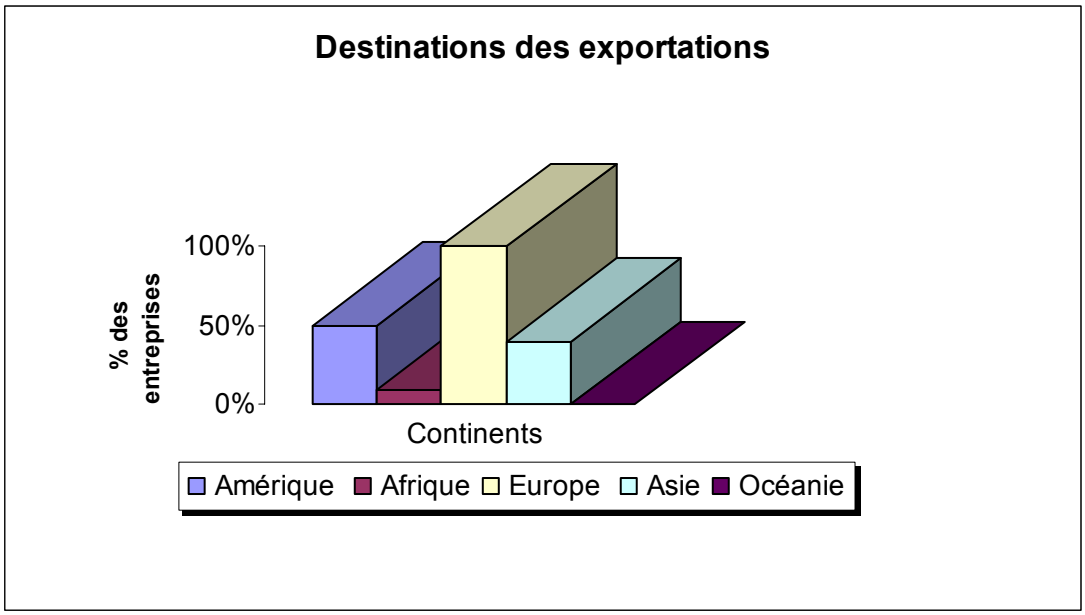

Ces résultats sur la destination des exportations sont étroitement liés au tableau précédent sur l'agrément à l'exportation. En effet, toutes les entreprises étudiées exportent vers l'Europe. L'Amérique, recevant les produits de 50% des entreprises arrivent en deuxième position devançant ainsi le continent Asiatique (40%) et l'Afrique (10%). L'Océanie, quant à elle n'est pas représentée.

Tableau 8: Recherche et partage de l'information

Ressources existantes	Pourcentage
Centre de documentation	0%
Service des archives	30%
Appartenance à un réseau d'information	30%
Recours à un système d'information	0%
Recours à des organismes extérieurs	20%

Graphe 8: Recherche et partage de l'information

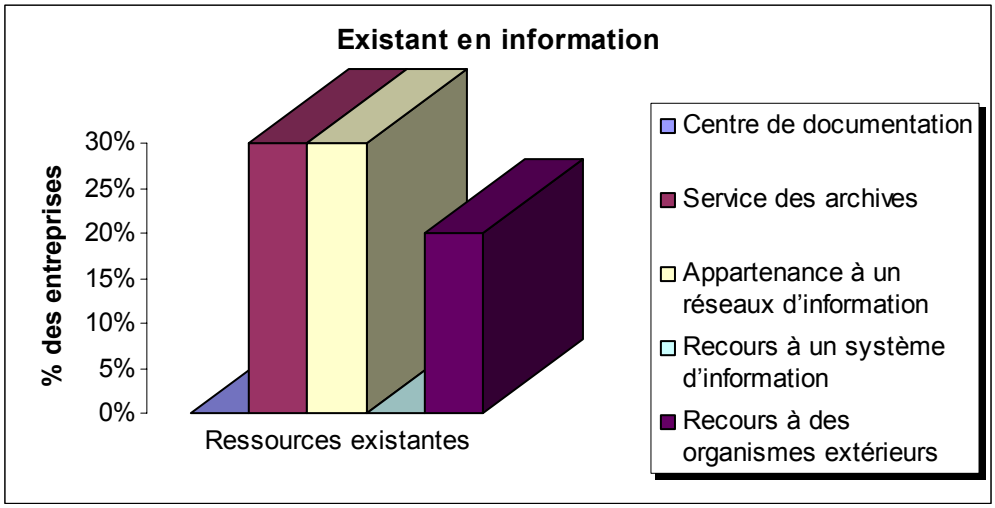

En ce qui concerne l'étude de l'existant en terme de recherche et de partage d'information, il apparaît que l'écrasante majorité des dirigeants ne sont pas encore sensibilisés à la nécessité de mise en place d'une politique de gestion de l'information au sein de leur entreprise. Avec seulement 30% des entreprises qui disent disposer de services d'archives, 30% qui appartiennent à un réseau d'information, 20% qui ont recours à des organismes extérieurs pour s'informer, et aucune entreprise ne disposant de centre de documentation, la relative méconnaissance de la valeur d'une politique de gestion de l'information est un fait avéré dans les entreprises de pêche

Tableau 9: Besoins d'information

Type d'information	Pourcentage
Informations économiques	50%
Informations commerciales	70%
Informations concurrentielles	20%
Informations techniques	0%
Informations technologiques	10%
Informations scientifiques	50%
Informations financières	60%
Informations marketing	10%
Informations professionnelles	10%
Informations sur les experts	0%
Informations sur les institutions spécialisées	0%
Informations sur les laboratoires de recherches	0%
Autres	0%

Graphe 9: Besoins d'information

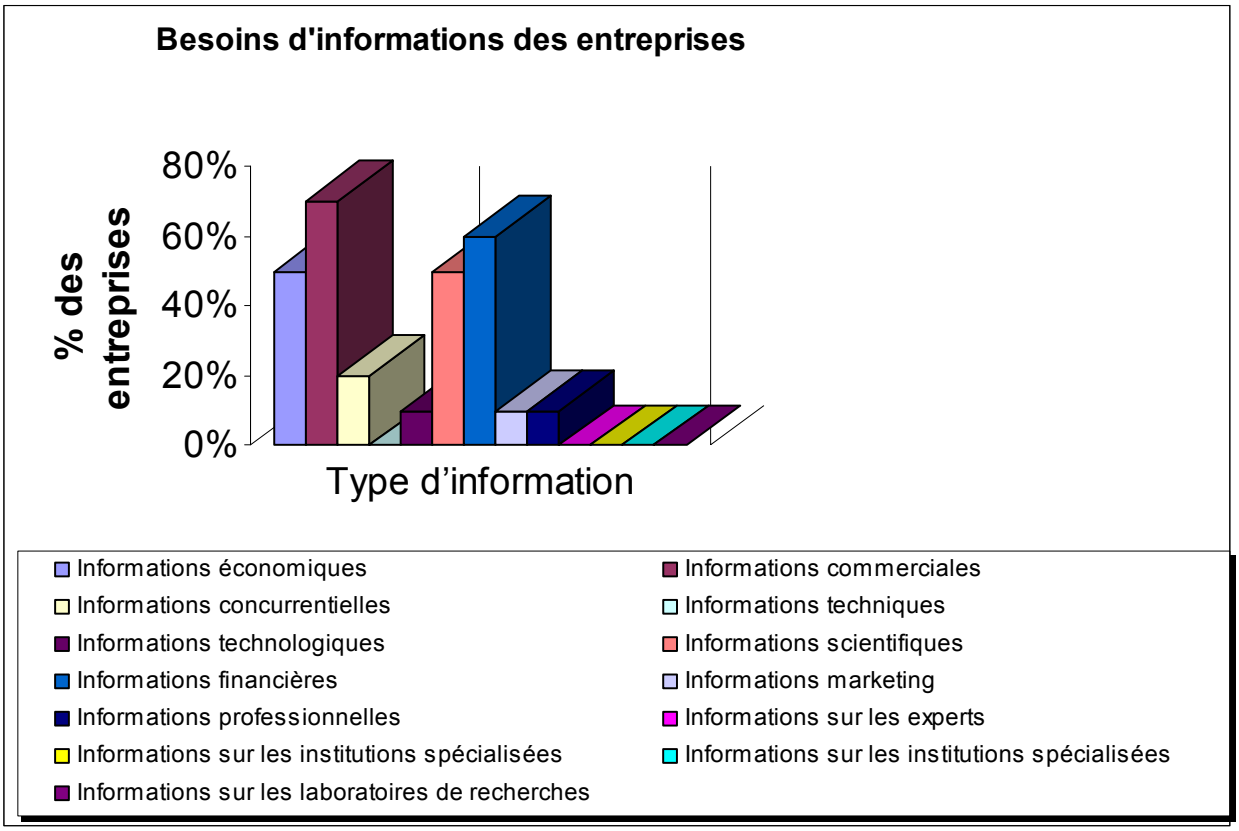

Malgré cette manque de politique de gestion de l'information dans les entreprises, ces dernières manifestent, somme toute, des besoins en terme d'informations commerciales (70%), d'informations financières (60%), d'information économiques (50%) et d'information scientifiques(50%), A coté de ces besoins que l'on peut caractériser de fondamentaux, émergent d'autres types de besoins plus ou moins accessoires notamment en information concurrentielle (20%), en information technologique (10%) et en information marketing (10%).

Tableau 10: Sources habituelles d'information

Sources	**Pourcentage**
Radio	40%
TV	40%
Journaux	40%
presse en ligne (Internet)	20%
Revues spécialisées	50%
Centre de documentation	10%
Internet (Site web)	30%
Conférences, séminaires	20%
Relations interprofessionnelles	20%
Salons et foires	40%
Ministères	20%
Ambassades et consulats	10%
Organismes internationaux	10%

Graphe 10: Sources habituelles d'information

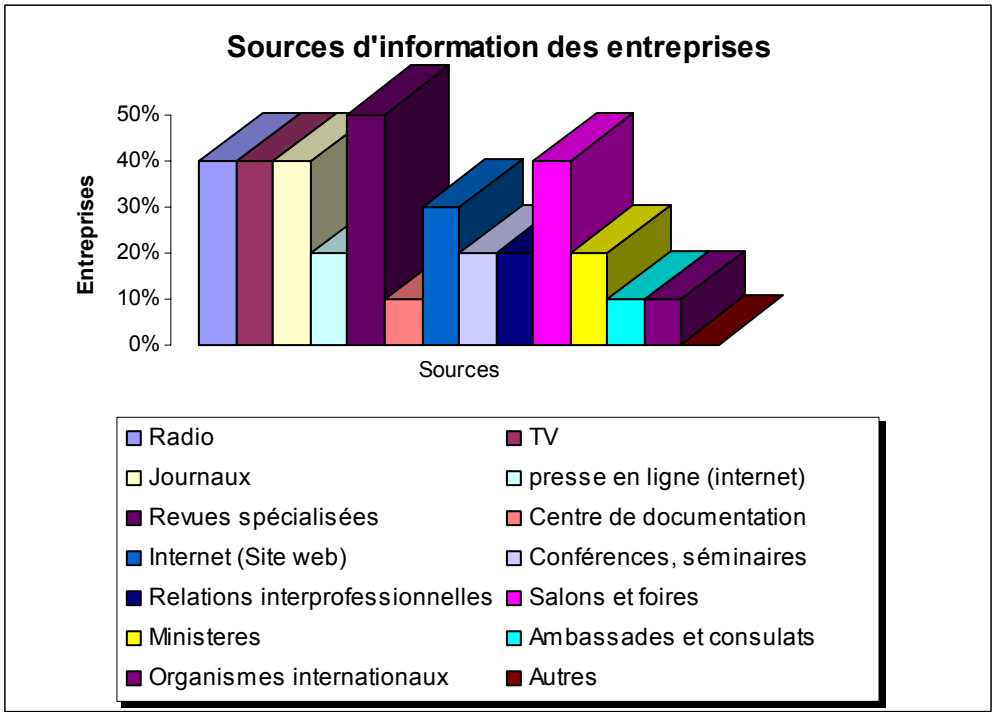

Les habitudes de collecte d'information ne sont pas bien représentées dans le secteur pêche. Les sources d'information, malgré leur diversité souffrent d'une sous exploitation. En effet, mis à part les revues spécialisées (50% des entreprises), la presse d'information générale (40%) et les salons et foires qui sont plus ou moins privilégiées, les autres sources (ambassades, ministères, centres de documentation, conférences et séminaires entre autres) peinent à se frayer un chemin dans les habitudes documentaires des entreprises. Il en est autant pour Internet, qui, fort d'un taux d'audience de 30% est loin est loin de susciter un intérêt particulier. Cette situation s'inscrit dans la suite logique du manque de politique interne de gestion de l'information.

Tableau 11: Internet

connexion Internet	**Pourcentage**
Oui	70%
Non	30%

Tableau 12: Type de connexion

Type de connexion	**Pourcentage**
LS (ligne spéciale)	57%
ADSL	29%
Ligne téléphonique	14%

Graphe 11: Internet

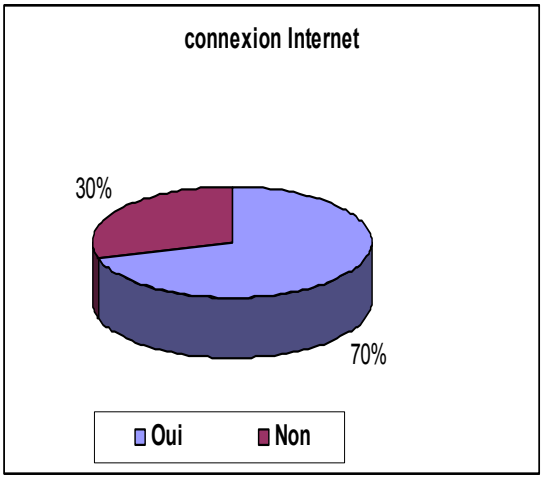

Graphe 12: Type de connexion

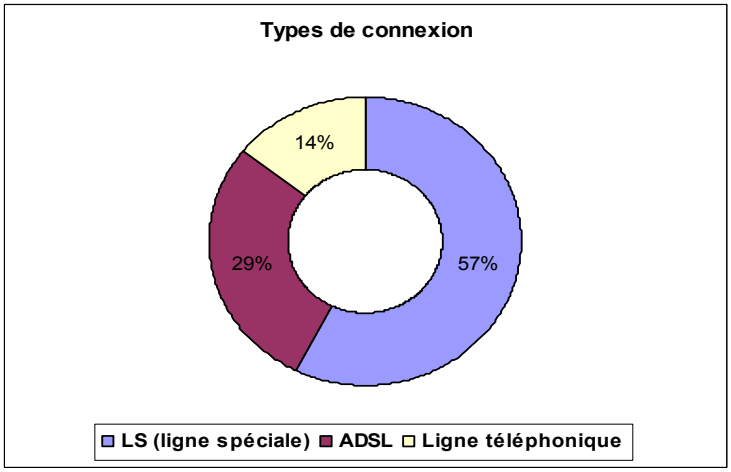

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, à l'image d'Internet, jouissent d'une bonne représentation dans le milieu de la pêche avec 70% des entreprises connectées. Plus de la moitié de ces connexions (57%) sont des lignes spécialisées, les connexions illimitées, ADSL, et les lignes spécialisées (LS) se partageant le reste avec respectivement un taux fort de 29 et de 14%,

Tableau 13: Utilisation des sources d'Internet

Sources	**Pourcentage**
Moteurs de recherches	60%
Bases et banques de données	0%
Listes diffusion	0%
Forum de discussion	10%
Sites web et portails	0%
Messagerie	70%

Graphe 13: Utilisation des sources d'Internet

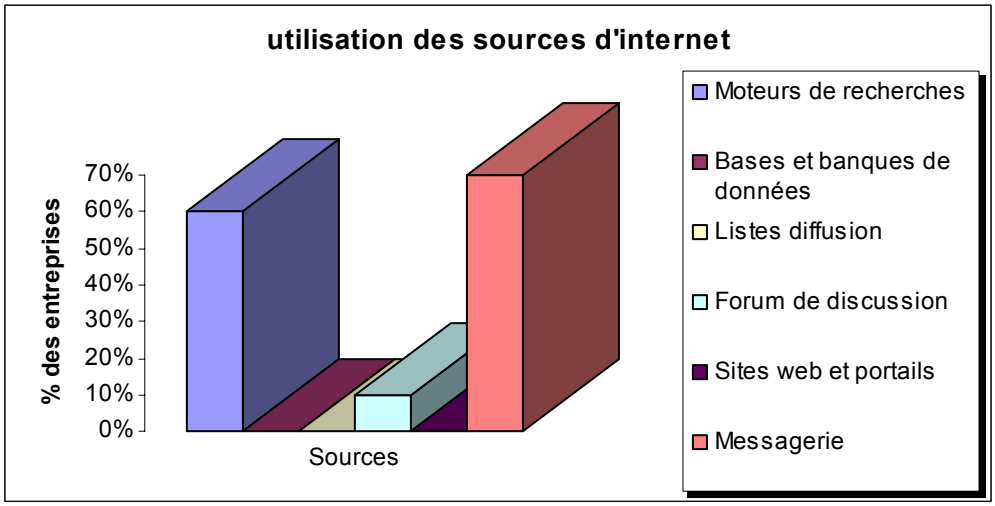

Internet, malgré le gisement important d'information qu'il offre, est assez mal exploité dans les entreprises de pêche. L'exploitation est restreinte à l'utilisation de moteurs de recherche (60% des entreprises) et de la messagerie électronique (70%). Les sources les plus pertinentes et à haute valeur ajoutée telles que les bases de données ne sont pas utilisées. Les outils de communication et de partage d'informations entre professionnels s'ils ne sont pas méconnus (c'est le cas des listes de diffusion) sont très faiblement sollicités comme en attestent les fora de discussion avec seulement 10% des entreprises.

Tableau 14: réseau Intranet

Existence d'un réseau intranet	Pourcentage
Oui	20%
Non	80%

Graphe 14: réseau Intranet

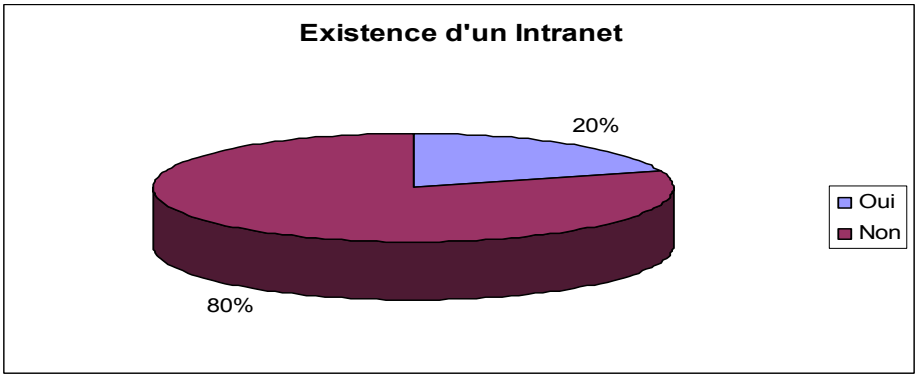

Contrairement au réseau Internet, le réseau Intranet n'est pas encore adopté dans les entreprises. Seuls 20% d'entre elles disent disposer de mécanismes de partage de données internes ; mais leur refus de nous donner des spécifications sur cette procédure nous impose une certaine prudence à l'appeler Intranet.

Tableau 15: Equipement informatique

Equipement en ordinateurs	Pourcentage
Suffisant	60%
Insuffisant	30%
Pas du tout	10%

Graphe 15: Equipement informatique

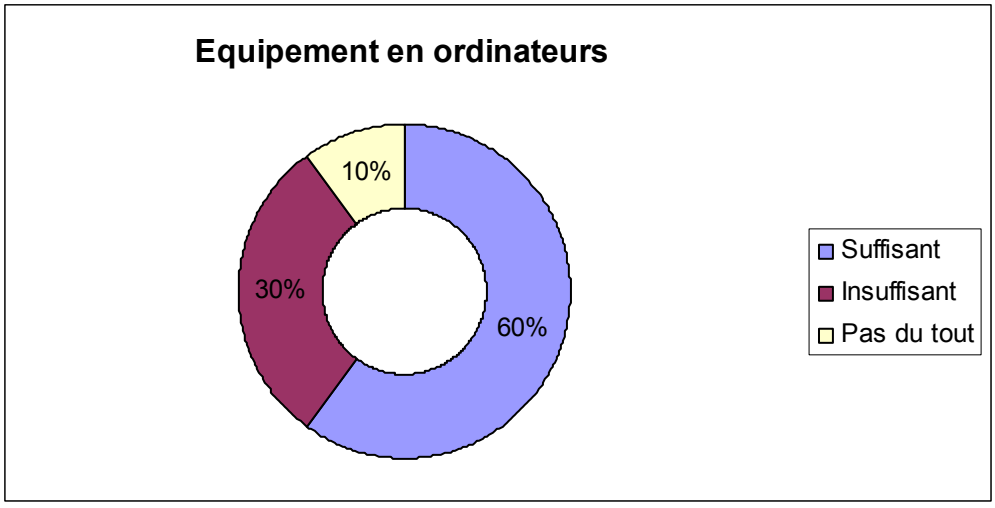

L'organisation informatique des entreprises enquêtées est des plus disparates. Si 60% d'entre elles peuvent se prévaloir d'un équipement suffisant en ordinateurs (un poste par agent ou par bureau), 10% n'en disposent pas du tout et 30% se plaignent de leur insuffisance.

Tableau 16: Dispositif de veille

Dispositif de veille dans l'entreprise	Pourcentage
Oui, je le souhaite	60%
Non, je ne le souhaite pas	30%
Pas d'avis	10%

Graphe 16: Dispositif de veille

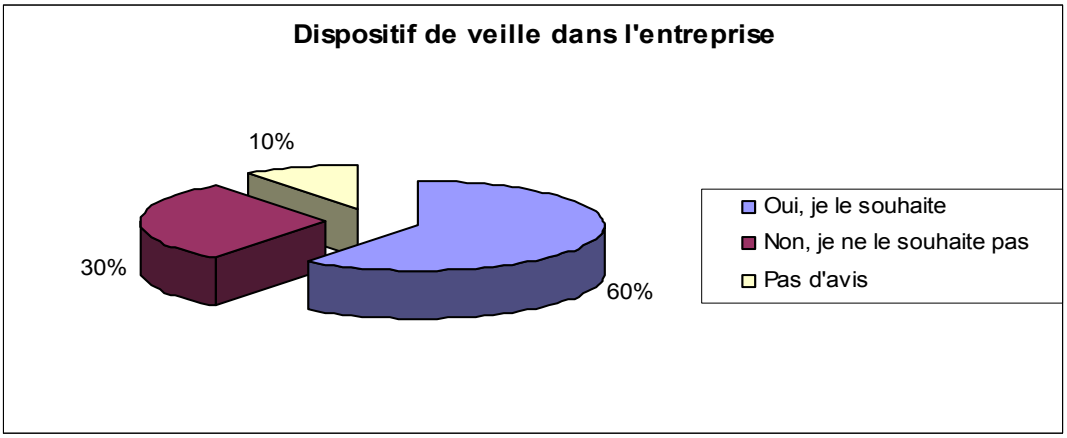

Les avis, en ce qui concerne la mise en place dans l'entreprise d'un dispositif de management de l'information stratégique, sont divers et variés. Si plus de la moitié (60%) des entreprises souhaitent intégrer un dispositif de veille, plus du quart (30%) des dirigeants refusent cette éventualité au moment où 10% avouent leur incapacité à donner réponse à cette question.

6.2. EVALUATION DE LA PERTINENCE DE L'INFORMATION DE VEILLE POUR LES PME ET PMI DE PECHE

Tableau 17: Nature des services

Nature des services	pourcentage
Centre de documentation	40%
Centre de recherche	20%
Serveurs de bases de données	20%
Service d'information et de conseil	20%

Graphe 17: Nature des services

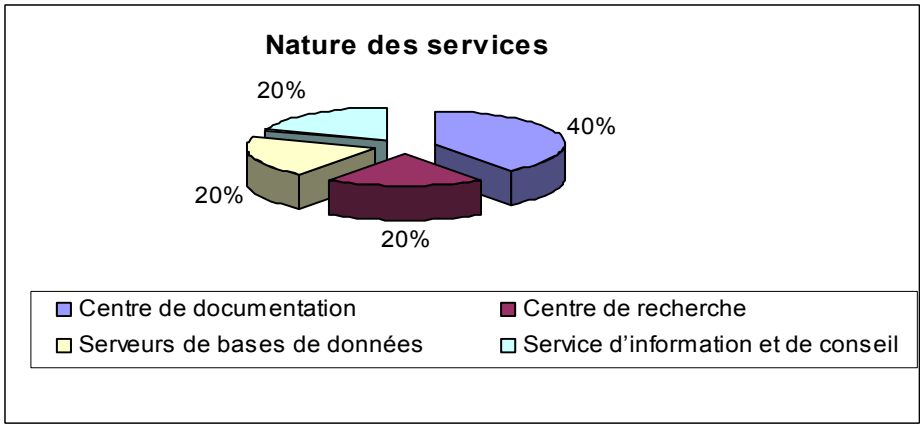

Les structures retenues pour évaluer l'offre d'information de veille aux entreprises de pêches ont été des centres de documentation (40%), des centres de recherche (20%), des serveurs des bases de données (20%), et des services d'information et de conseil (20%). Toutes ces structures ont l'originalité de couvrir totalement ou partiellement le domaine de la pêche.

Tableau 18: Statut du service

Statut du service	pourcentage
Public	60%
Privé	0%
Parapublic	40%

Graphe 18: Statut du service

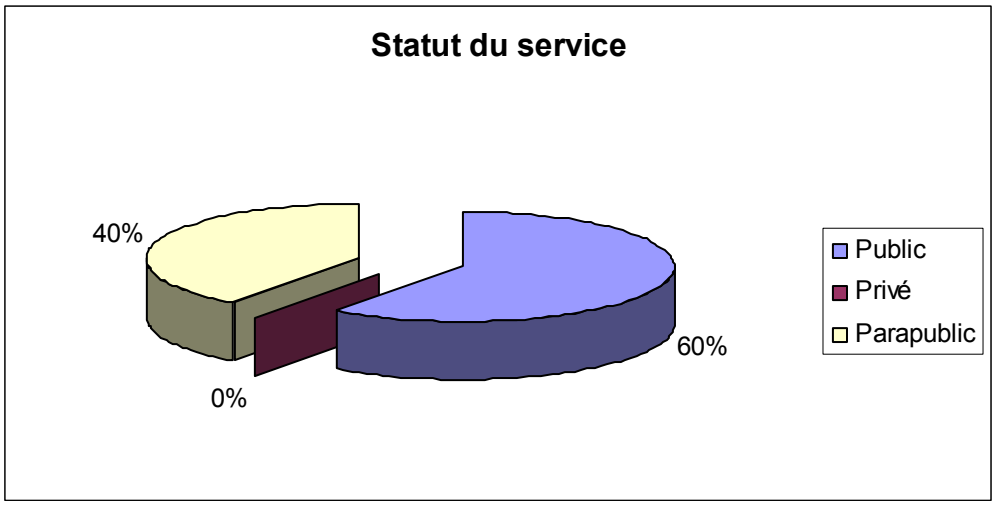

Les institutions qui offrent de l'information sur la pêche sont majoritairement publiques avec un taux de 60%. Les structures parapubliques ne sont pas mal représentées. Avec un pourcentage de 40% elles devancent largement les institutions privées inexistantes dans le groupe ciblé.

Tableau 19: Niveau de couverture

Niveau de couverture de la pêche	pourcentage
Totalement	60%
Partiellement	40%
Pas du tout	0%

Graphe 19: Niveau de couverture

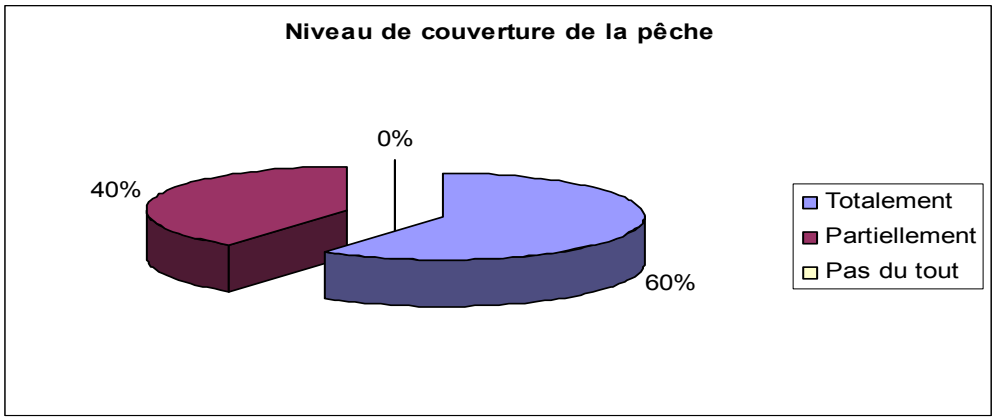

Toutes les structures d'information et de documentation enquêtées ont la spécificité de couvrir le secteur pêche. Cette couverture est totale pour 60% d'entre elles et partielle pour les 40%.

Tableau 20: Activités de recherche d'information

Type d'information recherché	**pourcentage**
Informations économiques	80%
Informations commerciales	60%
Informations concurrentielles	40%
Informations techniques	20%
Informations technologiques	40%
Informations scientifiques	60%
Informations financières	60%

Graphe 20: Activités de recherche d'information

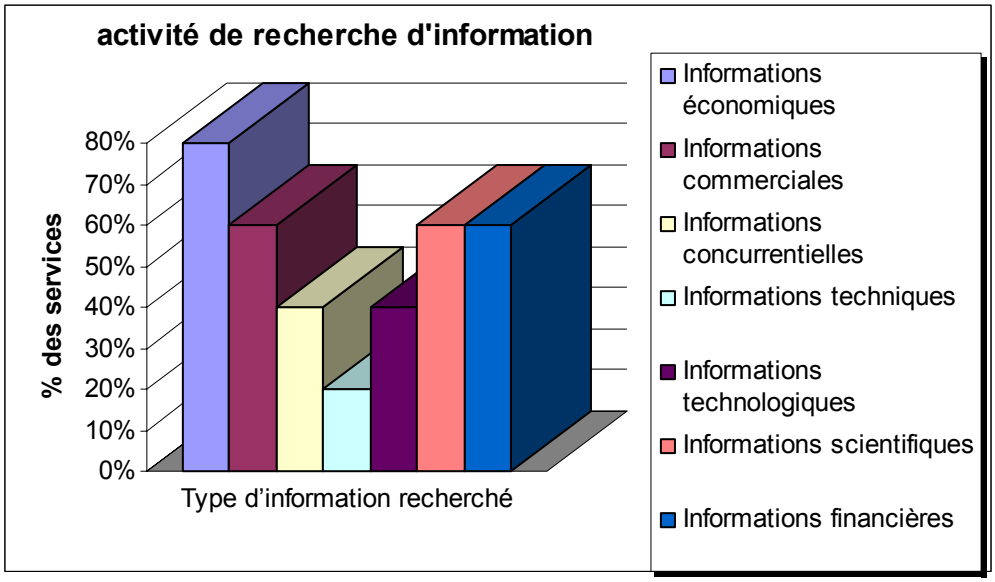

Les activités de recherche dans les services d'information concernent plusieurs types d'information allant de l'information économique et financière à l'information scientifique, technique technologique et concurrentielle. Cependant ces dernières ne bénéficient de la même importance si on considère les services dans leur globalité. En effet si l'activité de recherche concerne à environ 80% l'information économique ou à 60% l'information commerciale, scientifique ou financière, elle est à des niveaux moindres pour ce qui concerne l'information technique (20%) ou l'information technologique concurrentielle forte toutes de 40%.

Tableau 21: Sources de collecte de données

Sources de collecte de données	pourcentage
Radio	40%
TV	40%
Journaux	60%
presse en ligne (Internet)	20%
Revues spécialisées	80%
Centre de documentation	80%
Internet (Sites web)	100%
Conférences, séminaires	60%
Relations interprofessionnelles	60%
Salons et foires	20%
Réseaux d'entreprises	20%
Autre	0%

Graphe 21: Sources de collecte de données

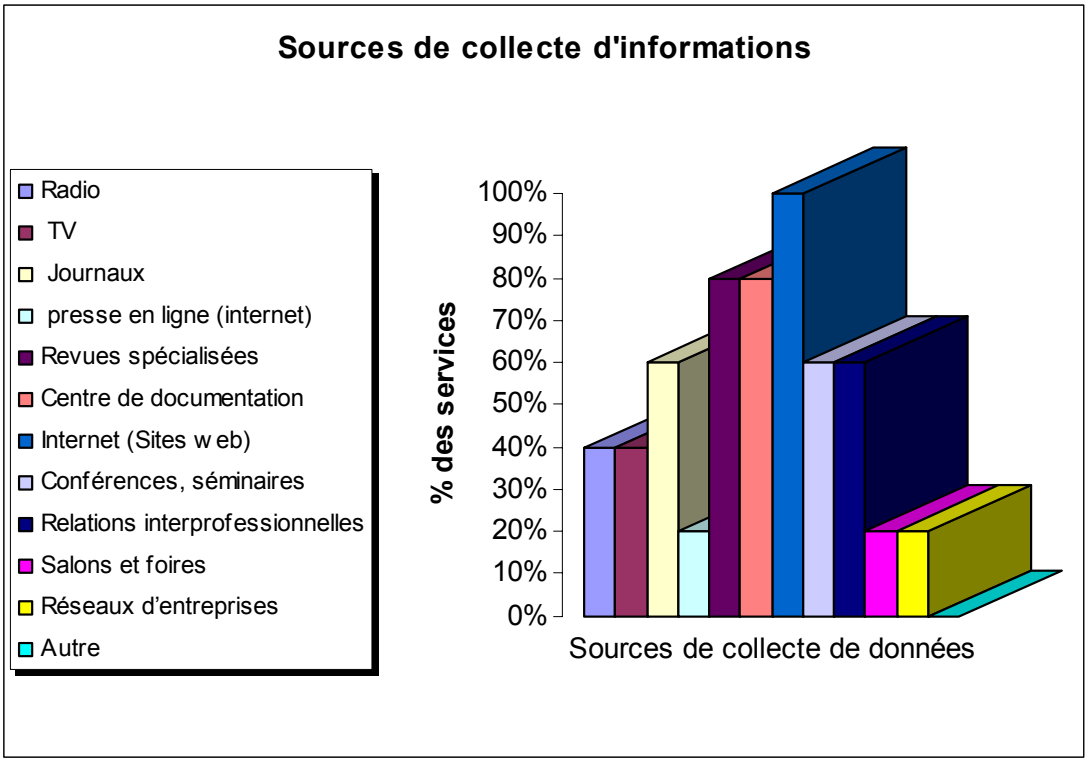

Pour assouvir leurs besoins d'information, les services utilisent une diversité de ressources allant du plus général au plus spécifique, du plus formel au plus informel.

Les sources les plus sollicitées restent de loin Internet utilisé par toutes les structures, les revues spécialisées et les centres de documentation qui se prévalent chacun d'une importance de 80%. Les conférences et séminaires (60%), les réseaux relationnels (60%) ainsi que les salons et foires (20%), même s'ils représentent des outils informels, ne sont pas si mal utilisés dans les services d'information en question. Il en est de même pour les média d'information généraux.(radio, télévision, presse écrite)

Tableau 22: Connexion Internet

Existence d'une connexion Internet	**pourcentage**
Oui	100%
Non	0%

Graphe 22: Connexion Internet

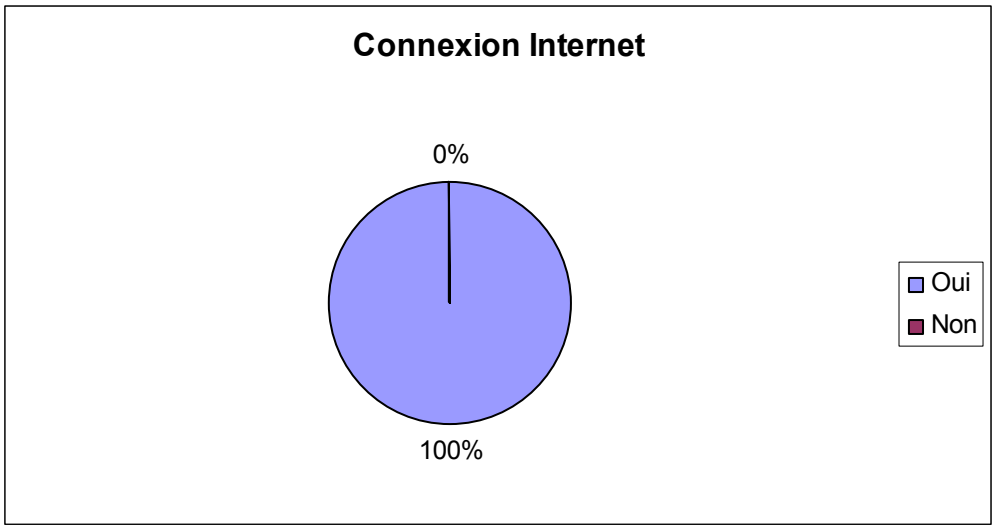

Internet commence à bien se répandre dans les services d'information et de documentation. Et ce développement n'a pas épargné les unités d'information du monde de la pêche. Leur fort taux de connectivité (100%) comme le révèle cette enquête en constitue l'illustration la plus convaincante.

Tableau 23: Ressources électroniques utilisées

Ressources d'Internet utilisées	pourcentage
Moteurs de recherche	80%
Annuaires	80%
Sites web	60%
Portails	60%
Bases de données et banques de données	80%
Listes de diffusion	40%
Fora de discussion	20%
Autre	20%

Graphe 23: Ressources électroniques utilisées

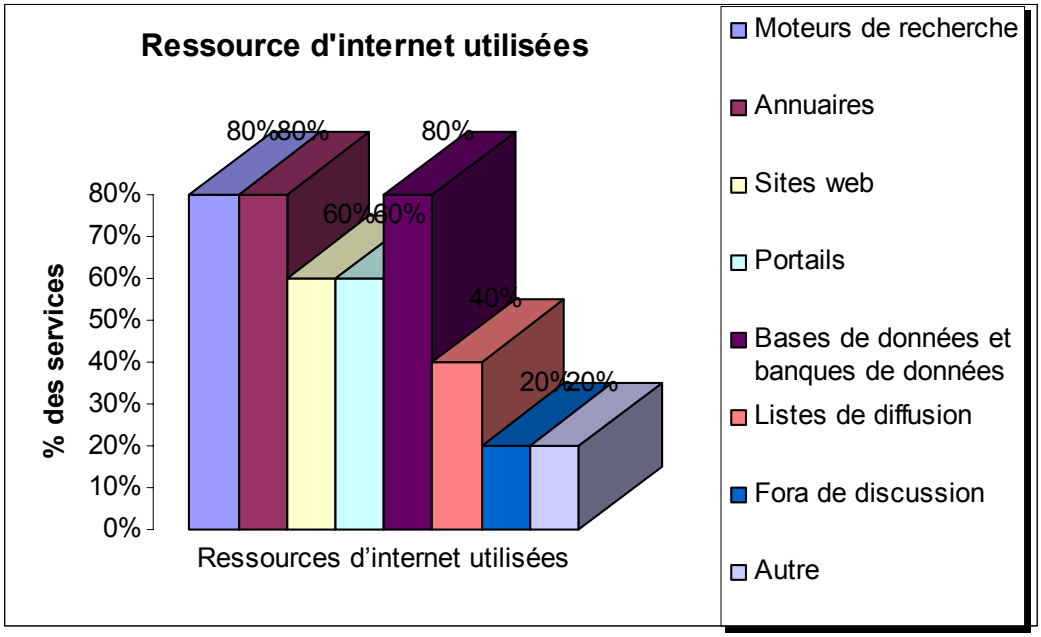

La totalité des structures enquêtées disposent d'une connexion Internet. Une bonne partie de ses ressources bénéficient d'une exploitation appréciable. Les moteurs de recherche d'information, les annuaires, les bases et banques de données sont utilisés dans 80% des services, les sites web et autres portails dans 60% alors que les listes de diffusion (40%), fora de discussion (20%) jouissent d'une utilisation d'une relative importance.

Tableau 24: Existence d'un site web

Existence d'un site web	Pourcentage
Oui	60%
Non	40%

Graphe 24: Existence d'un site web

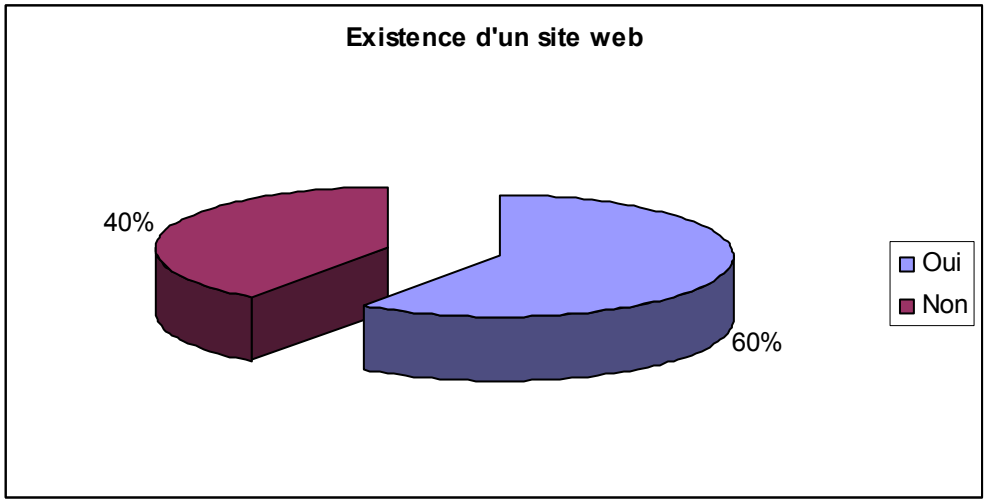

Le taux de visibilité des services d'information dans sur Internet est appréciable (60%). Plus de la moitié des structures disposent des sites web. Cependant ces sites, dans leur majorité, sont de simples pages web intégrés dans le serveur de l'entreprise ; ce qui rend moins visible leurs produits.

Tableau 25: Activités de veille

veille informationnelle	**pourcentage**
Oui	80%
Non	20%

Graphe 25: Activités de veille

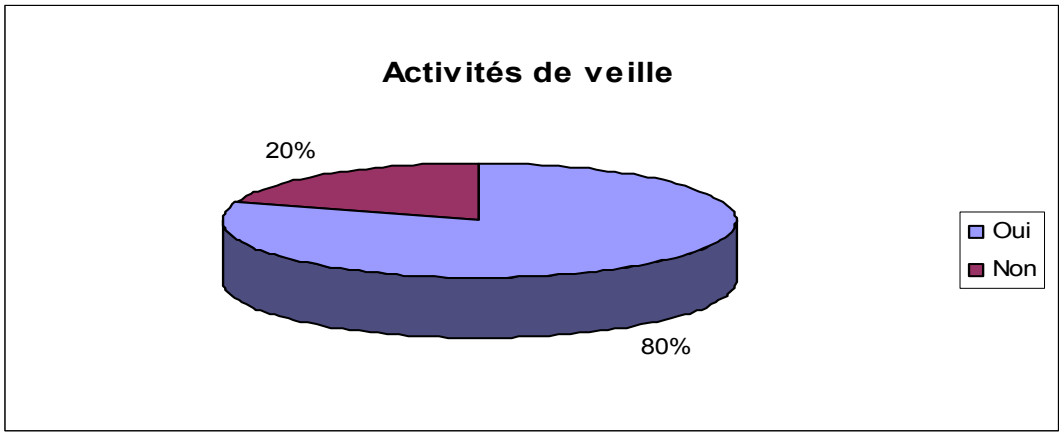

Avec un taux fort de 80%, la quasi-totalité des structures font de la veille ou se disent pratiquer la veille ou une activité similaire.

Tableau 26: Types de veille

Types de veille pratiqués	pourcentage
veille économique et financière	80%
veille commerciale	60%
veille scientifique et technique	80%
veille technologique	60%
veille concurrentielle	60%
veille marketing	20%

Graphe 26: Types de veille

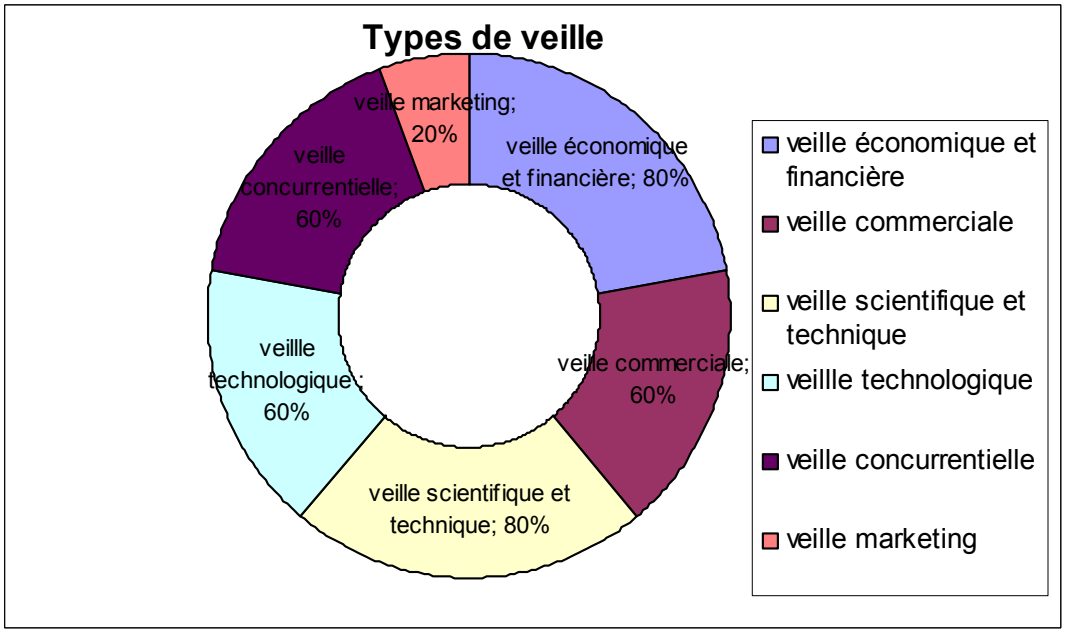

De cette question, il en ressort que 80% des services déclarent faire de la veille.

Si cette veille est pratiquée, elle est multisectorielle. En termes clairs, une structure peut en même temps pratiquer plusieurs types de veille. C'est ainsi que 80% d'entre elles déclarent faire de la veille économique et financière et de la veille scientifique et technique.

Quant à la veille commerciale, technologique ou concurrentielle, elles sont assez bien représentées avec une présence dans 60% des structures. Ce qui contraste avec le résultat de la veille marketing qui est à peine pratiquée dans 20% des services d'information.

Tableau 27: Diffusion des produits de veille

Formes de diffusion des résultats de veille	**pourcentage**
Synthèse	20%
Compte rendu	20%
Liste de diffusion	20%
Lettre d'information	20%
Rapport	40%
Dossier	20%
Forum	0%
Intranet	0%
Autre (accès en ligne)	20%

Graphe 27: Diffusion des produits de veille

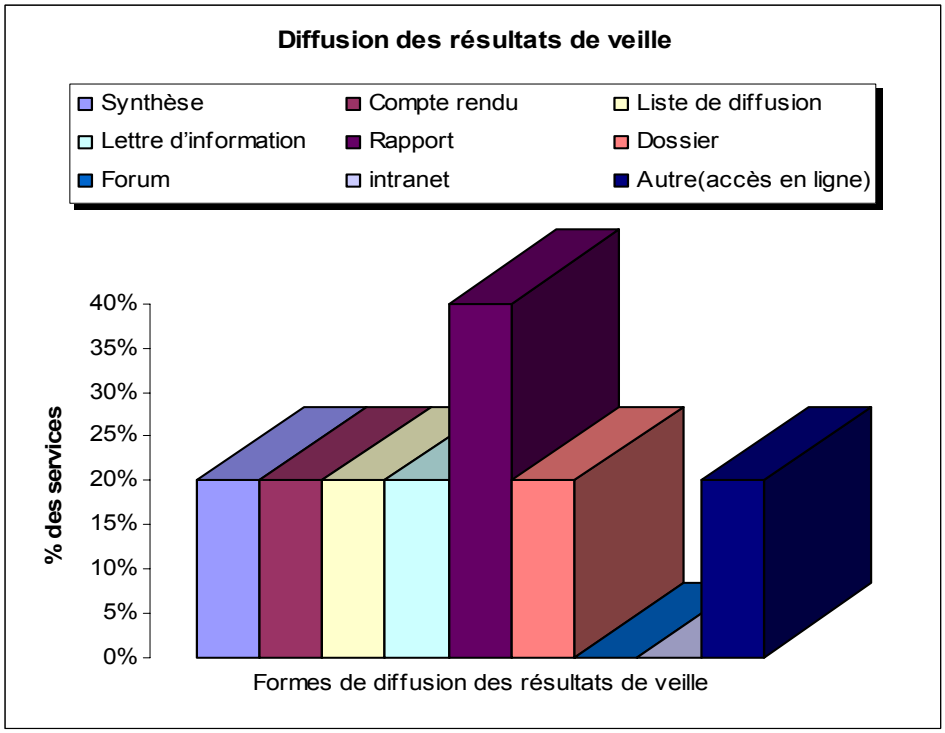

Les structures qui se disent s'adonner à des activités de veille utilisent plusieurs produits pour diffuser leurs résultats. Parmi ceux les rapports d'information occupent une bonne place avec 40% des structures qui les utilisent. Les synthèses, les comptes-rendus, les listes de diffusion, les lettres d'information ainsi que les dossiers et l'accès en ligne aux informations par mot de passe sont chacun utilisés par 20% des structures.

Cependant l'utilisation de forum ou d'intranet est inexistante dans les services en question.

Tableau 28: Supports de diffusion

Support de diffusion	**pourcentage**
Papier	100%
Électronique	80%
Autre	0%

Graphe 28: Supports de diffusion

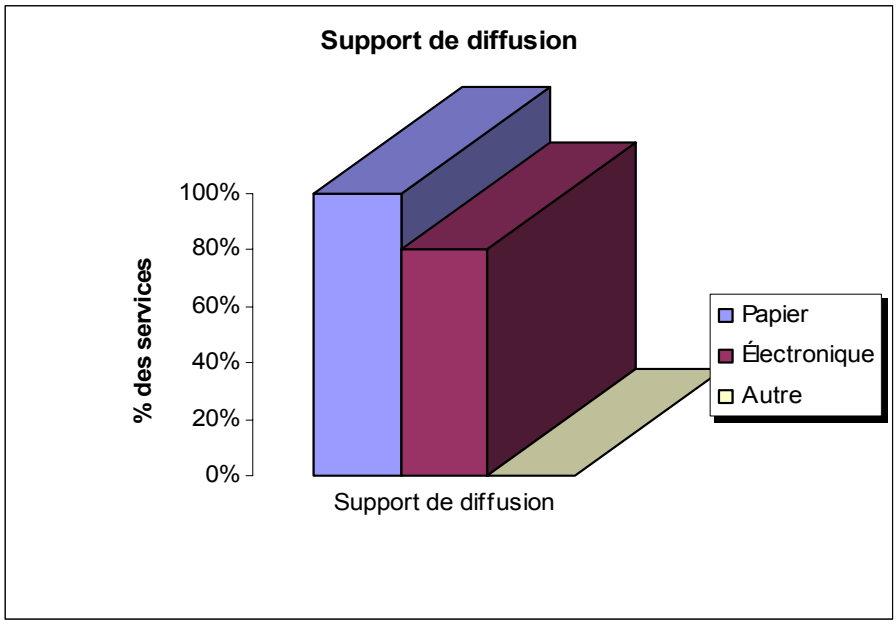

Les produits diffusés sont sous support papier et électronique. Le papier est plus représenté avec une utilisation dans la totalité des structures documentaires.

La diffusion électronique, même si elle n'est pas assez développée, est, la plupart du temps, alliée à la diffusion sous forme papier dans 80% des centres étudiés.

Tableau 29: Accès au service

L'accès au Service	pourcentage
Payant	60%
Gratuit	40%

Graphe 29: Accès au service

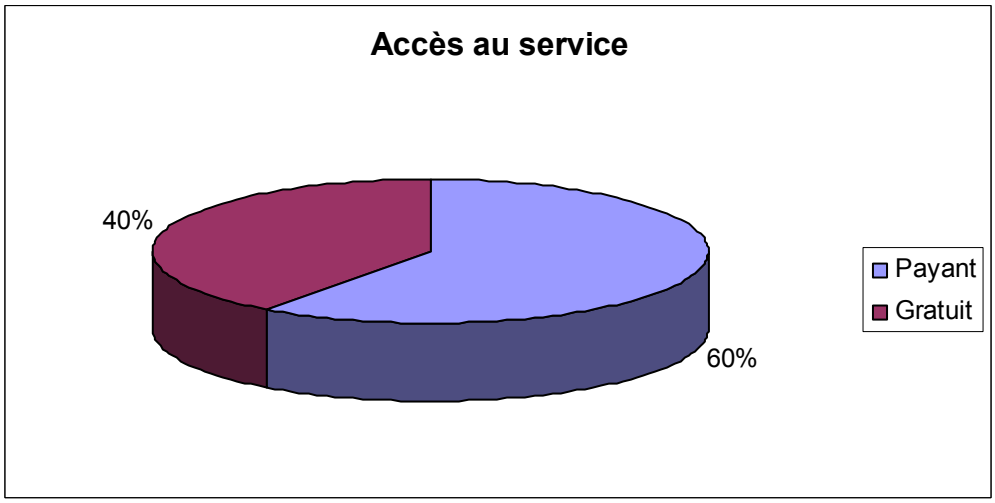

La gratuité des services de veille est effective seulement pour 40% des services d'information. La majeure partie des professionnels enquêtés (60%) disent tarifer leur service. Selon ces mêmes professionnels les tarifs peuvent varier du remboursement de la production de l'information, à l'abonnement périodique.

VII. CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS

7.1. BILAN DES CONCLUSIONS

En rappel, cette étude qui porte sur la veille informationnelle pour les PME et PMI de pêche et de conserverie de produits halieutiques s'est appesantie sur la collaboration d'une dizaine d'entreprises et de cinq services d'information ou de documentation. Les enquêtes qui y ont été menées avaient pour objectifs :

- D'abord d'étudier l'existant en matière de pratiques et gestions de l'information dans ces petites et moyennes entreprises ainsi que leur besoin en information ;
- Ensuite d'évaluer leur propension à s'impliquer ou non dans un service de veille informationnelle interne ou externe ;
- D'identifier, enfin, les ressources et potentiels informationnels des services d'information plus ou moins spécialisés dans la pêche afin d'en définir leur offre en matière d'information de veille pour les entreprises.

De cette étude il en ressort les conclusions suivantes :

7.1.2. CONCLUSION SUR L'ANALYSE DES BESOINS EN INFORMATION DE VEILLE DES ENTREPRISES DE PECHE

Identification et statut des entreprises

Les entreprises sénégalaises de pêche qui sont le plus souvent des PME/PMI, au regard de la définition de la charte des PME du Sénégal, sont généralement des entreprises privées. Elles se partagent en général sur plusieurs activités de la filière pêche. Cependant les activités les plus fréquentes dans lesquelles elles s'adonnent, sont la transformation, la commercialisation, l'armement et le conditionnement.

La déclinaison de ces spécialités définira les types de veille sectorielle à mettre en oeuvre dans le dispositif de veille que l'on proposera dans cette étude. Elle sera aussi d'une grande utilité dans le ciblage des secteurs à surveiller.

Les activités d'exportations des entreprises de pêche

La plus grande partie de la production des entreprises de pêche sont destinées à l'exportation. Le marché extérieur est la première source de devises des industries enquêtées.

Ces dernières exportent majoritairement vers l'Europe, l'Amérique et l'Asie. La valeur des exportations vers l'Afrique est minime par rapport aux destinations précédentes.

La prédominance de la destination Europe s'explique par le fait que l'Union Européenne est le principal partenaire de la pêche au Sénégal. Les entreprises sénégalaises s'activent à se conformer aux normes et législations européennes en matière de pêche pour pouvoir bénéficier de l'agrément qui leur permet de vendre dans les 25 Etats de l'U.E. La totalité des entreprises étudiées disposent de cet agrément.

Les produits qui sont exportés sont, par ordre d'importance : les frais, les congelés, les congelés entiers, les frais élaborés et les congelés à bord de navires.

L'intensité des activités d'exportation donne à toute tentative de management de l'information sa véritable signification. La viabilité de ces entreprises qui sont trop dépendantes de l'extérieur est étroitement liée à la maîtrise de leur marché. Cette maîtrise passe, inéluctablement, par la mise sur pieds de mécanismes et des stratégies de collecte, de traitement, de création de sens, et d'exploitation des ressources informationnelles relatives au domaine de la pêche. Ce qui représente l'objectif principal de cette étude et qui sera le socle sur lequel le dispositif proposé sera bati.

Les habitudes, pratiques et besoins informationnels des entreprises

Vu la densité des activités d'exportation des entreprises de pêche, on pourrait être tenté d'affirmer qu'il y a une forte activité de recherche d'information stratégique de nos entreprises tant la concurrence internationale et rude, et les tendances des marchés instables. Malheureusement il n'en est rien de tout cela. En référence aux résultats de l'étude, la mise en place d'une politique de gestion de l'information est loin d'être une préoccupation première des dirigeants des entreprises. L'organisation à l'interne de l'information est à peine effective dans certaines entreprises (30%) qui, soit disposent de services des Archives, soit disent appartenir à des réseaux d'informations.

A l'image de la gestion interne, les tentatives de maîtrise de l'information externe sont à mettre dans le compte de quelques entreprises qui, en général, sont des filiales internationales.

Ce quasi-désintéressement à l'information ne signifie nullement que les PME/PMI de pêche n'en ont pas besoin. En effet l'enquête révèle que, dans la conduite de leurs activités les entreprises en question ont plus besoin de :

- L'information commerciale pour découvrir de nouveaux marchés, de nouveaux clients et partenaires commerciaux ;
- L'information économique et financière : la vente sur le marché international suppose une connaissance des cours des produits, leur tendances etc. les besoins en information financière concerne en général les sources de financement, l'accès aux crédits bancaires et aux subventions,
- L'information scientifique : le nom scientifique ou vernaculaire des poissons, leur mesures, les analyses et normes scientifiques à prendre en compte dans l'élaboration des produits.

A coté de ces besoins jugés fondamentaux existent d'autres plus ou moins accessoires en informations concurrentielles, professionnelles et technologiques.

Les sources qu'elles utilisent pour satisfaire leur besoins sont partagées entre les outils d'informations généraux (radio, télévision, journaux), la presse spécialisée et relativement Internet. Seule une moitié des entreprises utilisent ces sources d'informations. L'utilisation des autres sources (centres de documentation, les conférences et séminaires, les ambassades et consulats…), pourtant très efficaces pour l'acquisition des informations économiques et commerciales, est presque inexistante.

Il en est autant pour les ressources d'Internet, qui, malgré le désordre et l'abondance qui les caractérisent, peuvent faire profiter à l'entreprise de substantiels gains en compétitivité. Ceci passe, naturellement, par une meilleure maîtrises des outils électroniques de recherche et une bonne organisation de la collecte des données. Ce qui est loin d'être le cas parce que, malgré un nombre conséquent d'entreprises connectées à Internet (70%), aucunes d'entre elles n'en usent à bon escient. L'utilisation se limitant exclusivement à la messagerie électronique ou de temps en temps à l'interrogation des moteurs de recherche. L'évocation de ces derniers, d'ailleurs requiert une grande prudence. Les moteurs de recherche se caractérisent par leur arrogance et l'abondance des résultats qu'ils offrent. Leur facilité d'interrogation est contrariée par leur difficulté d'apporter des réponses pertinentes. Cette pertinence est tributaire à la bonne formulation de la requête et à une bonne assimilation des langages d'interrogation, qui, malheureusement, diffèrent selon le moteur utilisé.

Le choix de ces sources contraste, lui aussi, avec les types de besoins en information déclinés précédemment. L'accès à des réponses pertinentes à une question posée n'est pas détachable au choix de la source. Cette erreur, nous essayerons de la corriger dans la définition des sources d'information potentielles du dispositif de veille.

L'organisation informatique des entreprises.

L'informatique a fait son entrée dans la gestion des entreprises de pêche. Ces dernières, dans leur majorité (60%) ont suffisamment d'ordinateurs (un poste par agent). Il s'agit, en général des moyennes entreprises assez bien organisées contrairement aux petites et micro entreprises, qui, le plus souvent, se caractérisent par une forte activité de production et moins d'administration. Cette situation est liée à la faiblesse de leur personnel mais surtout à l'insuffisance de leur moyen. Les PME-PMI les moins fragiles disposent de terminaux mais à quantité insuffisante tandis que le reste, telles que les petites entreprises n'en détiennenet même pas.

Il participe aussi de cette organisation informatique d'accroître la flexibilité des procédures et le partage de données informationnelles internes par la mise en place d'un réseau d'échange tel que Intranet. Seule 20% des entreprises enquêtées disent disposer de mécanismes de partage qu'elles appellent intranet. Elles sont dans leur majorité des filiales de groupes internationaux. Mais la question qui se pose est de savoir est-ce qu'il s'agit véritablement d'un intranet. Cette question trouve toute sa légitimité du moment où les répondants à l'enquête ont fait montre de leur refus de donner réponses aux questions relatives aux spécifications des Intranets détaillées dans le questionnaire.

Quand bien même cette situation a le mérite de révéler que certaines entreprises, si minimes soient-elles, commencent à être conscientes de la nécessité d'organiser à l'interne, le partage de l'information.

L'intérêt de l'étude sur l'organisation informatique des entreprises est qu'elle nous permet de sonder leur niveau de préparation pour ne pas dire leur aptitude à intégrer un dispositif interne de veille informationnelle. Car ce dernier, pour être opérationnelle rapidement doit se baser sur un existant conséquent en matière de management de l'information, de partage, et surtout d'organisation informatique.

Dispositif de veille

L'activité de veille informationnelle, même étant méconnues des dirigeants des PME/PMI, suscite, à leur égard un certain intérêt. La technicité du concept et sa relative nouveauté ont, souvent, rendu nécessaire la tenue d'une séance d'explication aux dirigeants qui, in fine, s'est révélée utile pour décrocher l'adhésion de 60% d'entre eux à la mise en place ou à leur participation dans un dispositif de veille. Les autres 40% sont partagés entre

ceux qui ne le jugent pas nécessaires (30%) et ceux qui s'estiment incapables de se prononcer sur le sujet.

Cependant quand il s'est agi de décliner les moyens à mettre en œuvre pour faire marcher ce dispositif, les rares enquêtés qui ont pu répondre à la question proposent seulement des moyens humains. Ce qui montre que, malgré leur volonté, tous les éléments à mettre en œuvre en amont pour accueillir ce dispositif ne sont pas encore réunis.

N'est-il pas besoin de rappeler que la mise en place d'un dispositif de veille fait appel à des moyens conséquents en terme de financement, d'hommes compétents, de matériels. Ces moyens sont pilotés dans un système de management collectif impliquant tous les agents de l'entreprise, du directeur aux agents les moins capés. Préalablement, une décision de l'entreprise à s'investir dans sa mise en place et son suivi est inéluctable pour la réussite du dispositif.

7.1.3. CONCLUSIONS SUR LE RAPPORT ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE EN INFORMATION DE VEILLE

Les structures qui offrent des informations pour les entreprises sont diverses. Elles varient des centres de documentation aux centres de recherche en passant par les serveurs de bases de données et les services d'information et de conseil. Dans leur majorité (60%), ces structures couvrent totalement le secteur de pêche. En d'autres termes, elles sont spécialisées exclusivement dans le secteur pêche. Elles collectent traitent et diffusent des informations économiques, commerciales, technologiques, scientifiques, et concurrentielles.

Ces informations, sont potentiellement consommables par les entreprises au regard de leurs besoins déclinés précédemment. Cependant il restera à étudier leur validité et surtout leur actualité. Ce qui est d'une importance majeure quand on sait que les services d'information peinent parfois à disposer d'un budget suffisant pour l'actualisation de leur fonds, la production de services et produits ou bien le suivi des abonnements dans certains périodiques.

Leurs sources de collecte sont principalement Internet, les centres de documentations, la presse spécialisée et la presse d'information générale.

La collecte d'information sur Internet dans ces structures est dominée par les moteurs de recherche, les annuaires, les banques et bases de données. Ce qui montre un effort d'optimisation de l'utilisation des ressources électroniques même si toutes ses potentialités (listes de diffusion, fora de discussion) ne sont pas encore découvertes.

L'activité de veille se déploie dans la presque totalité des structures (80%). Plusieurs types de veille sont en même temps pratiqués. Ceux qui arrivent souvent sont la veille économique et financière, la veille scientifique et technique, la veille technologique, la veille commerciale et la veille concurrentielle.

Les résultats de veille sont diffusés généralement par l'élaboration de rapport d'information. Les synthèses et dossiers sont presque inexistants. Les moyens de communication électroniques ne sont pas très répandus dans les mécanismes de diffusion des services d'information même si 60% d'entre elles déclarent disposer d'un site web.

L'accès au service de veille est payant dans plus de la moitié des structures. Cependant les modes de paiement diffèrent selon les services. Certains services tarifient la production de l'information (photocopillage ou l'impression), d'autres exigent des abonnements pour accéder à leur ressources.

Même si une prudence est requise sur ce que les professionnels de ces structures appellent « veille », il est tout à fait normal voire même vital pour le dispositif qui sera proposé de collaborer avec leur service surtout dans le processus de collecte de données (la traque). Ces structures d'informations seront des partenaires privilégiés du dispositif tant l'existant en matière d'offre d'information est intéressant. Encore faudrait-il rappeler que l'objectif de cette étude est, entre autres, de faire bénéficier les PME/PMI de pêche des avantages d'une bonne utilisation de l'information commerciale, scientifique, concurrentielle en faisant moins de dépenses. Cette situation rend intéressante cette collaboration entre le futur dispositif et les structures d'informations ciblées, qui, de par cette étude, montrent, malgré quelques failles qu'elles regorgent un existant conséquent en matière d'information de veille.

7.2. PROPOSITIONS

Le management de l'information à des fins stratégiques, comme en attestent ces résultats, n'entre pas encore dans les préoccupations quotidiennes de nos PME et PMI de pêche. Et pourtant, leurs besoins réels en information, l'important existant en information dans certaines structures documentaires et surtout la facilité d'accès à Internet, témoignent de la faisabilité d'un système d'information stratégique pour aider les dirigeants de ces entreprises à une meilleure prise de décision.

Ce système qui va s'appesantir sur un ensemble de facteurs humains, financiers, matériels, et organisationnels contribuera à optimiser l'utilisation de l'information dans leur processus de production, de commercialisation et dans la conquête de nouveaux marchés nationaux et surtout internationaux. Sa mise en œuvre se fera, naturellement, en tenant compte des failles révélées par l'enquête et en considérant l'existant en matière d'information dans le secteur de la pêche.

7.2.1. LE SYSTEME D'INFORMATION DE VEILLE ET D'INTELLIGENCE ECONOMIQUE

La diversité des dispositifs de veille et leur spécificité nous ont imposé l'élaboration d' une grille de comparaison au sortir de laquelle nous avons pu procéder au choix du dispositif le plus « adéquat » pour les PME/PMI de pêche. Ce choix s'est effectué en prenant en compte leur spécificité financière, leur fragilité et leur taille.

Le dispositif qui s'inscrit dans une approche systémique sera implanté au sein du GAIPES (Groupement des Armateurs et des Industriels de la Pêche du Sénégal), du fait de sa représentativité en tant qu'association professionnelle, de ses pratiques en matières d'information et surtout de par sa proximité avec les entreprises de pêche et les principales structures sources d'information que nous avons pu identifier.

7.2.1.1. CHOIX DU DISPOSITIF

Le premier paramètre à prendre en compte ou bien l'erreur la plus grave à ne pas commettre dans le choix du dispositif de veille, c'est de prendre les petites et moyennes entreprises comme de grandes entreprises. Les PME et PMI Sénégalaises de pêche brillent par l'insuffisance de leur moyen financier. Aussi, n'est-il pas besoin de rappeler que l'information a un coût ; elle coûte chère. Et cette cherté est à la mesure de ses énormes potentialités en valeur ajoutée. Seule les grandes entreprises qui sont dotées de fonds énormes ont la capacité

d'investir dans des systèmes grandioses de veille. Ces dispositifs collectent l'information dans tous les sens, en amont, car, en aval, il existe des équipes compétentes, spécialisées et suffisantes pour l'exploitation des données recueillies. Ces gros investissements en terme de management de l'information sont impensables dans une PME /PMI. D'où la pertinence d'un dispositif de veille en réseau. Ce système de veille désigné généralement sous le concept « DISPOSITIF DE VEILLE EN COOPEARATION » permettra à ces entreprises d'appréhender collectivement leur environnement commercial, scientifique, économique et financière afin de mieux faire face à la compétitivité internationale. Contrairement à un dispositif de veille interne, ce type de système de veille s'appuiera sur un réseau de PME de pêche dont les dirigeants ont été acquis à l'idée de faire de la gestion de l'information stratégique une politique volontariste et à long terme de leur entreprise. Cet engagement est à la base de sa réussite et de sa pérennité. Il se traduira par des contributions de nature financière, matérielle et humaine.

La gestion collective de ce dispositif commun de partage et d'échange d'informations allégera les investissements inhérents à sa bonne marche. Cela suppose évidemment qu'il ait des ressources qui dépassent les moyens propres des entreprises en coopération. En d'autres termes : la capitalisation de la contribution individuelle de chaque entreprise coopérante sera plus conséquente pour la gestion du dispositif et plus allégeant pour les entreprises. Sa mise en place et sa structuration seront faites en considérant les données recueillies dans les enquêtes. L'application pourrait aussi être ouverte à tous groupes de PME et PMI de pêche désireux d'investir dans une politique de gestion de l'information stratégique. En d'autres termes il s'agira d'un dispositif de veille en coopération « standardisé ».

7.2.1.2. PROCEDURE DE MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE VEILLE EN COOPERATION

La mise en place de toutes structures sérieuses obéit à une méthodologie basée sur une démarche raisonnée. L'intérêt de cette démarche est de faciliter le glissement entre les différentes étapes et d'évaluer les résultats de chacune. La mise sur pied de ce système d'information de veille ne fait pas exception à cette méthodologie. Celle qu'on se propose se partage en cinq phases :

PREMIERE PHASE : la sensibilisation de tous les dirigeants des PME/PMI de pêche à la veille informationnelle et à son importance dans le développement économique de leur entreprise.

La réussite de cette phase de sensibilisation passe par l'implication des associations professionnelles de la pêche comme le GAIPES, Groupement des Armateurs et des Industrielles de la Pêche au Sénégal. Ces groupements professionnels qui seront des partenaires naturels du dispositif ont un apport de taille dans sa mise en œuvre d'autant qu'ils ont un existant en matière d'information. En effet l'étude a révélé que le peu d'entreprises qui disent appartenir à des réseaux d'information (20%), si elles ne sont pas des filiales de groupes internationaux qui s'informent par l'intermédiaire de la maison mère, basée en général en occident, désignent le GAIPES comme source d'information. L'appel à contribution qui sera formulé à l'égard de cette association, au delà de faciliter la mise en place du dispositif, aura comme autre intérêt de collaborer à l'amélioration de l'existant en matière de gestion de l'information du groupement professionnel.

Les moyens de sensibilisation qui seront privilégiés seront les séminaires qui ont l'avantage de regrouper tous les acteurs impliqués dans un même cadre, de sorte que chacun puisse profiter des craintes et suggestions des autres. L'autre avantage est qu'il permet de bâtir une relation de confiance entre les futurs partenaires du système. La question qui, cependant, se pose est de savoir qui animera ces séminaires. Une évidence subsiste : leur organisation n'incombe qu'au GAIPES mais les interventions seront faites par les professionnels de l'information qui s'activent dans les structures totalement ou partiellement spécialisées en pêche, mais aussi par des universitaires ou autres chercheurs, spécialistes ou praticiens des pays plus avancés en veille. A cet effet, des démarches de partenariats doivent aussi être amorcées afin d'impliquer des structures tels l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, plus particulièrement l'EBAD et l'IUPA, l'Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture.

DEUXIEME PHASE : La définition des secteurs à surveiller (les cibles)

Après la conscientisation des dirigeants des entreprises, il s'agira ensuite de passer à la déclinaison des secteurs à surveiller. Cette opération que l'on appelle le ciblage permet d'identifier les cibles, les zones d'incertitudes communes de l'environnement de la pêche, les centres d'intérêt des entreprises. Des séances de réunions au plus haut niveau qui regrouperont les dirigeants des PME/PMI ainsi que les autres spécialistes susmentionnés seront tenues. La participation de tous les patrons des entreprises en coopération est vitale du

moment où c'est eux même qui conduisent les politiques de développement de leur entreprise. Ils sont, à cet effet, plus à même de choisir l'orientation des activités de recherche qui sera en parfaite conformité avec le plan de développement de leur structure. Il est évident qu'il sera très difficile de trouver un consensus sur les thèmes de surveillance. Chaque entreprise voudra, au début, imposer sa vision. Mais cette difficulté peut être évitée dès la construction du réseau. En effet la performance du dispositif d'échange dépendra de la complémentarité de ses éléments constituants. Si les entreprises participantes sont concurrentes, il se meurt d'avance car le consensus entre les dirigeants relèvera du miracle. De ce fait, les PME/PMI doivent appartenir à des sous-secteurs plus ou moins différents. Ainsi le schéma que l'on propose consiste à regrouper :

- Les PME/PMI spécialisées dans l'armement
- Les PME/PMI de conserverie
- Les transformateurs
- Les PME/PMI de négoce et de commercialisation

Dans chacun de ces sous-secteurs, il peut y avoir des entreprises qui ne sont pas concurrentes parce que n'offrant pas le même produits ou ne visant pas le même marché. Par exemple dans la catégorie des transformateurs, il peut y avoir des transformateurs en farine de poisson, ou en poisson fumé, ou salé comme il peut y avoir des conserveries spécialisés dans les produits congelés à bord ou congelés entiers.

Cette subtilité dans le choix des participants ne peut être respectée que si le dispositif n'est pas très grand.

Les dirigeants de ces entreprises, au sortir des ces réunions devront définir les cibles internes et externes à surveiller, les acteurs externes. Par exemple les pays sur lesquels on devrait mettre l'accent pour la collecte des informations. Il en sera autant pour les types d'information qu'ils ont besoins sur chaque cible. De manière générale, comme en révèle l'étude, les besoins seront prioritairement de l'information commerciale, de l'information économique et financière et de l'information scientifique et accessoirement de l'information concurrentielle et de l'information réglementaire.

De cette ciblage donc vont naître les types de veille à appliquer dans le dispositif : naturellement il s'agira d' une veille commerciale, d' une veille économique et financière, d'une veille scientifique et d' une veille concurrentielle.

TROISIEME PHASE : l'organisation de la recherche d'information ou la traque.

Tout d'abord, il faut rappeler qu'il ne s'agit pas d'une entreprise quelconque mais d'un réseau d'entreprises qui cherche à maîtriser leur environnement économique. La traque des informations a besoin d'individus sensibilisés à la recherche d'information et très avancés dans l'utilisation des diverses sources d'information. Dans cette optique, chaque entreprise doit désigner, parmi ces agents, celui qui est le plus averti en terme de pratique et de partage d'informations, par sa formation ou par son aptitude à la communication, comme représentant de l'entreprise au dispositif. Celui-ci sera le lien entre les agents de son entreprise et le dispositif.

Une formation à la collecte de l'information et à la sélection des informations pertinentes avec des critères d'évaluation leur sera dispensée. Ils feront partis de l'équipe des capteurs du système de veille. A ce titre des outils de collecte et de stockage de données leur seront données afin de formaliser le processus de collecte (voir les outils méthodologiques). Car il ne faut pas oublier que dans la veille informationnelle, toutes les données ne sont pas des données formelles, consignées sur un support quelconque. De nombreuses informations seront recueillies par le moyen de relations personnelles ou par d'autres sources informelles. Ce qui fait appel donc à une certaine méthodologie qui officialise les techniques de collecte de données.

QUATRIEME PHASE : l'organisation de l'exploitation des données informationnelles.

Il constitue l'épine dorsale de tout système de veille. En général l'essentiel du temps dans les dispositifs de veille est consacré à la collecte d'informations. Il faut savoir que l'objet de toute veille est de faire profiter les décideurs des informations envoyées par leur environnement socio-économique. Nul doute que la phase d'exploitation est celle qui donne à l'information tout son sens. C'est le processus de création de valeur ajoutée. Et cela passe par une bonne organisation du traitement. En ce qui concerne ce dispositif en coopération, le tri, la validation et l'analyse des informations, qui constituent les principales étapes de processus d'exploitation seront effectuées par les dirigeants eux même qui ont une maîtrise avérée de leur secteur de production. Ils sauront évaluer la valeur d'une information par rapport à leur besoin de veille. Des réunions hebdomadaires de validation seront tenues. Ces validations collectives ont un apport de taille dans la fluidification des échanges. La réunion se fera sur la base des résultats de recherche synthétisés préalablement par un professionnel de l'information en collaboration avec des agents de la pêche compétents. Ces agents peuvent être choisis parmi les capteurs. Cette disposition diminuera le temps de réunion des dirigeants

dont leur mobilisation excessive peut être fatale à la bonne marche du dispositif. Une rencontre d'une heure et trente minutes suffira pour exploiter les données. Les résultats qui émergeront de ces réunions seront envoyés aux entreprises partenaires mais ils seront aussi stockés dans des bases de données du dispositif.

CINQUIEME PHASE : Le management du dispositif de veille

Le management et la gestion du dispositif de veille informationnelle font appel à un ensemble d'outils méthodologiques, humains, financiers et des supports matériels et logiciels de gestion de l'information.

Les outils méthodologiques : ce sont les règles de procédure et les méthodes utilisées pour formaliser le fonctionnement du système de veille. Il s'agit, en effet :

- D'un document d'engagement que chaque dirigeants d'une PME/PMI de pêche appartenant au réseau doit signer pour concrétiser son adhésion au projet et sa contribution à toutes les activités relatives à son développement ;
- D'un manuel de procédure qui définit les règles déontologiques dans le fonctionnement du dispositif, le comportement des acteurs à l'intérieur et à l'extérieur du système. Car la confidentialité est à la base de l'efficacité du processus de veille qui draine des informations sensibles et de haute valeur ajoutée. Ce manuel de procédure définira aussi les méthodes de collecte de certaines informations jugées souvent confidentielles. Il véhiculera les valeurs de l'éthique et de la déontologie dans l'activité de veille ;
- D'un modèle de fiche de collecte : ce fiche de collecte qui sera formatée par les dirigeants en collaboration avec un professionnel de l'information, comportera un certain nombre de champs spécifiques qui se rapporteront aux besoins d'information déclinés dans la réunion de ciblage. Sa vertu est qu'elle permet aux collecteurs de ne pas se verser dans un verbiage inutile. Une collecte non structurée d'information alourdira le processus d'exploitation. Ce qui est très coûteux en terme d'investissement et moins avantageux en valeur ajoutée.

Une réunion des dirigeants et des différents acteurs sera nécessaire afin de définir de manière plus spécifique ces outils méthodologiques.

Les hommes : ils seront principalement :

- Les décideurs : les dirigeants des entreprises en coopération. C'est eux qui définissent la stratégie du dispositif qui sera en cohérence avec leurs soucis de compétitivité. Au lieu de faire appel à une expertise externe pour l'exploitation des résultats de veille comme il est parfois de coutume dans les grandes entreprises, ces dirigeants, de par leur connaissance du secteur de la pêche, assureront le processus de validation de l'information. Ils constituent la pierre angulaire du dispositif d'exploitation.
- Les capteurs d'informations : ils assurent la phase active du processus de veille en se lançant à la collecte des informations. Comme nous l'avons évoqué précédemment, ils seront des agents des entreprises partenaires et, de ce fait, commenceront la collecte à partir de leur entreprise même.
- Le responsable de la veille ou l'animateur : c'est lui qui coordonne les activités de collecte, de traitement et de diffusion de l'information. Sa bonne connaissance des sources d'information (banques de données, bases de données, centres de documentation, Internet..) et sa maîtrise des méthodes et outils de recherche lui confèrent son statut d'élément incontournable dans la veille. Il oriente les capteurs, conseille les décideurs, déclenche les réunions de validation. Il doit être un grand communicateur. Un professionnel de l'information documentaire sera à même de répondre à toutes ses exigences. Son recrutement se fera sur la base d'une définition détaillée du poste d'animateur de veille avalisée par les dirigeants des entreprises

Les moyens financiers : le dispositif de veille en coopération bénéficiera, naturellement, de deux budgets :

- un budget d'investissement pour la mise en place du dispositif
- un budget de fonctionnement renouvelé annuellement pour son fonctionnement

Pour le budget d'investissement qui servira à l'implantation du système, des subventions seront à rechercher auprès de l'Etat, des organismes internationaux tels que la FAO, le PNUD, la BAD, la Banque Mondiale, l'Unesco, ou l'Union Européenne. Pour ce faire la construction d'un document de projet avec la déclinaison des objectifs de veille, des ressources requises sera d'une grande importance. Les manageurs des entreprises doivent entamer des démarches au plus haut niveau pour obtenir ces subventions. Ces dernières couplées à la contribution des différentes entreprises partenaires permettront de bâtir le dispositif.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement le Groupement des Armateurs et des industriels de la Pêche au Sénégal (GAIPES), dont nous souhaitons qu'il conduise le projet, devra mettre sur pied un fonds par la cotisation mensuelle des entreprises membres. Ce fonds sera spécialement dédié aux besoins de fonctionnement du service. En plus de cela le dispositif effectuera des activités à valeur ajoutée (nous évoquerons cette partie dans la structuration de l'offre de veille) qui lui permettront d'assurer une partie du financement nécessaire.

Les outils matériels et logiciels du dispositif : les outils matériels et logiciels de veille sont divers et variés. Selon les moyens disponibles, ils peuvent être très performants et sophistiqués. Mais en ce qui concerne les PME/PMI de pêche qui ne sont, en général, pas assez dotées en termes de ressources financières, l'idéal serait de commencer avec des moyens simples. Ainsi le dispositif de veille peut conduire ses activités avec seulement :

- Deux ordinateurs puissants connectés à Internet disposant d'une grosse capacité de stockage.
- Une imprimante
- Un logiciel de veille moins cher et facile à exploiter (à choisir dans une large palette de choix et en fonction des types veille ciblés). Il assure la quasi-totalité de la veille sur Internet. L'importance du gisement d'information que draine ce dernier rend humainement impossible sa surveillance continue.
- Des armoires et des classeurs pour stocker les fiches de collecte, les produits de veille, les revues etc.
- Un logiciel de gestion de bases de données : l'intérêt de ce logiciel est qu'il est plus efficace pour élaborer des statistiques et facilite la mise à jour des données informationnelles. L'existence de ce logiciel n'enlève en rien la nécessité de conserver les données sur papier pour anticiper, éventuellement les défaillances inhérentes à l'utilisation des matériels informatiques.
- Un Extranet qui permet aux décideurs et autres partenaires privilégiés de faire parvenir leurs informations ou de consulter les bases de données etc.

Le choix de ces matériels sera fait à partir d'un cahier de charge qui intègre les paramètres techniques et les estimations financières. Il sera entériné par l'ensemble des décideurs partenaires.

7.2.1.3. LES GRANDES FONCTIONS DE VEILLE DU DISPOSITIF

Comme l'étude l'a défini, les grandes fonctions de veille seront construites sur la base des différents types de besoins d'information des PME/PMI de pêche. Elles seront à cet effet de quatre ordres :

- La fonction de veille commerciale : le dispositif se chargera d'aider les PME/PMI à la découverte de nouveaux marchés mais surtout à conserver leur part de marché dans le commerce internationale. Une sous fonction de cette veille commerciale, en l'occurrence, la veille « client » sera très développée. Cette dernière devrait permettre aux PME/PMI de ne pas perdre leurs clients actuels. Les PME/PMI de pêche ont plus besoin de conserver leur marché actuel que de se lancer dans de nouveaux marchés car cela demandera une veille commerciale prospective, plus chère et dont l'efficacité à court terme est minime. La fidélisation des clients passera, entre autres par l'amélioration de la qualité des produits offerts, la surveillance des autres fournisseurs du client (informations sur leurs produits, leurs projets, leur chiffre d'affaires, leur alliances et fusions etc). Le dispositif de veille doit aussi se charger de la collecte des informations sur les opportunités d'affaires (les appels d'offres nationaux et internationaux, la recherche de partenaires…)
- La fonction de veille économique et financière : le contrôle de l'information économique et financière est vital pour toutes PME/PMI. Il en est autant pour les petites et moyennes de pêche qui se singularisent par la faiblesse de leur budget. La satisfaction de leur besoin criard en financement est contrainte par les rudes critères d'éligibilité à l'accès aux crédits des institutions financières. Aussi leur très forte orientation à l'exportation leur impose-t-elle de prêter attention aux fluctuations des cours des produits marins dans les marchés internationaux. Une veille économique et financières accrue visant à surveiller les informations boursières, les sources de financement tels que les banques (BAD, BOAD, BCEAO, CBAO etc.) les institutions de microfinance par exemple le ACEPS (Alliance de Crédit et d'Epargne pour la Production) et les subventions des institutions internationales (ONUDI, PNUD, FAO) doit être adoptée par le dispositif.
- La fonction de veille scientifique : l'amélioration de la qualité des produits passe par une bonne assimilation des résultats de la recherche scientifique sur la pêche. Aussi bien au Sénégal (CRODT, lRD, IFAN, EISMV, et récemment l'IUPA etc.) que dans le monde, différentes institutions de recherches tentent d'apporter une réponse

scientifique à la question de développement des activités de pêche. La veille scientifique dont le dispositif se prévaudra, se contentera de collecter les informations sur les recherches en cours et qui concordent avec les préoccupations des dirigeants, les informations sur les experts scientifiques, sur les laboratoires de recherche, les normes phytosanitaires, les nouvelles découvertes en matière de confections de produits etc.

Les autres types de veille seront :

- la veille concurrentielle qui sera plutôt orientée vers les pays concurrents du Sénégal, dont les principaux, selon le dernier rapport sur la situation économique et sociale de la Direction de la Statistique et de la Prévention sont : la Mauritanie, la Guinée, le Maroc, le Madagascar, la Côte d'ivoire, la Thaïlande, l'Equateur, le Danemark, l'Afrique du sud, le Chili, la Suède, la Norvège, l'Espagne, les Philippines, les Iles Maurice, la France.

Il est évident que le dispositif ne pourra pas, au regard de ses moyens, se lancer à la collecte tout azimut d'informations sur ces pays. Ce qui sera intéressant, c'est d'essayer, au début, d'élaborer une activité de veille « pays » retreinte exclusivement aux pays africains concurrents. Il est plus facile de tenir tête à ces pays, en général au même niveau de développement, que de concourir avec les entreprises des pays occidentaux.

- Et la veille juridique et réglementaire qui portera sur la surveillance des changements juridiques et réglementaires de l'environnement économique national et international. Du fait de leur intense activité d'exportation, le dispositif prêtera une forte attention aux informations relatives à la législation internationale. En plus de la surveillance des textes de loi nationaux, de l'attribution des licences de pêche, un regard sera porté sur l'environnement juridique du commerce mondial. A cet effet, le Journal officiel de l'Union européenne fera partie des sources potentielles d'information. Il faut se rappeler que la totalité des entreprises enquêtées exportent vers l'Europe. Il n sera de même pour l'OMC, l'Organisation Mondiale du Commerce, sous l'égide de laquelle les discussions sur les subventions des produits occidentaux dont la pêche en fait parti, sont menées.

Ces différentes fonctions seront exécutées par la méthode de la « veille commande » qui a l'avantage d'être moins coûteuse qu'une veille généralisée. Les dirigeants des entreprises de pêche doivent, ensemble décliner leurs besoins, en court terme, d'information de veille en conformité avec leur projet immédiat. L'animateur déclenche une stratégie,

identifie les sources potentielles d'informations vers lesquelles il oriente les capteurs. Une fois les données collectées, il procède au tri avec la collaboration d' agents compétents et connaisseurs du secteur de la pêche et par la suite, alerte les dirigeants pour la réunion de validation.

Ce processus de veille est la plus adéquat pour ces PME/PMI. Cependant lorsqu'il sera mieux assimilé par l'ensemble des acteurs, le dispositif pourra évoluer vers la solution des problèmes à moyen et long terme avec la prospection : l'étude des futures possibles à partir des données actuelles

7.2.1.4. LES SOURCES PRECONISEES D'INFORMATIONS

Sur la base des enquêtes menées au cours de cette étude nous sommes parvenus à identifier un certain nombre de sources en rapport avec les besoins d'informations de veille. Ces sources qui sont loin d'être exhaustives sont essentiellement constituées par :

- les ressources documentaires existantes au niveau national : Les services d'information et de documentation des certaines institutions nationales et organismes internationaux présents au Sénégal peuvent constituer la base du démarrage du dispositif de veille si l'on considère leur niveau de couverture du secteur de la pêche.
- Les sources électroniques accessibles sur CD ROM ou en ligne : l'accès à ces ressources est payant pour la plupart d'entre elles

Ces sources qui ont été choisies selon leur adéquation à la demande d'information de veille des PME/PMI de pêche peuvent être répertoriées comme suit

Sources identifiées	Producteurs ou lieu d'accès	Contenus informationnels	Intérêt pour le dispositif	observations
RESSOURCES DOCUMENTAIRES				
BIE (bulletin d'information économique)	Chambre de commerce d'industrie et d'agriculture de Dakar	Appels d'offres, mouvement des bateaux, opportunités d'affaires -actualités économiques du Sénégal	Utile pour la veille commerciale et économique	Hebdomadaire Payant
Résultats généraux de la pêche au Sénégal	Direction de la statistique et de la documentation (DPM)	Statistique de pêche : débarquements, apport de chaque type de pêche dans l'économie, les exportations de produits…	Utile pour la veille économique et commerciale	Annuelle -Parution tardive
Situation économique et sociale du Sénégal	Direction de la statistique et de la prévention	Information détaillée sur le secteur de la pêche : entreprises, production, exportation, financement, difficultés, concurrences	Utile pour la veille concurrentielle par pays et pour la veille économique	Annuelle - Parution tardive
Note de conjoncture	Cellule d'étude et de planification (CEP) ex OEPS	Situation conjoncturelle de la pêche industrielle et artisanale ; tendance des marchés	Utile pour la veille commerciale, pour suivre les exportations à moyens terme	Semestrielle
Répertoire des entreprises du Sénégal	Chambre de commerce d'industrie et d'agriculture de Dakar	Informations plus ou moins exhaustives sur toutes les entreprises du Sénégal par secteur	Très utile pour récolter des informations concurrentielles ;	Problème de mise à jour
La revue de l'ISRA	ISRA/CRODT	Informations scientifiques ; état de la recherche dans la pêche	Intéressant pour la veille scientifique	RAS
Rapport annuel de l'ISRA	ISRA	Avancement de la recherche et perspective	Veille scientifique et prospective	RAS
Répertoire de textes de loi sur la pêche	Centre de documentation de la DPM	L'ensemble des textes du journal officiel portant sur la pêche	Veille réglementaire	Mise à jour

Thèses portant sur la pêche	EISMV, DPM, CRODT	Information scientifique sur les poissons et sur les techniques de pêche	Veille scientifique et technique	Difficultés d'exploitation
Revue Infopêche	FAO Sénégal ; DPM	Information sur le les tendances du marché, les technique et technologies de pêche ; cours des produits	Veille commerciale, scientifique ; veille financière	anglais
Revues Marchés tropicaux	DPM, CCIAD, FAO, BM	Information sur les marchés des pays sous développés ; les cours des produits	Veille économique et commerciale ; veille financière ; veille produits	RAS
RESSOURCES ELECTRONIQUES				
Bases de données sur les opportunités d'affaires	Trade Point Sénégal	Appels d'offres internationales	Veille économique et commerciale	Payant
Base de donnés sur le commerce extérieur du Sénégal	Trade Point Sénégal	Information sur les exportations	Veille économique et commerciale	Payant
Base de données sur les pays de l'UEMOA	Trade Point Sénégal	Information économique, sociale,	Veille économique et commerciale	Payant
Base « Textes »	CCIAD	Informations par domaine sur les textes de loi et règlements	Veille juridique et réglementaire	Gratuit- incomplet
Répertoire des experts en science marines et eaux douces du Sénégal (SENDIR), CD ROM	DPM	Informations sur les experts de la pêche : spécialité, adresse, expérience …	Recherche d'information pour la consultance	Accessible à la DPM
Base de donnée BIBLIOMER	IFREMER (www.bibliomer.com)	Information sur les normes, informations scientifiques, informations réglementées	Veille réglementaire, accès aux JO de l'UE	Expérimentation au Sénégal

Fishbase (base de données internationales sur l'écologie des poissons	ICLARM (centre international de gestion des ressources vuvantes) www.fishbase.org	Informations sur les noms des poissons, leur répartition mondiale ; recherche par pays	Veille scientifique	Anglais
TUCAW (base de données des captures mondiales par pays et par espèce)	IRD	Informations scientifiques ; gestion de la ressource halieutique	Veille scientifique	En ligne

7.2.1.5. LES PARTENAIRES POTENTIELS DU DISPOSITIF

Le dispositif de veille en coopération que nous avons proposé trouve sa pertinence dans le fait qu'une PME/PMI de pêche soit assez fragile pour investir, elle seule, dans une politique de maîtrise de l'information relative à son environnement commercial. La recherche de partenaire participe, elle aussi, de cette volonté de surpasser l'insuffisance de moyens de ces entreprises. Plusieurs partenariats sont possibles mais encore faudrait – il pour certain d'entamer des démarches au plus haut niveau afin de décrocher leur adhésion.

Les différentes structures susceptibles de contribuer au développement du dispositif de veille peuvent être nationales et internationales :

Les partenaires nationaux

- La Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Dakar (CCIAD): avec la richesse de son offre d'information, de ces conseils et de ses orientations et en vertu de l'expérience de ses professionnels en matière de gestion de l'information commerciale, elle doit être un partenaire de taille dans la conduite du système d'information de veille. La CCIAD, dans le cadre du réseau des chambre de commerce, peut beaucoup apporter aux PME de pêche en terme d'opportunités d'affaires.
- Le Trade Point : vu par les professionnels de l'information comme l'une des rares structures sénégalaises s'activant dans un management durable de l'information économique et commerciale avec ses différentes bases de données et son réseau d'information international. Son apport pour l'accès aux informations sur les opportunités d'affaire sera intéressant.
- Le centre d'information et de documentation de la Direction des Pêches Maritimes (DPM) : il contribuera par son expérience en matière de gestion de l'information (scientifique, économique, commerciale, réglementaire) sur la pêche et par les projets prometteurs qu'ils sont entrain d'élaborer dans le cadre de l' ODINAFRICA. Son abonnement à certaines revues spécialisées dont l'accès est gratuit lui confère son statut de partenaire de taille.
- Le Centre de Recherche Océanographique de Dakar – Thiaroye (CRODT) : ce partenariat sera surtout utile dans l'acquisition de l'information scientifique : les

nouvelles découvertes scientifiques, les études sur l'état de la ressources halieutiques, les problèmes phytosanitaires etc.

- L'Institut de Recherche pour le développement (IRD) de par la richesse de son programme de recherche pour la section pêche et l'expertise qu'elle draine en matière gestion des ressources marines.
- L'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, par l'intermédiaire de l'EBAD), l'Ecole de Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes (conseil en matière de l'utilisation des sources d'information) et l'IUPA, l'Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture (partenaire scientifique) et l'IFAN, l'Institut Fondamental d'Afrique Noire. (laboratoire de biologie marine)
- Le Bureau de Contrôle Qualité : avec son statut d'organe de contrôle de l'application des normes de qualité par les entreprises de pêche, il peut jouer son rôle de conseiller afin de contribuer la gestion qualitative du processus de production des PME/PMI.

Les partenaires internationaux

- Le SIGOA-TIPS (Système d'Information de Gestion des Opportunité d'Affaire) de la CEDEAO. Un réseau d'information crucial pour l'accès aux opportunités d'affaire dans l'espace sous régionale ouest africaine
- BIBLIOMER : un service de veille bibliographique, scientifique et réglementaire organisé en collaboration avec l'IFREMER, l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer. BIBLIOMER « a pour objectif de transmettre aux professionnels des produits de la mer les éléments issus de l'actualité scientifique, technique, économique et réglementaire, qui concourent à l'exploitation durable des produits de la mer, à leur valorisation et surtout à leur qualité ». La rencontre des objectifs de BIBLIOMER avec ceux du dispositif de veille rend leur coopération inéluctable d'autant plus que BIBLIOMER, lui-même commence à investir le marché sénégalais en testant ses services sur un certain nombre d'entreprises sénégalaises. D'ailleurs une bonne partie des entreprises qui ont été enquêtées dans cette étude bénéficie de l'expérimentation de BIBLIOMER au Sénégal
- Les associations des professionnels de la pêche des autres pays. Ces pays doivent être préalablement identifiés par les décideurs et des démarches seront effectuées dans l'optique de nouer des relations de partenariat. De ce partenariat il peut naître des programmes d'échanges d'information et d'expérience. Cette idée est tout à fait

possible quand on sait que les entrepreneurs occidentaux par exemple ont autant besoin d'opportunités d'affaire que les décideurs Sénégalais.

7.2.1.6. STRUCTURATION ET MISE A DISPOSITION DE L'OFFRE POTENTIELLE D'INFORMATION DU DISPOSITIF

Face à la surabondance de l'information qu'un dispositif peut collecter, la mise en place d'un processus de structuration ou de formalisation de l'offre reste la clé de succès d'une gestion efficace de l'information stratégique. Une offre d'information, pour être satisfaisante doit s'arrimer parfaitement aux besoins explicitement ou implicitement formulés par les utilisateurs. Pour ce faire elle doit passer par un ensemble d'étapes allant, en ce qui concerne ce système d'information de veille pour les PME/PMI de pêche, de la collecte des données à la diffusion en passant naturellement par l'exploitation et le stockage.

L'intérêt d'une structuration est de faire en sorte que l'information arrive aux utilisateurs de la manière la plus adéquate qui soit. Cela passe par l'élaboration des produits d'information élaborés facilement exploitables

- **Les produits d'information**

- la lettre d'information : elle est élaborée par le spécialiste de l'information. Elle rassemble toute informations économiques commerciales, scientifiques et financière pouvant intéresser les entreprises de pêche. Il s'agit généralement d'informations ponctuelles (actualités par exemples), précises et fiables directement consommables, collectées de diverses sources (radio, télévision, journaux, revues spécialisées, listes et forums de discussion, site web, portails, conférences, séminaires etc.). Publiée hebdomadairement, elle est un moyen de diffusion secondaire pour le dispositif mais très efficace pour suivre perpétuellement l'environnement national et international du marché de la pêche. Elle sera à la fois sous forme papier (pour les entreprises non encore habituées aux NTIC) et électronique pour les initiées. Une liste de diffusion sera créée dans cette optique en attendant la mise en place de l'Extranet qui capitalisera toutes les ressources informationnelles du dispositif. L'accès se fera moyennant un abonnement mensuel qui sera défini en tenant compte du coup de production et en parfaite collaboration avec les entreprises partenaires.
- Les synthèses : contrairement à la lettre d'information qui traite d'information ponctuelle, complète, la synthèse est le produit résultant de l'ensemble des recherches effectuées pour un besoin donné. Ces besoins sont ceux déclinés dans le ciblage. Leur

assouvissement s'inscrit dans un besoin à moyen et en court terme car s'agissant en général d'information incomplète et qui est appelée à se développer pour être prête à la consommation.

- Les dossiers de veille : ce sont des produits à haute valeur ajoutée pour le dispositif. Contrairement aux produits précédents, les dossiers peuvent être élargis à tout utilisateurs exprimant les besoins d'en acquérir mais moyennant une somme. Dans la recherche d'information, les capteurs peuvent en effet remonter des informations qui n'intéressent pas directement les entreprises partenaires mais qui peuvent être très porteuses pour d'autres. Ces données feront l'objet de dossiers thématiques qui seront mis à la disposition des autres demandeurs.

- **L'Extranet**

Il est un outil privé de diffusion de l'information permettant à des partenaires qui se situent à des localités différentes d'accéder à un certain nombre de ressources informationnelles ou de services par mot de passe.

Nous jugeons que cet outil est plus adapté au type de dispositif que nous proposons. En effet, il ne s'agit pas, dois-je le rappeler encore une fois, d'un dispositif pour une seule entreprise. S'aurait été cela, un Intranet suffirait. Mais il s'agit d'un réseau d'entreprises se trouvant à des distances plus ou moins lointaines. Chaque dirigeant d'entreprise, ou partenaires, dans son bureau ou en voyage doit être en mesure de suivre les résultats de veille.

L'Extranet, au-delà de capitaliser le potentiel informationnel (les produits de veille), développera des informations sur :

- les partenaires scientifiques,
- les partenaires commerciales,
- les groupements professionnels,
- les calendriers des foires et séminaires
- l'accès aux bases de données
- l'actualité sur la pêche ;
- les mouvements des bateaux,
- les pays concurrents ;
- des liens vers des sources pertinentes d'informations.

Aussi des bases de données seront créées et accessibles à partir de l'Extranet. Parmi ces bases, nous aurons :

- la **Base de données sur les entreprises de pêche au Sénégal** : Cette base rassemblera de manière exhaustive l'ensemble des entreprises de pêche existant au Sénégal. Elle doit contenir des informations sur leur taille, leur spécialités, leur capital et chiffre d'affaires, leur marché cibles si possibles, leur partenaires et leur personnels, effectifs et coordonnées. La construction de cette base qui s'inscrit dans le long terme du fait de la difficulté d'accéder à certaines informations aura l'avantage de doter le dispositif d'un moyen de photographier l'environnement économique de la pêche au Sénégal. Elle sera d'une véritable aubaine concurrentielle.
- La **Base de données sur les opportunités de marchés** : son objectif sera de capitaliser tous les appels d'offres nationaux et régionaux. Sa construction se fera en collaborant avec les Trade Point Sénégal et le SIGOA-TIPS, le Système d'information sur les opportunités d'affaires de la CEDEAO.
- La **Base de données sur les intermédiaires et acheteurs de produits halieutiques** : elle sera une véritable source d'informations sur les interlocuteurs dans les marchés. Elle permettra de savoir dans un temps record qui s'adresser pour tel marché ou tel produits.
- La **Base de données sur les organismes de financement et institutions financières** : la mise sur pied de cette base permettra de pallier, dans un long terme, à leur insuffisance financière. Car il est évident les financement et subventions ne manquent pas mais ces PME/PMI souffrent de la méconnaissance de leur existence.

Une assistance préparatoire pour la mise en place de l'extranet sera inéluctable. Mais il reste une alternative : former le professionnel de l'information aux techniques de création et gestion d'intranet

7.2.1.7. LES CLEFS DE SUCCES DU DISPOSITIF

Les facteurs clefs pour la réussite du projet sont divers et variés. On peut en distinguer notamment :

- Son appropriation par tous les dirigeants et agents de chaque entreprise coopérant. Chaque travailleur doit être sensibilisé à la nouvelle politique de gestion de l'information
- La confidentialité doit être requise pour tous les intervenants comme doit en attester le manuel de procédure

- Des politiques de motivations des capteurs, de l'animateur et de tous ceux contribuent à la bonne circulation de l'information doivent être définies pour mieux les stimuler.
- Les contraintes organisationnelles peuvent être fatales à la bonne circulation de l'information dans les entreprises. Les PME/PMI qui ont, par exemple des services distincts doivent imposer une collaboration entre les services pour une meilleure fluidité des échanges d'information
- L'utilisation des nouvelles technologies doit être encouragée pour suivre l'évolution du dispositif
- Quand le dispositif sera mieux implanté, des visites d'autres dispositifs de pays plus avancés à la matière pour les perspectives d'évolution et d'amélioration du système, doivent être faites.
- La tenue de fréquentes réunions d'évaluation à partir des feedbacks des dirigeants. Les retours d'information qui suivent la diffusion constituent l'un des facteurs d'évaluation de la pertinence de l'information de veille.

CONCLUSION SUR LES PROPOSITIONS

Vouloir maîtriser l'environnement commercial, économique, et scientifique d'une entreprise n'est pas une mince opération. Il est encore plus délicat si l'entreprise en question est une petite ou une moyenne entreprise qui dispose d'un petit budget dont la quasi-totalité est investie dans la production. Cette difficulté s'accentue davantage quand on sait qu'à la base de cette tentative de maîtrise de l'environnement commerciale, scientifique et technologique, se trouve l'information qui, de nos jours, brille par sa nature multiforme et son abondance. Toute valeur que l'on y tirera sera au prix d'un engagement sans faille de l'entreprise et d'une organisation efficace.

La performance économique par le biais d'une bonne gestion de l' information a un coût tellement élevé que d'aucuns se sont aventurés à la considérer comme l'apanage des grandes entreprises. Ce qui est loin d'être le cas comme en atteste ce dispositif de veille en coopération pour les PME/PMI de pêche et de conserverie de produits halieutiques. Il est en coopération parce qu'il apparaît aisément que la PME/PMI de pêche telle que nous la connaissons au Sénégal ne peut seule supporter les coûts d'un dispositif de veille informationnelle interne, efficace et pérenne. Sous le coup des contraintes financières, et avec l'absence d'une culture de management prévisionnel, ce type d'entreprise, n'est pas à même d'entretenir et de développer, à l'interne un tel système de veille.

Le dispositif de veille en coopération prendra en compte toutes ses contraintes (voir procédure de mise en place) et fonctionnera techniquement comme tout autre dispositif. Son objectif, à l'image de tout système de veille c'est de constituer un outil d'aide à la décision pour les décideurs face à un environnement commercial et concurrentiel bouillonnant dans lequel circulent toutes sortes d'information allant du plus véridique au plus mensongère. Sa spécificité, s'il est comparé au dispositif des grandes entreprises, réside dans l'interaction, l'échange entre les dirigeants d'entreprises d'un même secteur dans l'appréhension collective de leur environnement. Et son coût est de loin plus accessible.

Il faut noter, pour finir, que tout projet d'installation de ce système requiert, inéluctablement, l'établissement d'un cahier de charge qui va étudier minutieusement tous les éléments qui entrent en vigueur dans la mise en place du dispositif (ressources humaines, ressources financières, ressources informationnelles, ressources matérielles et informatiques). Ces différents éléments identifiés et évalués financièrement adjoints à cette étude de mise en place, donneront, à tout groupe de PME-PMI de pêche désireux de se lancer dans une culture de veille, les outils qu'il faut pour bien réussir leur projet.

VIII. CONCLUSION GENERALE

Naturellement bien doté en terme de ressources marines, le Sénégal a très tôt saisi l'opportunité de développer les activités de pêche dans une perspective de satisfaire ses besoins alimentaires et de croissance économique.

L'importance des fonds qu'elle draine fait que la pêche est de nos jours l'un des secteurs clés de l'économie du Sénégal. Ce regain d'intérêt s'explique par l'orientation des pays européens et asiatiques, aux eaux moins riches, vers le Sénégal pour s'approvisionner en produits marins. D'où le nombre grandissant d'entreprises qui s' activent dans les sous secteurs aussi diversifiés que la transformation, la conservation, le traitement, la commercialisation de produits halieutiques.

Malheureusement, ces entreprises aux ressources financières limitées ont la spécificité d'être, malgré leur impuissance financière, toutes tournées vers le marché international. Elles n'ont pas d'outils notamment d'information pour se prémunir des tendances instables du marché mondial. Ce qui les expose à une rude concurrence venant de tout horizon auxquelles elles se doivent obligatoirement de faire face. C'est dans cette perspective de faire face à la concurrence internationale en organisant une bonne gestion de l'information commerciale, économique, financières et scientifique qu'un dispositif de veille informationnelle est incontournable. Dans notre projet, ce dispositif se caractérise par le fait qu'il doit être bâti autour d'un réseau d'entreprises unis pour un même objectif de défense de leur intérêt économique. La méthode de mise en place n'aura rien à envier à celle des grandes entreprises multinationales. Mais sa gestion, son organisation doivent répondre aux caractéristiques spécifiques des PME/PMI de pêche notamment l'insuffisance des moyens financiers, des ressources humaines, et les problèmes d'organisation. Dans son fonctionnement, on tient compte des besoins de traquer la bonne information à travers des sources multiples et abondantes, d'une bonne diffusion de l'information, et des es rôles et capacités de tous acteurs (capteurs, décideurs, animateurs et certains partenaires…) intervenant dans le fonctionnement du dispositif.

Cette appropriation du dispositif par tous les acteurs et utilisateurs, au-delà de constituer la clé de succès d'une telle démarche, est un facteur de réduction des coûts de fonctionnement. En effet, il n'est nullement besoin de recourir à des experts pour le traitement des informations. Il n'est pas non plus nécessaire de recruter des collecteurs d'information, les quelques agents des entreprises de pêche désignés comme « capteurs » étant suffisants pour la traque d'information. On minimise ainsi les coûts du dispositif.

En ce qui concerne les sources d'information, l'abonnement à des bases de données et la mise en place d'un logiciel de veille pour la surveillance de sites présélectionnés demeurent nécessaires. L'accès continue aux données informationnelles du marché mondial en est tributaire.

Ce modèle de dispositif ou plus précisément les éléments permettant de construire un « modèle de dispositif de veille » pour les PME/PMI de pêche et de conserverie de produits halieutiques au Sénégal affiné, pourrait être valorisé. Il offre la possibilité à des PME/PMI de pêche d'expérimenter une fonction nouvelle de gestion de l'information dans un contexte de guerre économique mondiale. En effet, avec cette Mondialisation dont nous avons fait part dans notre introduction, l'entreprise qui est le mieux informée est plus à même d'agir sûrement aujourd'hui et de prévenir au mieux les évènements.

La méconnaissance de ces prouesses du management de l'information stratégique dans les entreprises africaines, en générale et sénégalaises, en particulier, ne favorise pas la compétitivité de nos économies, notamment des PME/PMI de pêche. Mais n'est-il pas juste et légitime de croire que si la France d'avant 1994, qui était presque un terrain inexploré de la veille et de l'intelligence économique, est aujourd'hui en train de se frayer un passage dans le concert des grandes nations précurseurs (Etats-Unis, Japon, Allemagne etc.) pourquoi l'Afrique ou le Sénégal n'amorcerait-il pas une politique globale de gestion de l'information stratégique, dans un futur proche afin de rechercher la compétitivité de leurs entreprises. En tous les cas, les chercheurs et universitaires sont en train de préparer scientifiquement le terrain au regard des nouveaux modules de veille et d'intelligence économique enseignés, des mémoires et thèses soutenus, des articles publiés dans le domaine.

BIBLIOGRAPHIE

▪ METHODOLOGIE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

1. Quivy, Raymond ; Van campenhoudt, Luc. *Manuel de recherches en sciences sociales*. 2ème édition. Paris : Dunod, 1995.- 287 p.

2. Singly, François de. *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*. Paris : Nathan, 1992. 126 p. Collection 128.

▪ INFORMATION ET DOCUMENTATION

1. Accart, Jean Philippe ; Réthy, Marie Pierre. – le métier su documentaliste. –Paris : ed. du cercle de la librairie, 1999. -382p.

2. Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation. –Paris : Nathan, 1997

3. Gunchat, Claire; Skouri, Yolande. –Guide pratique des techniques documentaires, vol. 1. –Paris : Edicef : Aupelf, 1996, p.13.

4. Guyot, Brigitte. –Science de l'information-communication. – Paris : INTD, 1999. -14p

5. Kuevidjih, joseph. – la promotion de l'information économique et commerciale dans l'espace ouest Africain : exemple du SIGOA-TOPS de la CEDEAO.- Dakar : EBAD, 2000. –76p.

6. L, Bernat. –information documentation : notre secteur d'activité. –in documentaliste science de l'information, vol.32, no.6, p.270-282

7. Michel, Jean. – les documentalistes et Internet. – In : Bulletin d'information de l'ABF, no. 182, 1er trimestre, 1998

▪ VEILLE ET INTELLIGENCE ECONOMIQUE

1. AFNOR, Association Française de Normalisation. –Norme expérimentale XP X50 – 053 : Prestation de veille et mise en place d'un système de veille. – Paris : Afnor, 1998

2. Allain-dupre, Patrice ; Duhard, Nathalie. - Les armes secrètes de la décision. - Paris : Gualino éditeur, 1997.

3. Andrieu, Olivier. - Comment trouver l'information sur Internet. - Editions Eyrolles. - 1998.

4. ARCHIMAG. - KB Crawl 2.0 : sites sous surveillance. In *Archimag*, novembre 2003, n°169, p.10.

8. Baumard, Philippe. - Stratégie et surveillance des environnements concurrentiels. Paris : ed. d'organisation, 1991.

9. Bayen, M. : "La veille technologique : un enjeu national". –In : Revue française de bibliométrie, decembre 1989

10. Besson, Bernard, Jean Claude Possin. -L'audit d'intelligence économique. –2e. ed. – Paris : Dunod., 2002

11. Besson, Bernard, Possin, Jean-Claude. - Du Renseignement à l'intelligence économique. - Dunod, 1996.

12. Bloch, Alain. - L'Intelligence économique. –2e éd. - Paris : Economica, 1999

13. Calori R. ; Atamer T. ; Laurent P. : "Dynamique des marchés et veille stratégique". – In : Revue d'économie industrielle, no. 46, 1988

14. Chapus, Elisabeth ; Lesca, Humbert ; Raymond, Louis. –Apprentissage collectif d'un dispositif de veille en coopération pour les petites PMI au sein des régions : vers une modélisation. – Lyon : Centre d'études et de recherche Rhônes-Alpes-Canada-Quebec. - 36p.

15. COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN. - L'intelligence économique et stratégie des entreprises. – Paris : La Documentation Française, 1994.

16. Courtial J.-P.: Introduction à la scientométrie :De la bibliométrie à la veille technologique. – Paris : Anthropos : Économica, 1990

17. Diop, layire.- l'accés à l'information économique au Sénégal : cas de la chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Dakar : EBAD, 1997.-164p.

18. Diop, Pape Yoro. – la veille informationnelle dans les services d'information à vocation agricole au Sénégal. –Dakar : EBAD, 2003.-53p

19. Dou Henri. - Veille technologique et compétitivité : l'intelligence économique au service du développement industriel. - Paris :Dunod, 1995.

20. Esambert, Bernard. - La guerre économique mondiale. – Paris : Olivier Orban, 1991.

21. Espitalier, Sophie. – L'intégration d'Internet en tant que outil de veille dans une entreprise internationale. – Marseille : ESCMP, 2000. -62p.

22. Etienne, ludovic. –l'intelligence économique et stratégique : les systèmes d'information au cœur de la démarche. –Paris : HEC – ENSMP, 2002. – 116p

23. Guth, J..P. - La veille technologique : un service qui n'a pas de prix. –In : Progrès technique, no.2, 1987

24. Harbulot, Christion . - La machine de guerre économique. – Paris : Economica, 1992.

25. Hassid, Laurent ; Moinet, Nicolas ; Jacques-gustave, Pascal. - Les PME face au défi de l'intelligence économique. – Paris : Dunod, 1997.

26. Hassid, Laurent, Nicolas Moinet. - Les PME face au défi de l'intelligence économique : Le renseignement sans complexe. - Paris : Ed d'Organisation

27. Hermel, Laurent.- Maîtriser et pratiquer la veille stratégique. –Paris : La Défense : Afnor, 2001.- 98 p.

28. Jakobiak F. - Exemples commentés de veille technologique.- Paris : ed. d'organisation, 1992

29. Jakobiak F. - Maîtriser l'information critique.- Paris :ed. d'organisation, 1988

30. Jakobiak F.- Pratique de la veille technologique. - Paris : ed. d'organisation, 1991

31. Jakobiak, François. - Exemples commentés de veille technologique. - Paris : ed. d'organisation, 1992.

32. Jakobiak, François. - Pratique de la veille technologique. – Paris : ed. d'organisation, 1991.

33. Jakobiak, François. – l'intelligence économique en pratique : comment bâtir son propre système d'intelligence économique. – 2ed. –Paris : Ed. d'organisation, 2001, p.8

34. Jakobiak, François. – Maîtriser l'information critique . – Paris : ed. d'organisation, 1991

35. Jean Louis Levet. - Les Pratiques de l'intelligence économique : Huit cas d'entreprises. - Paris : Economica, 2002

36. Lainée F. : La veille technologique : de l'amateurisme au professionnalisme. - Paris : Eyrolles, 1991

37. Lesca H. : Information et adaptation de l'entreprise.. – Paris : Masson, 1989

38. Lesca, Humbert ; Lesca, Elisabeth. –Gestion de l'information : qualité de l'information et performance de l'entreprise. –Paris : Management et société, 1999, p. 51 -57

39. Lesca H. : Système d'information pour le management stratégique de l'entreprise. – Paris : McGraw-Hill, 1986

40. Léveillé, Valerie ; Rostaing, Henri ; Dou, Henri. – Intégration d'un système de veille dans le système d'information de l'entreprise. –Montréal (Canada) : CRRM, 1999. – 9p.

41. Martinet B. ;Ribeault J.M. : La veille technologique, concurrentielle et technologique : sources, méthodologie, organisation.- Paris : ed. d'organisation, , 1989

42. Martinet, Bruno ; Marti, Yves michel. –l'intelligence économique : comment donner de la valeur concurrentielle à l'information. –Paris : ed. d'organisation, 2001. –244p

43. Martre, Henri. –intelligence économique et stratégie des entreprises. – Paris : la documentation Française, 1994. –212p.

44. Ndiaye, Doudou. – Etudes pour la mise en place d'un dispositif de veille informationnelle pour les instituts de recherche en agroforesterie : le cas du CNRF (ISRA). –Dakar : EBAD, 2004.

45. Ndiaye, Ndiogou. – l'accès à l'information économique et financière au Sénégal. – Dakar :EBAD, 1994. – 93p.

46. Porter M. - Choix stratégique et concurrence. – Paris : Économica, 1986

47. Revelli, Carlo. – Intelligence stratégique sur Internet : comment développer comment développer des activités de veille et d'intelligence économique sur le web. – 2e. ed. – Paris : Dunod, 2001

48. Robertson Y. - Intelligence d'entreprise et veille technologique. - Québec : Conseil de la science et de la technologie. –1991.

49. Rouach, Daniel. – La veille technologique et l'intelligence économique. – Paris : PUF, 1998.

50. Salles, Maryse. – Stratégies des PME et intelligence économique. –Paris :Economica, . – 170p. – ISBN 2-7178-4728-6

- **PECHE**

1. Agboton, Alain. – Pêche : un pillage organisé au Sénégal. – In : marchés tropicaux, no 2777, 29 janvier 1999 ; p. 221-222

2. AGENCE CANADIENNE DE DEVELOPPEMENT. –Sénégal : grappe sectorielle d'exportation des produits de la mer :analyse de l'offre et des performances à l'exportation. –Genève :ACI, 2001.

3. BUREAU DE CONTROLE QUALITE. –liste et coordonnées des entreprises de pêche agrées à l'export vers l'UE. –Dakar : BCQ, 2004. -4p.

4. CELLULE D'APPUI A L'ENVIRONNEMENT DES ENTREPRISES. –la pêche industrielle au Sénégal. – Dakar : CAEE, 1992.- 77p.
5. Commission sous régionale des pêches. –Activités du projet système d'information et d'analyse des pêches. –In : Echos de la CSDP, 2001, no 6., p. 19-20

6. DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DE LA PREVENTION. – Situation économique et sociale du Sénégal. –Dakar : DPS, 2003. – 199p.

7. DIRECTION DES STATISTIQUES ET DE LA DOCUMENTATION (Ministère de la pêche). – bulletin d'information sur les cours du poisson à Dakar. – Dakar : DOPM, 1993. – 9p.

8. Keita, Arame Gaye. –Place d'un SID dans un organisme d'intégration africaine :le cas de la commission sous régionale des pêche de l'Afrique de l'ouest. –Dakar : EBAD, 2002. – 77p.(Mémoire de fin de cycle)

9. Lo, Ousmane. –Production et qualité des poissons frais à l'exportation. –Thies : ENCR, DOPM, BCPH, 1996. –44p.

10. MINISTERE DE LA PECHE. – annuaires des pêches maritimes 2000. – Dakar : OEPS, 2000. – 13p.

11. Ministère de la pêche. –Plan d'action du secteur de la pêche maritime. – Dakar : Ministère de la pêche, 1992. - 77p.

12. Moustapha Séne. –Ressources halieutiques :le temps de la gestion responsable. –In : le soleil supplément pêche, lundi 24 nov. 2003, p. 12.

13. Seck ; Fall, Pape Jean. –les marchés accessibles au produit de la pêche Sénégalaise. – Dakar :DOPM, 1994. –74p.

- **PME/PMI**

1. Dia, Babacar. – Rôles des chambres de commerce d'industrie et d'agriculture dans la promotion des PME/PMI : le cas du Sénégal. – Dakar : CCIAD. –7p.

2. Dione, Mamadou Ibra. – Appui et gestion des micro entreprises : Introduction au management et initiation aux techniques de gestion des PME/PMI/TPE. –Bruxelles : Centre d'étude et de formation pluridisciplinaire.

3. INSTITUT ALLEMAND DE DEVELOPPEMENT. – Ajustement macro-économique et perspectives pour la compétitivité des petites et moyennes industries après la dévaluation du franc CFA : le cas du Sénégal.- Berlin : IAD, 1995. 68p.

4. INSTITUT ALLEMAND DE DEVELOPPEMENT. –Les petites et moyennes industries après la dévaluation du franc CFA : conséquences, réactions et potentiels au Sénégal. – Berlin : IAD, 1996. – 97p.

5. MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE LA MICROFINANCE. – Charte des PME du Sénégal. –Dakar : MPM, 2003. – 28p.

WEBLIOGRAPHIE

- **VEILLE ET INTELLIGENCE ECONOMIQUE**

1. Andrieu, Olivier. - Référencement et recherche d'information : tout sur le référencement des sites avec Abondance. [En ligne]. Heiligenstein : Abondance. [consulté le 6 juin 2004]. Disponible sur http://www.abondance.fr

2. Asselin, Christophe. - Intelligence Center : recherche d'information sur le net. [en ligne]. [consulté le 5 juin 2004]. Disponible sur : http://www.c.asselin.free.fr/french/metamoteurs.htm#Ixquick

3. Base de données sur la veille concurrentielle en France, payant. – In : http://www.qwam.com :

4. Cybion. AgentLand. [en ligne]. [consulté le 7juin 2004]. Disponible sur : http://www.agentland.fr

5. Duval, Marc. - Service de recherche documentaire DSI. [en ligne]. Longueil : DSI, 2001. Mise à jour le 21 novembre 2003. [consulté le 7 juin 2004]. Disponible sur : http://www.dsi-info.ca

6. INSTITUT DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE DE TOULOUSE. – MEDESIE : une méthode d'analyse du besoin n intelligence économique. – http://ieut1.irit.fr [accessible in en août 2004].

7. Lesca Humbert. – Veille stratégique : concepts et méthodes de mise en place dans l'entreprise. Accessible in http://www.veille-stratégique.org

8. Méta moteur à télécharger. – In :http://www.copernic.com

9. Michel, Jean. - La veille informative : quelques remarques méthodologiques.- In : Communication aux journées d'échange ANFOPPE, Exincourt, 6-7 juillet 1995. - Consulté le 3 juin 2004. Disponible sur http://www.enpc.fr/~michel-j/publi/JM260.htm.

10. Michel, Jean.- Veille informative, veille stratégique, intelligence économique…mais au fond, qu'est-ce que la veille ?- In : "Outils de veille pour l'entreprise", IUT de Besançon, 11 mars 1999. - Consulté le 3 juin 2004. Disponible sur http://www.enpc.fr/~michel-j/publi/JM318.html

11. Nygren, Pierre.- Veille sur Internet (août 2000). - Consulté le 15 juin 2004. Disponible sur http://www.decisionnel.net/veille/

12. Veille et intelligence économique (listes de diffusion). – In : http://www.veille.com :

13. Descharmes, Sylviane. – une veille efficace nécessite un environnement propice. –In : http://management.journaldunet.com/dossiers/040642veille/conseils.shtml. [consulté en août 2004.]

- **PECHE ET RESSOURCES HALIEUTIQUES**

1. Code des pêches maritimes. – In :http://www.gouv.sn/textes/cod_detail.cfm?numero=TITREPREMIER&nom=PECHE [consulté en septembre 2004]

2. Diouf, Mamadou. - La pêche industrielle et la croissance de l'économie Sénégalaise. – In :http://www.geocities.com/mamadoudiouf/industrielle.html [consulté en septembre 2004]

3. La pêche industrielle et la pêche artisanale au Sénégal. –In : www.diawara.org/senegal_peche.php [consulté en septembre 2004]

4. Les accords de pêche. – In :http://europa.eu.int/comm/fisheries/doc_et_publ/factsheets/facts/fr/pcp4_2s16.htm

5. Les acteurs de la pêche. – In :http://www.enda.sn/diapol/dynamiques.rtf [consulté en septembre 2004]

6. Les programmes de reccherche sur la pêche. – In :http://www.peche.ird.fr/les_recherches/observatoires.htm [consulté en septembre 2004]

7. Les ressources halieutiques du Sénégal. –In :http://www.au-senegal.com/decouvrir/poissons.htm [consulté en septembre 2004]

8. Présentation de la pêche au Sénégal. –Disponible in http://www.senegalaisement.com/senegal/peche.htmlw [consulté en aout 2004]

9. Préservation des ressources halieutiques. –In : www.ffem.net/pdf/senegal-Preservation.pdf [consulté en septembre 2004]

GLOSSAIRE DES TERMES UTILISES

La lecture de ce glossaire qui regroupe la majorité des termes et concepts techniques utilisés permet une exploitation approfondie de ce travail de recherche.

ALBACORE : Thon cosmopolite distribué surtout dans les eaux tropicales et subtropicales des trois océans, où il se regroupe en bancs importants. Les juvéniles forment en surface des bancs dans lesquels ils sont mêlés à des listaos et à des juvéniles de thon obèse, alors que les grands poissons se trouvent dans les eaux de surface et de subsurface.

ANTICIPATION : l'anticipation d'un événement (par exemple une opportunité ou bien une menace) résulte d'une comparaison entre l'horizon de temps auquel se réalisera l'événement (par exemple la menace), et le délai nécessaire à l'entreprise pour réagir à cet événement

AQUACULTURE :ensemble des opérations visant à l'élevage total ou partiel d'un espèce prise en particulier, exigeant une intervention humine autre que la récolte et la capture. L'aquaculture concerne les coquillages (conchyliculture,), les huîtres (ostréiculture) et les moules (mytiliculture, les crustacés (crevetticulture) et certains poissons (pisciculture.

BANC (MATTE) : Groupe de poissons évoluant ensemble dans l'eau. Les bancs se composent souvent de poissons d'une même espèce et âge ou taille. Certains engins de pêche thonière sont conçus pour exploiter les poissons en bancs.

BENCHMARKING : Etalonnage de l'entreprise par rapport à une autre entreprise (concurrente ou d'un autre secteur) considérée comme particulièrement performante sur une fonction (service clientèle, coûts industriels….). Le processus peut être continu et alors être intégré au système de veille.

CAPTEUR :Selon les cas, personne "élément humain" ou dispositif technique

CELLULE DE VEILLE : Ensemble des personnes chargées de prendre en charge la veille.

CEPHALOPODES : Classe des mollusques à coquille interne ou inexistante.

CHALUT : Engin actif de la catégorie des « arts traînant » (la capture est réalisée en le remorquant). Filet remorqué par un ou deux bureaux sur le fond (chalut de fond) ou entre deux eaux (chalut pélagique).

CHAMP DE VEILLE :Ensemble homogène des données faisant l'objet d'une veille ;

CIBLE : la cible de la veille stratégique désigne les domaines, les acteurs (clients, fournisseurs, concurrents, etc.) et les thèmes sur lesquels sont focalisés les efforts de collecte des informations. La cible résulte de l'opération de ciblage de la veille stratégique.

CRUSTACES : Classe d'anthropodes surtout marins dont les représentants ont le corps enfermé dans une carapace calcaire articulée par exemple les crabes et les crevettes.

DEBARQUEMENTS : Partie de la capture qui est débarquée.

ENGINS DE PECHE : Armement utilisé pour la pêche. Quelques-uns des engins les plus usuels pour pêcher les thons et les espèces voisines sont la canne/appât vivant, le filet maillant, la ligne à main, le harpon, la ligne traînante, la senne hâlée, la palangre, le chalut pélagique, la senne coulissante, la canne/moulinet, la madrague et le chalut (voir les Codes d'engins à la fin du Glossaire). Chacun de ces engins peut présenter des configurations diverses.

INFORMATION ANTICIPATIVE : c'est une information qui permet d'anticiper un événement ou bien une action d'un acteur de l'environnement. S'agissant d'un acteur de l'environnement, les informations anticipatives sont de deux types : les informations de potentiels, qui nous renseignent sur les potentiels de l'acteur, et les signaux d'alerte précoce, qui nous renseignent sur l'amorce d'un événement.

INFORMATION BLANCHE :"Information aisément et licitement accessible" (médias, manifestations commerciales….)

INFORMATION FORMELLE : Donnée qui a été rédigée ou diffusée sur un support (papier, multi média, son, image…)

INFORMATION GRISE :"Information licitement accessible, mais caractérisée par des difficultés dans la connaissance de son existence ou de son accès" (contenu de banques de données

INFORMATION INFORMELLE :Donnée recueillie auprès d'une source orale ou n'ayant pas été explicitement mise en forme pour publication.

INFORMATION NOIRE :"Information à diffusion restreinte et dont l'accès ou l'usage est explicitement protégé, nécessite une autorisation pour être obtenue légalement.

INFORMATION STRATEGIQUE : il faudrait plutôt dire « information à caractère stratégique ». C'est une information qui peut permettre à un responsable de prendre une décision d'importance stratégique pour l'entreprise. Le caractère stratégique de l'information dépend de la capacité d'un responsable à utiliser cette information.

INTELLIGENCE ECONOMIQUE :"Ensemble des actions coordonnées de recherche, traitement et de distribution en vue de son exploitation, de l'information utile aux acteurs économiques. Ces divers actions sont menées légalement avec toutes les garanties de protection nécessaires à la préservation du patrimoine de l'entreprise, dans les meilleurs conditions de qualité, dedélais et de coût"…(Définition reprise du Rapport "Martre" Intelligence économique et stratégique des entreprises - La Documentation Française 1994, qui précise "La notion d'intelligene économique implique le épassement des actions désignées par les vocables de documentation, de veille …".

KNOWLEDGE MANAGEMENT :Management des connaissancesSystème mis en place dans l'entreprise pour identifier, collecter, traiter, stocker, diffuser les informations formelles détenues par les membres de l'entreprise ; également transformer de l'information informelle en information formelle

OBSERVATOIRE :Système d'information spécifique permanent destiné à une entreprise ou une profession, comportant généralement un ensemble coordonné de prestations de veille spécialisées et des dispositifs de diffusion propres à l'organisation.

OPERATION DE PECHE : Définit une opération pendant laquelle l'engin est déployé et hâlé une seule fois, normalement pendant la pêche à la senne ou à la palangre (coup de senne, mouillage de palangres).

PELAGIQUE : Espèce qui vit entre deux eaux ou à proximité de la surface. On se réfère couramment aux thons et aux espèces voisines comme de "grands pélagiques".

PERTINENCE : une information est pertinente lorsqu'elle concerne un acteur et/ou un thème ciblé(s) par la veille stratégique.

PRISE : Nombre total de poissons capturés par une pêche donnée (le terme est parfois utilisé pour indiquer le poids du poisson capturé). Doit se référer à tous les poissons tués par fait de pêche, et non seulement à ceux qui sont débarqués

SIGNAL CRITIQUE :Elément d 'information indiquant aux veilleurs une évolution de tendances dans le champ de veille. Le signal peut être qualifié de faible (germe annonciateur) ou fort (confirmation d'une tendance repérée - synthèse des positions et menaces d'un acteur)

SIGNAL FAIBLE ou SIGNAL D'ALERTE PRECOCE : c'est une information qui nous donne à penser qu'un événement va être déclenché ou bien vient d'être amorcé. Un signal d'alerte précoce est généralement un signal faible, de faible intensité et difficile à discerner. Il peut prendre des formes diverses (dont la rumeur, par exemple) et il est généralement ambigu.

SUREXPLOITATION : Exploitation par pêche aux thonidés au-delà des capacités de compensation des populations.

SYSTEME DE VEILLE ou DISPOSITIF DE VEILLE :"Ensemble structuré réunissant les compétences répondant à des besoins de veille" Il s'agit donc à la fois de la cellule de veille et des outils

THON OBESE : Thon largement répandu entre 50ºN et 45ºS de latitude. Cette espèce séjourne dans des eaux plus profondes que les autres thonidés et effectue des déplacements verticaux importants. Il fraye dans les eaux tropicales lorsque les conditions environnementales sont propices. Le thon obèse migre ensuite vers des eaux tempérées au fur et à mesure de sa croissance.

VEILLE STRATEGIQUE : c'est le processus informationnel volontariste par lequel l'entreprise se met à l'écoute anticipative (ou prospective) des signaux d'alerte précoce de son environnement socio-économique, dans le but de créer ou de découvrir des opportunités et de réduire les risques liés à l'incertitude. C'est une expression générique qui englobe plusieurs facettes telles que les veilles technologique, commerciale, concurrentielle, etc.

VEILLE : Activité continue et en grande partie itérative visant à une surveillance active de l'environnement [de l'entreprise ou de l'organisation] pour en anticiper les évolutions" Il s'agit donc d'un processus récurrent de recherche et collecte de l'information dont les données sont traitées selon une finalité propre au destinataire, dans une démarche d'intelligence économique.

ZEE : Zone économique exclusive (telle qu'elle est définie par la Convention sur le Droit de la Mer).

SIGLES ET ACRONYMES

ADBS : Association Des Documentalistes Et Bibliothécaires Spécialises (France)

ACEPS: Alliance de Crédit et d'Epargne pour La Production

ACP : **Afrique Caraïbe Pacifique**

ADSL: Asymetric Digital Subscriber line ; Ligne d'Abonnes Numérique Asymetrique

AFNOR: Association Française de Normalisation

AFDS : Agence du Fonds de Développement Social

ARPANET: Advanced Research Project Agency Network

BAD: Banque Africaine de Développement

BCEAO: Banque Centrale des Etats de L'Afrique de L'Ouest

BCPH: Bureau de Contrôle des Produits Halieutiques

BCQ:Bureau de Contrôle Qualité

BOAD: Banque Ouest Africaine de Développement

CCIAD: Chambre de Commerce d'Industrie et d'agriculture de Dakar

CEDEAO: Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest

CEP EX OEPS : Cellule d'Etude et de Planification ex Observatoire Economique de la Pêche au Sénégal

CRODT: Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye

DITP: Direction des Industries de Transformation de la Pêche Documentaire

DPM: Direction de la Pêche Maritime

DSP: Direction de la Statistique et de la Prévention

DSSIC: Diplôme Supérieur en Science de l'Information et de la Communication

EARC :European Academic Network Research

EBAD: Ecole de Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes

EISMV: Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaire

FAO: Food Agriculture Organisation ; Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

GAIPES: Groupement des Armateurs et Industriels de la Peche au Senegal

IFAN: Institut Fondamental D'Afrique Noire

IFREMER: Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

IRD: Institut de Recherche pour le Développement

IST: Information Scientifique et Technique

IUPA: Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture

JETRO : Japan Exterrnal Trade Organisation ; Organisation Japonaise pour le commerce extérieur.

LS: Ligne Spécialisée

NASA: National Aeronautic and Space Administration (USA)

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Developpement Africain

ODINAFRICA: Réseau Africain de Données et d'Information Océanographiques

OMC : Organisation Mondiale de la Santé

ONECCA : Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agrées

ONUDI: Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

PIB : Produit Interieur Brut

PME: Petite et Moyenne Entreprise

PMI: Petite et Moyenne Industrie

PNUD: Programme des Nations Unies Pour le Développement

PROPAC : Projet d'Appui à la Pêche Artisanale en Casamance

SIGOA-TIPS: Systeme D'information de Gestion des Opportunite d'Affaire

TPS: Trade Point Senegal

TUCAW: Tuna Capture Worldwide; Base de données des captures mondiales par espèce et par pays

UCAD: Université Cheikh Anta Diop de Dakar

UE: Union Européenne

UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'Education et la Culture

ZEE : Zone Economique Exclusive

INDEX DES DESCRIPTEURS

A

ACCART, JEAN PHILIPPE · 20
ACCORDS DE PECHE · 15
ACTEURS DE LA PECHE · 12
ACTIVITES D'EXPORTATION · 52
ADBS, · 30
ADBS-INFO · 23
AFNOR · 26
AGENTS DE RECHERCHE D'INFORMATIONS AUTOMATIQUE · 41
AGENTS DE VEILLE · 41
AGENTS POUR LE COMMERCE ELECTRONIQUE · 41
AGREMENT DE L'UNION EUROPEENNE · 54
ANIMATEUR DU DISPOSITIF · 88
ANNUAIRES · 40
ARMEMENTS DE PECHE · 15
ARPANET · 21
AW, SAMBA · 24

B

BENCHMARKING · 3, 28
BERNAT. · 18
BESOINS D'INFORMATION · 57, 77
BIBLIOMER · 97
BIBLIOMETRIE · 37
BIBLIOTHEQUE DE L'EBAD · 47

C

CAPTEURS D'INFORMATION · 88
CHAMBRE DE COMMERCE D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE DE DAKAR (CCIAD) · 47
CHAPUS, ELISABETH · 44
CHARTE DES PME · 42
CIBLES · 84
COLLECTE DE L'INFORMATION · 34
COMPETITIVE INTELLIGENCE · 3
CRODT · 17, 90
CYCLE DE RENSEIGNEMENT · 33

D

DAVID T KEARNS · 28
DECIDEURS · 88
DEMARCHE DE VEILLE · 33
DESCHARMES, SYLVIANE · 45
DESTINATION DES EXPORTATIONS · 55
DFN · 21
DIA, BABACAR · 43
DIALOG · 21
DIFFUSION DE L'INFORMATION · 38
DIFFUSION DES PRODUITS DE VEILLE · 72
DIFFUSION SELECTIVE DE L'INFORMATION (DSI) · 23
DIOP, PAPE YORO · 39
DISPOSITIF DE VEILLE · 62, 79
DISPOSITIF DE VEILLE EN COOPERATION · 83
DJAOUZI, S. · 25
DOCUMENTALISTE · 19
DOCUMENTATION · 19, 22
DOU, HENRI · 25, 27
DPM · 17

E

EARC (EUROPEAN ACADEMIC NETWORK RESEARCH) · 21
ECONOMIE SENEGALAISE · 13
ENTREPRISES DE PECHE · 11
ENTREPRISES EXPORTATRICES · 14
ESPITALIER, SOPHIE · 40
ETIENNE, LUDOVIC · 33
EXPORTATIONS DES ENTREPRISES DE PECHE · 76
EXPRESSION DES BESOINS · 34
EXTRANET · 89, 99

F

FAO · 88
FEED-BACK · 38
FICHE DE COLLECTE · 87
FORUMS DE DISCUSSION · 23

G

GAIPES (GROUPEMENT DES ARMATEURS ET INDUSTRIELS DE LA PECHE AU SENEGAL) · 11, 84, 89
GRANDS PELAGIQUES THONS · 12
GUNCHAT, CLAIRE · 18
GUYOT, BRIGITTE · 18

H

HARTLEY · 18
HASSID, LAURENT · 45

I

IDENTIFICATION DES ENTREPRISES · 50
IDENTIFICATION ET STATUT DES ENTREPRISES · 76
INFORMATION SCIENTIFIQUE · 16
INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE · 19
INFORMATION STRATEGIQUE · 18
INSTITUT ALLEMAND DE DEVELOPPEMENT · 42
INSTITUT DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE DE TOULOUSE · 44
INSTITUE OF INFORMATION SCIENTISTS · 20
INTELLIGENCE STRATEGIQUE · 26, 30, 31
INTERNET · 21, 22, 39, 59, 68
INTRANET · 61

J

JACQUES-GUSTAVE · 45
JAKOBIAK, FRANÇOIS · 25, 27, 32
JETRO, JAPAN EXTERNAL TRADE ORGANISATION · 3

K

KNOW- HOW · 27

L

LOI DE BRADFORD · 37
LESCA HUMBERT · 24, 26, 28, 37, 44
LESCA, ELISABETH · 24
LEVAILLE, VALERIE · 27, 25
LOGICIEL DE VEILLE · 89

M

MANAGEMENT DU DISPOSITIF DE VEILLE · 87
MANUEL DE PROCEDURE · 87
MARTI, YVES MICHEL · 34
MARTINET, BRUNO · 34
MARTRE, HENRI · 31, 36
META-MOTEURS · 40
METHODOLOGIE DE RECHERCHE · 46
MICHAEL PORTER · 30
MICHEL, JEAN · 22, 23
MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE LA MICRROFINANCE · 42
MOINET, NICOLAS · 45
MOTEURS DE RECHERCHE · 40

N

NASA (NATIONAL AERONAUTIC AND SPACE ADMINISTRATION) · 21
NEPAD · 44
NORDUNET · 21
NSP (NATIONAL SCIENCE FOUNDATION) · 21

O

OBSERVATOIRE ECONOMIQUE DE LA PECHE AU SENEGAL · 10
ODINAFRIA · 17
OFFRE D'INFORMATION POUR LES PME DE PECHE · 63
OFFRE POTENTIELLE D'INFORMATION DU DISPOSITIF · 98
OUTILS DE VEILLE · 39

P

PARTENAIRES POTENTIELS DU DISPOSITIF · 96
PECHE · 9
PECHE ARTISANALE · 9
PECHE INDUSTRIELLE · 10
PIB · 9, 13
PME - PMI · 4, 41, 82
PME SENEGALAISE · 42
PNUD · 88
PRODUITS D'INFORMATION · 98
PRODUITS EXPORTES · 53

Q

QUESTIONNAIRE POUR LES ENTREPRISES DE PECHE · 47
QUESTIONNAIRE POUR L'OFFRE D'INFORMATION DE VEILLE · 47

R

RAYMOND, LOUIS · 44
RECHERCHE DOCUMENTAIRE · 46

REGARDS SUR L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE · 33
REMY, PANTRAT · 33
RENATER · 21
RESEAUX D'INFORMATION · 20
RESSOURCE HALIEUTIQUE · 12
RETHY, MARIE PIERRE · 20
REVELLI, CARLO · 26, 32, 37, 41
ROSTAING, HENRI · 25, 27
ROUACH, DANIEL · 28

S

SCIENTOMETRIE · 37
SENEGAL · 9
SHANNON · 18
SIGOA-TIPS (SYSTEME D'INFORMATION DE GESTION DES OPPORTUNITE D'AFFAIRE) · 97
SKOURI, YOLANDE · 18
SOCIETE DE L'INFORMATION · 6
SOURCES D'INFORMATION · 92
SOURCES FORMELLES · 34
SOURCES INFORMELLES · 35
SPECIALITE DE L'ENTREPRISE · 51
STATUT DE L'ENTREPRISE · 51
SURFNET · 21
SYSTEMES D'INFORMATION · 23
SYSTEMES D'INFORMATION DE VEILLE · 25

T

TRADE POINT SENEGAL · 4, 96
TRAITEMENT DE L'INFORMATION · 37
TRAQUE · 86
TYPES DE VEILLE PRATIQUES · 71

V

VEILLE · 70
VEILLE COMMERCIALE · 29
VEILLE CONCURRENTIELLE · 28
VEILLE ENVIRONNEMENTALE · 29
VEILLE INFORMATIONNELLE · 25, 26, 31
VEILLE MARKETING · 29
VEILLE TECHNOLOGIQUE · 27

W

WORLD WIDE WEB · 21

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : Identification de l' entreprise 50
TABLEAU 2 : Statut de l'entreprise 51
TABLEAU 3: Spécialite de l'entreprise 51
TABLEAU 4: Activités d'exportation 52
TABLEAU 5: Les produits exportés 53
TABLEAU 6: Agrément de l'Union Européenne 54
TABLEAU 7: Destination des exportations 55
TABLEAU 8: Recherche et partage de l'information 56
TABLEAU 9: Besoins d'information 57
TABLEAU 10: Sources habituelles d'information 58
TABLEAU 11: Internet 59
TABLEAU 12: Type de connexion 59
TABLEAU 13: Utilisation des sources d'Internet 60
TABLEAU 14: Réseau Intranet 61
TABLEAU 15: Equipement informatique 62
TABLEAU 16: Dispositif de veille 62
TABLEAU 17: Nature du services 63
TABLEAU 18: Statut du service 64
TABLEAU 19: Niveau de couverture 64
TABLEAU 20: Activités de recherche d'information 65
TABLEAU 21: Sources de collecte de données 67
TABLEAU 22: Connexion Internet 68
TABLEAU 23: Ressources électroniques utilisées 69
TABLEAU 24: Existence d'un site web 70
TABLEAU 25: Activités de veille 70
TABLEAU 26: Types de veille 71
TABLEAU 27: Diffusion des produits de veille 72
TABLEAU 28: Supports de diffusion 73
TABLEAU 29: Accès au service 74

LISTES DES GRAPHES

GRAPHE 1 : Identification de l' entreprise 50
GRAPHE 2: Statut de l'entreprise 51
GRAPHE 3: Spécialite de l'entreprise 52
GRAPHE 4: Activités d'exportation 53
GRAPHE 5: Les produits exportés 54
GRAPHE 6: Agrément de l'union européenne 54
GRAPHE 7: Destination des exportations 55
GRAPHE 8: Recherche et partage de l'information 56
GRAPHE 9: Besoins d'information 57
GRAPHE 10: Sources habituelles d'information 59
GRAPHE 13: Utilisation des sources d'internet 61
GRAPHE 14: Réseau Intranet 61
GRAPHE 15: Equipement informatique 62
GRAPHE 16: Dispositif de veille 63
GRAPHE 17: Nature du service 63
GRAPHE 18: Statut du service 64
GRAPHE 19: Niveau de couverture 65
GRAPHE 20: Activités de recherche d'information 66
GRAPHE 21: Sources de collecte de données 67
GRAPHE 22: Connexion Internet 68
GRAPHE 23: Ressources électroniques utilisées 69
GRAPHE 24: Existence d'un site web 70
GRAPHE 25: Activités de veille 71
GRAPHE 26: Types de veille 71
GRAPHE 27: Diffusion des produits de veille 73
GRAPHE 28: Supports de diffusion 74
GRAPHE 29: Accès au service 74

ANNEXES

- ***Annexe 1:Questionnaire pour l'étude des besoins en veille et en intelligence économique des entreprises de pêche***
- ***Annexe 2:Questionnaire d'évaluation de l'offre d'information de veille***
- ***Annexe 3:Liste des noms et coordonnées des entreprises enquêtées***

Questionnaire à l'attention des entreprises de pêche au Sénégal pour recueillir leur habitude, comportement et besoins d'information dans le cadre de leurs activités

Attention !!!
Ce questionnaire entre dans le cadre de l'instruction d'un **mémoire** de fin de cycle sur **la veille informationnelle dans les PME et PMI de pêche** pour l'obtention du Diplome Supérieur en Science de l'information documentaire (DSSID) de l'Ecole de Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes, EBAD/UCAD.
Les informations recueillies seront exploitées de manière anonyme et sont exclusivement orientées vers un besoin purement scientifqiue.
Merci d'avance de votre collaboration!!!

Identification

1. Nom (facultatif) :
2. Prénom (facultatif):
3. Catégorie :
   - ☐ Agent de maitrise
   - ☐ Agent de direction
   - ☐ Cadre:
   - ☐ Décideur:
   - ☐ Autre (Précisez):----------

Institution

4. Nom de l'entreprise (facultatif) :
5. Catégorie :
   - ☐ Petite entreprise
   - ☐ Moyenne entreprise
   - ☐ Grande entreprise
   - ☐ Autre (Précisez) :----------
6. Nombre d'agents:----------

7. Spécialité de l'institution
   - ☐ Armement
   - ☐ Transformation
   - ☐ Conditionnement
   - ☐ Maréyage
   - ☐ Conservation
   - ☐ Contrôle
   - ☐ Protection et surveillance
   - ☐ Recherche halieutique
   - ☐ Transport
   - ☐ Commercialisation
   - ☐ Financment
   - ☐ Négoce
   - ☐ Technologie maritime
   - ☐ Autre (Précisez):----------

8. Statut de l'institution
   - ☐ Public

- ☐ Parapublic
- ☐ Privé
- ☐ Organisation professionnelle
- ☐ Organisation internationale
- ☐ Organisation intergouvernementale
- ☐ Autre (Précisez):----------

9. L'institution dispose-t-elle d'activité d'exportation?
   - ☐ Oui
   - ☐ Non
10. Si oui les produits exportés?
    - ☐ Frais
    - ☐ Frais élaborés
    - ☐ Congelés
    - ☐ Congelé entier
    - ☐ Congelé à bord (navires congélateurs)
    - ☐ Frais fumés (salés, fumés)
    - ☐ Farine
    - ☐ Farine de poisson
    - ☐ Vivant
    - ☐ Autre:
11. L'institution est elle agréee par l'Union Européenne ?
    - ☐ Oui
    - ☐ Non

12. Destination des exportations (citer par ordre de priorité les pays)
    - ☐ Afrique :----------
    - ☐ Amérique :----------
    - ☐ Europe :----------
    - ☐ Asie :----------
    - ☐ Océanie----------

Activité de recherche et de partage d'information

13. Existant en matière de recherche d'information au sein de l'institution
    - ☐ Centre de documentation
    - ☐ Service des archives
    - ☐ Appartenance à un réseaux d'information. Citez

    - ☐ Recours à un système d'information
      - ☐ National: Citez

      - ☐ Régional:Citez

      - ☐ Continental: Citez

    - ☐ Recours à des organismes extérieurs pour la recherche d'information

Si oui les quels :

---

14. Types d'information recherché?
    - ☐ Informations économiques (statistiques économiques, appels d'offres..)
    - ☐ Informations commerciales (marchés, clients..)
    - ☐ Informations concurrentielles (entreprises concurrentes, produits…)
    - ☐ Informations techniques (Brevets)
    - ☐ Informations technologiques (technologie)
    - ☐ Informations scientifiques (recherches fondamentales, recherches appliquées, statistiques...)
    - ☐ Informations financières (cours des produits ou prix, marchés financiers, bourses…)
    - ☐ Informations marketing (publicités, agents publicitaires…)
    - ☐ Informations professionnelles
    - ☐ Informations sur les experts
    - ☐ Informations sur les institutions spécialisées
    - ☐ Informations sur les laboratoires de recherches
    - ☐ Autres, Précisez:----------

15. Sources habituelles d'information ?
    - ☐ Presse spécialisées. Citez

    - ☐ Radio
    - ☐ TV
    - ☐ Journaux
    - ☐ presse en ligne (internet)
    - ☐ Revues spécialisées
    - ☐ Centre de documentation
    - ☐ Internet (Site web)
    - ☐ Conférences, séminaires
    - ☐ Relations interprofessionnelles
    - ☐ Salons et foires
    - ☐ Ministeres
    - ☐ Ambassades et consulats
    - ☐ Organismes internationales
    - ☐ Autres (Précisez):----------

16. Internet et intranet
    1. Disposez – vous d'une connexion Internet?
        - ☐ Oui
        - ☐ Non

Si oui quel type?

- LS (ligne spéciale)
- ADSL
- Ligne téléphonique
- Autre(Précisez):

2. Avez- vous un mail?
   - Oui
   - Non
3. Si oui l'adresse (facultatif):----------

4. Etes vous abonnés à un forum de discussion?

> Un forum est espace de communication accessible sur un site internet permettant à des professionnels d'un même domaine de partager des informations(annonces, information professionnelle, questions...) sur leur métier. C'est une sorte de tableau d'affichage électronique

   - Oui
   - Non

5. Ou à des listes de diffusion?

> Une liste de diffusion est un moyen de communication et de partage
>
> d'informations basé sur la messagerie électronique propre à un domaine, une

   - Oui
   - Non
6. Sources d'information sur Internet
   - Moteurs de recherches (lesquels)

   - Bases et banques de données (lesquelles)

   - Listes diffusion?

   - forums discussion

   - Sites web et portails (lesquels)

   - Autres Précisez:----------

---

7. Intranet
    1. Avez vous un réseau Intranet?
        - Oui
        - Non
    2. Si oui lequel? :
        - Intranet de communication (Permet de faciliter l'échange de données et d'informations en les agents de l'entreprise:gestion des mails, forums, chat, visioconférences etc)
        - Intranet Groupware (Il permet un travail collaboratif entre les agents)
        - Intranet Workflow (Il gère les processus de décision sur les dossier)
        - Intranet Documentaire (gère la mémoire de l'entreprise, bibliothèque numérique, offre des possibiltés de recherche de données)
        - Autres, Précisez:----------

Connaissances Informatiques

17. Niveau d'utilisation de l'outil informatique
    - Débutant
    - Utilisateur confirmé
    - Avancé
    - Autre, précisez:----------
18. Nombre d'ordinateurs dans l'institution
    - Suffisant (1poste pour chaque agent de maîtrise et de direction)
    - Insuffisant
    - Pas du tout
19. S' il y'a des machines est ce qu'elles sont en réseaux?
    - Oui
    - Non
20. utilisez vous les logiciels bureautiques?
    - Word
    - Excel
    - PowerPoint
    - Access
    - Autres logiciels:----------

B. veille informationnelle

activité concistant à la recherche au traitement à la diffusion de l'information (économique, concurrentielle, commerciale, technologique..) permettant au décideurs de prendre la bonne décision au bon moment

1. Souhaiteriez vous recevoir au sein de votre entreprise un dispositif veille dans votre entreprise?
    - Oui

- ☐ Non

2. Si oui, quels sont les moyens que vous souhaiteriez que votre institutions mettent à disposition pour la veille?
   - ☐ Moyens humains: ----------
   - ☐ Moyens financiers (en CFA)----------
   - ☐ Moyens matériels:----------

3. Si non pourquoi?
   - ☐ Pas nécessaire
   - ☐ Pas de moyens
   - ☐ Autres, Précisez :----------

     ----
4. Si vous n'avez pas les moyens, est ce que vous êtes prêt à y investir dans le futur ?
   - ☐ Oui
   - ☐ Non
5. Ou à recourir à une institution extérieure?
   - ☐ Oui
   - ☐ Non

6. Autres Suggestions?

Questionnaire à l'attention des professionnels des institutions de recherche et de traitement de l'information pour l'évaluation de l'offre de veille pour les entreprises de pêche

Attention !!!
Ce questionnaire entre dans le cadre de l'instruction d'un **mémoire** de fin de cycle sur **la veille informationnelle dans les PME et PMI de pêche** pour l'obtention du Diplome Supérieur en Science de l'information documentaire (DSSID) de l'Ecole de Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes, EBAD/UCAD.
Les informations recueillies seront exploitées de manière anonyme et sont exclusivement orientées vers un besoin purement scientifqiue.
Merci d'avance de votre collaboration!!!

Identification

7. Nom (facultatif) :
8. Prénom (facultatif):
9. Qualification (facultatif):

C. Institution

1. Nom de l'institution (facultatif) :
2. Nature de l'institution:
   - Centre de documentation
   - Centre de recherche
   - Serveurs de bases de données
   - Service d'information
   - Autre, Précisez:----------

3. Statut de l'institution
   - ☐ Public
   - ☐ Privé
   - ☐ Parapublic
   - ☐ Organisation professionnelle
   - ☐ Organisation internationale
   - ☐ Organisation intergouvernementale
   - ☐ Autre, Précisez:----------

4. Domaines couverts par l'institution

---

5. Si l'institution couvre le domaine de la pêche, quels sont les sous-secteurs concernés?
   - ☐ Armement
   - ☐ Transformation
   - ☐ Conditionnement
   - ☐ Maréyage
   - ☐ Conservation
   - ☐ Contrôle
   - ☐ Protection et surveillance
   - ☐ Recherche halieutique

- ☐ Transport
- ☐ Commercialisation
- ☐ Financment
- ☐ Négoce
- ☐ Technologie maritime
- ☐ Autre, Précisez:----------

D. Activités de recherche d'information

1. Types d'information recherché
   - Informations économiques (statistiques économiques, appels d'offres..)
   - Informations commerciales (marchés, clients..)
   - Informations concurrentielles (entreprises concurrentes, produits…)
   - Informations techniques (Brevets)
   - Informations technologiques (savoir-faire technologique)
   - Informations scientifiques (recherches fondamentales..)
   - Informations financières (cours des produits, marchés financiers, bourses…)
   - Autres, Précisez:----------

2. Les sources de collecte de données ?
   - Radio
   - TV
   - Journaux
   - presse en ligne (internet)
   - Revues spécialisées
   - Centre de documentation
   - Internet (Sites web)
   - Conférences, séminaires
   - Relations interprofessionnelles
   - Salons et foires
   - Réseaux d'entreprises
   - Autre, Précisez:----------

3. Les catégories d'entreprises de pêche qui sollicitent vos services?
   - Grandes entreprises
   - Petites entreprises
   - Moyennes entreprises
   - Autre, Précisez

4. Les besoins types d'information de ces entreprises ?
   - Données statistiques
   - Savoir faire technologique
   - Informations scientifiques
   - Informations économiques et financières
   - Actualités professionnelles
   - Documentation diverses
   - Autre, Précisez :----------

5. Par quels moyens les besoins sont formulés?
   - ☐ Télephone
   - ☐ Mail
   - ☐ Déplacement
   - ☐ Autres, Précisez:----------
     ----

6. Elaborez vous des produits d'information et de communication?
   - ☐ Plaquettes
   - ☐ Prospectus
   - ☐ Affiches
   - ☐ Revues de presses spécialisées
   - ☐ Brochures
   - ☐ Dossiers documentaires
   - ☐ Portails
   - ☐ Sites web
   - ☐ Autre, Précisez:----------

7. Avez vous une connexion Internet?
   - ☐ Oui
   - ☐ Non
8. Si oui quels sont les ressources d'internet que vous utilisez?
   - ☐ Moteurs de recherches
   - ☐ Annuaires
   - ☐ Sites web
   - ☐ Portails
   - ☐ Bases de données et banques de données
   - ☐ Listes de diffusion
   - ☐ Forums de discussion
   - ☐ Autre, Précisez:----------
9. Disposez vous d'un site web?
   - ☐ Oui
   - ☐ Non

10. si oui précisez l'adresse: ----------
11. Pouvez vous décliner le contenu du site web?

E. veille informationnelle

activité concistant à la recherche au traitement à la diffusion de l'information (économique, concurrentielle, commerciale, technologique..) permettant au décideurs de prendre la bonne décision au bon moment.

1. Connaissez-vous ou avez-vous déja entendu ce concept de veille?
   - ☐ Oui

- Non

2. Faites vous de la veille ou des activités smilaires dans votre institution?
   - Oui
   - Non

3. Si oui quel type d'information de veille recherchez – vous?
   - Informations économiques (statistiques économiques, appels d'offres..)
   - Informations commerciales (marchés, clients..)
   - Informations concurrentielles (entreprises concurrentes, produits…)
   - Informations techniques (Brevets)
   - Informations technologiques (les technologies)
   - Informations scientifiques (recherches fondamentales, recherches appliquées, statistiques...)
   - Informations financières (cours des produits ou prix, marchés financiers, bourses…)
   - Informations marketing (publicités, agents publicitaires…)
   - Informations professionnelles
   - Informations sur les experts
   - Informations sur les institutions spécialisées
   - Informations sur les laboratoires de recherches
   - Autre, Précisez:----------

4. Sous quelles formes les résultats sont présentés
   - Synthèse
   - Compte rendu
   - Liste de diffusion
   - Lettre d'information
   - Rapport
   - Dossier
   - Forums
   - intranet
   - Autre, Précisez:----------

5. Sous quels supports?
   - Papier
   - Électronique
   - Audiovisuel
   - Autre, Précisez :----------

6. votre service est-il payant?
   - Oui
   - Non

7. Autres suggestions?

---

8. Suggestions su l'organisation de la veille

- Au niveau de votre institution

- Au niveau du secteur

- Au niveau national:

- Au niveau Régional:

NOMS ET COORDONNEES DES ENTREPRISES

AYANT COLLABORE

A L'ETUDE

AFRICAMER

Adresse : Quai de pêche, Mole X – BP 8214, Dakar

Tel: 823 10 16 – 822 39 94

Fax : 23 15 14

Personne à contacter: Docteur LY

AFRIPECHE

Adresse : Km 6,5 Hann Plage, Bd CCD – BP 8509 Yoff, Dakar

Tel: 832 23 04 – 832 24 06 – 684 23 01

Fax : 32 24 06

Personne à contacter: M. Djibril DIAGNE

DAKAR ICE

Adresse : Hann Plage

Tel: 832 47 67

Fax :

Personne à contacter: M. DIOP

DELPHINUS

Adresse : Hann Plage

Tel:

Fax : 832 05 64

Personne à contacter: M. Abdoul BA

GIE NIANGUENE

Adresse : Hann Plage

Tel: 690 25 82

Fax :

Personne à contacter: Mme. Anta THIOYE

OCEAN FISH Sarl.

Adresse : Km 10,5 BD CCD – BP 8238

Tel: 834 21 20

Fax : 834 21 40

Personne à contacter: Docteur DIATTA

SENEGAL ARMEMENT

Adresse : Quai de pêche, Mole X – BP8413 Dakar

Tel: 823 75 75

Fax :

Personne à contacter: Monsieur NIANG

SENEVISA

Adresse : Quai de pêche, Mole X – BP 1557 Dakar

Tel: 889 68 68

Fax :

Personne à contacter: Mme Fatou NIANG

SNCDS

Adresse : Quai de pêche, Mole X – BP 8515

Tel: 823 21 66 – 823 16 21 - 823 27 31

Fax : 823 19 52

Personne à contacter: Mme SARR

SOPASEN

Adresse : Quai de pêche, Mole X – BP 2429

Tel: 849 16 00

Fax : 23 10 79 – 23 30 68

Personne à contacter: M. Jacques MAREC

Référence :

Diakhaté, Djibril. – Mise en place d'un dispositif de veille informationnelle pour les PME-PMI de pêche et de conserverie de produits halieutiques au Sénégal. – Mémoire de fin d'étude pour l'obtention du Diplôme Supérieur en Science de l'Information Documentaire (DSSID), Dakar, Ecole de Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), 2005. – 123p.- tabl. et graph.

Résumé :

La pêche, l'une des premières sources de devises de l'économie sénégalaise connaît un développement fulgurant depuis des décennies. Elle intervient à hauteur de 12% au PIB primaire, soit environ 2,3% du PIB national. Le regain d'intérêt de ce secteur se manifeste aussi par une augmentation frénétique des industries de pêche. Ces dernières, qui dans leur majorité sont des PME-PMI, n'ont de cesse de montrer des signes de faiblesse par rapport à la concurrence acerbe du marché international. L'idée d'augmenter leur compétitivité par une meilleure maîtrise de l'information commerciale économique, réglementaire… qui constitue l'objectif premier de ce mémoire passe par la mise en place d'un dispositif de veille en coopération efficace et pérenne. Ce système de veille qui sera bâti autour d'un réseau de PME-PMI soucieuses de mieux appréhender leur environnement concurrentiel fera appel à des ressources humaines, financières, matérielles et surtout informationnelles afin d'assister au mieux les décideurs dans leur prise de décision stratégique. La construction de ce dispositif s'adapte à la situation de fragilité économique de ces entreprises. Ce qui fait qu'il s'inscrit dans une logique de minimiser les coûts relatifs à sa mise en place et à son fonctionnement tout en essayant de garder l'efficacité qu'il lui faut.

Mots clés :

Veille informationnelle, Veille commerciale, Veille réglementaire, Veille scientifique, Dispositif de veille en coopération, Information stratégique, Commerce international, Prise de décision, Compétitivité, Pêche, Produits halieutiques, PME, PMI, Sénégal

Abstract:

Fishery, the Senegalese economy one of the most profitable resources, keeps on developing since last decades. Its benefit impact in the Gross Domestic Product (GDP) isn't lower than 2.3%. Otherwise, its value in the primary GDP is 12%. Also the fishery sector importance can be viewed throughout the numerous industries which act in. Unfortunately they are, in their large part, small or middle enterprises (SME) which are more affected by the rough international economic competition. It is evident that good competition in the external trade is linked to the possibility to access and to exploit the commercial, economic, legal information etc. This dissertation object is to look for an adequate information system permitting to the fishery SME to master their commercial environment. The cooperated information watching system we propose will be built around an enterprise network which gets large exportation activities. With sufficient resources (human, material, financial and informational) it will be able to assist the fishery SME managers to take strategically decisions. Its construction responds to the SME economic weakness situation. That's why all the proposals are led by a cost minimizing logic. Nevertheless its normal functioning and its efficiency should be guaranteed.

Keywords

Competitive intelligence, Commercial information watching, Legal information watching, Scientific information watching, Strategically information, Cooperated information watching system, International trade, decision taking, economic competition, fishery, fisheries product, SME (Small and Middle Enterprise), Senegal